



Envoi au contrôle de légalité le : 25 avril 2023

Publication électronique le : 25 avril 2023

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 14 AVRIL 2023

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Steeve BRIOIS

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Florence WOZNY, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Carole DUBOIS, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie GUISELAIN, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ.

Excusé(s) : Mme Blandine DRAIN, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, Mme Evelyne NACHEL, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Alexandre MALFAIT.

Assistant également sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, M. Bertrand PETIT.

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Michel DAGBERT, M. Jean-Marc TELLIER.

**AIDE AU FONCTIONNEMENT ET AU PROJET - ARTS DE LA SCÈNE - MUSIQUE
- DANSE- ARTS PLASTIQUES - PATRIMOINE - LECTURE PUBLIQUE ET
PARTENAIRES DU SDEPA**

(N°2023-175)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1111-4 ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu la délibération n°2022-484 du Conseil départemental en date du 21/11/2022 « Agir avec vous pour se réaliser dans le Pas-de-Calais – pacte des réussites citoyennes » ;

Vu la délibération n°2021-151 de la Commission Permanente en date du 10/05/2021 « Aides départementales dans le domaine culturel, Arts de la scène et de la rue - Danse - Musique - Patrimoine - Lecture publique - aide au fonctionnement » ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 3^{ème} commission « Education, Culture, Sport et Citoyenneté » rendu lors de sa réunion en date du 03/04/2023 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'attribuer 131 subventions dans le domaine culturel aux bénéficiaires, pour les sommes et dans les conditions repris au tableau joint en annexe, pour un montant total de 1.924.388,00 €, au titre de l'année 2023, selon les modalités exposées au rapport joint à la présente délibération.

Article 2 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, avec les structures culturelles relevant du droit privé, les conventions de paiement pour lesquelles la participation du Département s'élève à plus de 23.000,00 €, précisant les modalités de versement et les conditions d'utilisation et de contrôle de l'emploi de cette participation départementale, dans les termes du projet type joint en annexe 2 à la présente délibération.

Article 3 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, la convention pluriannuelle 2023-2025 de partenariat avec l'association Église ouverte pour une durée de 3 ans à compter de sa signature et, au plus tard, jusqu'au 31 décembre 2025, dans les termes du projet joint en annexe 3 à la présente délibération.

Article 4 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, l'avenant pour l'exercice 2023, dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs multipartenariale avec la Fondation du Patrimoine « Politique de sauvegarde du patrimoine rural non protégés 2021-2023 » validée lors de la Commission Permanente du 10 mai 2021 à compter de sa signature, dans les termes du projet joint en annexe 4 à la présente délibération.

Article 5 :

Les dépenses versées en application de l'article 1 de la présente délibération sont imputées sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation Budgétaire	Libellé Opération	CP €	Dépense €
C03-311D02	65748/93311	Structures de rayonnement local - Sub de FCT aux autres personnes de droit privé	1 310 000,	987 000,00
C03-311D02	657358/93311	Structures de rayonnement local - sub de FCT aux structures interco	65 000,00	35 000,00
C03-311D02	657348//93311	Structures de rayonnement local - sub de FCT aux communes	205 000,00	10 000,00
C03-311K01	65748/93311	SDEPA - Structures de rayonnement départemental	621 000,00	206 500,00
C03-311B03	65748/93311	Centres culturels - Actions culturelles - sub de FCT aux autres personnes de droit privé	637 000,00	270 000,00
C03-301C05	65132/9330	Moyens généraux culturels - Prix accordés	11 000,00	5 000,00
C03-311I05	65748/93312	Structures de rayonnement local- Patrimoine	113 000,00	113 000,00
C03-313B02	65748/93313	Structures de rayonnement local - sub de FCT aux autres personnes de droit privé	350 000,00	246 500,00
C03-313B02	657348/93313	Structures de rayonnement local - Sub de FCT aux communes	480 500,00	11 888,00
C03-313B02	657358/93313	Structures de rayonnement local - sub de FCT aux structures interco	39 500,00	39 500,00

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 43 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention :

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 14 avril 2023

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice Générale des Services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

1. Aide au fonctionnement - Arts de la scène, danse, musique, arts visuels

SOUS PROGRAMME 311D02	BP 2023	DISPONIBLE	PROPOSITION	SOLDE	TAUX DE CONSUMMATION
65748/93311 (Privé)	1 310 000	1 069 500	987 000	82 500	93,70 %
657358/93311 (Interco)	65 000	65 000	35 000	30 000	53,85 %
657348/93311 (Public)	205 000	74 000	10 000	64 000	68,78 %

1.A. Arts de la scène

STRUCTURES	DOMAINE	RAYONNEMENT	ATTRIBUTION 2022	DEMANDE 2023	TAUX	BUDGET PREVISIONNEL 2023	CO-FINANCEURS 2022	MONTANT PROPOSE	AVIS DES SERVICES	COMMENTAIRE
AVEC VUE SUR LA MER	ARTS DE LA SCENE	ARRAGEOIS	10 000 €	15 000 €	14,24 %	105 343 €	CR Hauts-de-France : 20 000 € Arras : 8 000 €	12 000 €	Aide au fonction- nement	OBJET : La compagnie arrageoise Avec vue sur la mer retrouve cette saison un équilibre entre les activités d'action culturelle et de diffusion (5 spectacles en tournée, 32 dates de représentation). En priorisant la création de petites formes (2 lectures, une adaptation tout-terrain de « Contes pour enfants pas sages », la compagnie a pu élargir son réseau de diffusion en tournant dans les médiathèques, salle des fêtes, collèges,... Les actions de médiation sont désormais toutes liées à une programmation. L'embauche d'une personne chargée de la diffusion est à l'étude. La présentation de la nouvelle création <i>Les voies de la liberté</i> a été décalée à septembre 2023. Cette modification a été favorable à la compagnie puisqu'elle lui a permis de poursuivre ses laboratoires de création avec d'autres partenaires et de compléter ses apports en coproduction. PUBLIC : Le public jeune et scolaire (primaire, collège, lycée et université), public du champs social (projet les 100 voix à Grenay), adultes (atelier de demain à Arras). PARTENARIATS : Plan séquence
COLLECTIF CRIS DE L'AUBE	ARTS DE LA SCENE	ARRAGEOIS	2 000 €	15 000 €	6,66 %	225 313 €	Etat : 3 400 € CR Hauts-de-France : 12 000 € Arras : 4 000 € Autres : 7 780 €	4 000 €	Aide au fonction- nement	OBJET : Le collectif Cris de l'aube renforce sa présence sur le territoire départemental. S'il conforte ses projets sur l'arrageois (Cité éducative à Arras, Achicourt, collège de Biache-Saint-Vaast), le collectif se crée un nouveau réseau de diffusion dans des lieux non dédiés (collège de Longuenesse, club de la cité à Carvin...) grâce à ses spectacles tout-terrain dits « Capsules ». Le collectif anime par ailleurs des ateliers de pratique théâtrale au sein d'établissements scolaires et d'associations (lycée de Saint-Pol-sur-Ternoise, à Auchel et Lestrem). Le collectif poursuit sa structuration : le poste d'administratrice a été pérennisé et l'association s'est engagée dans un dispositif local d'accompagnement. PUBLIC : Scolaire (collège, lycée), tout public et QPV grâce à la résidence artistique "Parmis vous". PARTENARIATS : Porte Mine, Ose arts, Théâtre de Chambre.
L'ENVOI - CENTRE D'ART ET DE TRANSFORMATION SOCIALE	ARTS DE LA SCENE	ARRAGEOIS	40 000 €	40 000 €	6,16 %	649 600 €	Etat : 156 000 € CR Hauts-de-France : 68 900 € Communes/EPCI : 71 000 € Autres : 245 950 €	40 000 €	Aide au fonction- nement	OBJET : L'Envol continue sa politique de lutte contre l'exclusion sociale et l'échec scolaire par le contact de l'art et de la culture avec la poursuite de la classe Départ, les stages de dynamisation emploi, "l'équipage" sur Béthune et le "Grand Ecart" sur Lens (Cité 12/14). L'Envol s'est installé sur Béthune dans l'ancien Carrefour renommé le Passage à niveaux, qui sera ouvert au public. L'Envol continue à se développer en initiant des "classes départs" sur plusieurs territoires (Roubaix, Guyencourt, Cahors, la Manufacture à Avignon...). Leur démarche reste basée sur l'économie sociale et solidaire, sur la coopération, la mise en relation. De ce fait, le Passage à niveaux devrait permettre la mise en relation des entreprises avec les jeunes. De plus, afin d'installer au mieux le lieu dans le quartier, un Musée Éphémère des habitants du quartier des cheminots (installation d'objets porteurs de récits prêtés et racontés par les habitants du quartier) se fera en décembre. Le projet est innovant, solidaire et promeut la coopération. PUBLIC : Jeunesse en difficulté ou en insertion, demandeurs d'emploi, toutes les populations, les entreprises... PARTENARIATS : Comédie de Béthune, ligue de l'enseignement, communes de Roubaix, Arras, Béthune, CAF, CUA.
TEKNE	ARTS DE LA SCENE	ARRAGEOIS	15 000 €	25 000 €	21,55 %	116 023 €	Etat : 5 000 € CR Hauts-de-France : 25 000 € Com de com Sud-Artois : 15 000 € Autres : 16 000 €	15 000 €	Aide au fonction- nement	OBJET : La compagnie de spectacle vivant Tekne développe la quasi-totalité de son activité sur la Communauté de Communes Sud Artois qui réaffirme cette année encore son soutien en lui octroyant une subvention de 23 000 € (21 000 € en 2022). Tekne y mène chaque année un projet qui mélange création et action culturelle. Les scolaires sont les publics privilégiés de l'action avec des restitutions d'atelier intégrées aux représentations de la compagnie. La compagnie fait preuve d'une grande capacité d'adaptation qui lui permet de jouer partout (EHPAD, IME...) et d'aller à la rencontre de tous les publics. En 2023, Tekne retrouve l'auteur Luc Tartar pour une création sur le canal Seine-Nord Europe, thématique chère à la compagnie, qui fera écho aux précédents projets menés de 2008 à 2013 « Eau secours » et « ArchéEAUlogie ». PUBLIC : Tout public, scolaires (école et collège), résidents EHPAD. PARTENARIATS : IME, EHPAD, écoles, collèges.
UNIVERSITE POUR TOUS DE L'ARTOIS	ARTS DE LA SCENE	ARRAGEOIS	6 000 €	9 000 €	16,73 %	53 790 €		6 000 €	Aide au fonction- nement	OBJET : L'UPTA se donne pour objet de favoriser l'accès à la culture et dans cette perspective s'ouvre à l'ensemble des connaissances, des activités et des préoccupations du monde contemporain, au moyen de cours, cycles, conférences, excursions, voyages. 26 conférences sont organisées par saison. PUBLIC : Tout public. PARTENARIATS : L'Université d'Artois (Site d'Arras), Plan Séquence, Cité Philo.

STRUCTURES	DOMAINE	RAYONNEMENT	ATTRIBUTION 2022	DEMANDE 2023	TAUX	BUDGET PREVISIONNEL 2023	CO-FINANCEURS 2022	MONTANT PROPOSE	AVIS DES SERVICES	COMMENTAIRE
LE BUREAU D'INSPIRATIONS PARTAGÉES, ARTS ET SANTE HAUTS DE FRANCE	ARTS DE LA SCENE	ARTOIS	6 000 €	8 000 €	5,43 %	147 339 €	Etat : 67 867 € CR Hauts-de-France : 3 600 € Conseil départemental 59 : 3 000 € Autres : 39 000 €	5 000 €	Aide au fonctionnement	OBJET : Le Bureau d'Inspirations Partagées œuvre au développement de projets et de rencontres entre des artistes professionnels, des usagers et des établissements de santé et médico-sociaux dans les Hauts-de-France. L'association mène chaque année 4 projets sur le territoire départemental qui permettent des rencontres singulières et sensibles (concerts au chevet, rencontres dansées en tête à tête...). En 2023, les actions se concentreront au centre hospitalier de Calais (soins palliatifs), à l'hôpital maritime de Berck, à la MAS de Béthune ainsi qu'au groupement hospitalier Seclin/Carvin. Une nouvelle collaboration est à l'étude avec Musique en roue libre pour l'accueil d'un concert dans le cadre du festival Les inouïes. L'association apporte également son expertise sur différents dispositifs de la DRAC tels que Plaines santé et les résidences Circulations. PUBLIC : Professionnels, des usagers et des établissements de santé et médico-sociaux PARTENARIATS : Centre hospitalier de Calais, hôpital maritime de Berck, MAS de Béthune, GH Seclin-Carvin, association Musique en roue libre.
DANS L'ARBRE	ARTS DE LA SCENE	ARTOIS	14 000 €	15 000 €	5,94 %	252 515 €	Etat : 20 000 € CR Hauts-de-France : 28 000 € Autres : 9 000 €	14 000 €	Aide au fonctionnement	OBJET : La compagnie dans l'arbre créé et diffuse ses spectacles sur les différents territoires de la région Hauts-de-France et plus particulièrement sur ceux du Pas-de-Calais. Depuis peu, le travail des artistes qui la composent acquiert une visibilité hors Région. La compagnie mène aussi des projets de sensibilisation, d'initiation et de transmission des pratiques artistiques auprès de publics variés, notamment ceux habituellement éloignés de la culture. Les artistes de la compagnie travaillent régulièrement en direction des collégiens notamment avec la création 2023 pour laquelle une demande d'aide à la création est adressée par ailleurs au Département. En 2023, la compagnie développera deux projets de territoire conséquents notamment sur la ville de Loos-en-Gohelle (6 semaines de présence) avec la récolte de paroles d'habitants autour de la notion de solidarité (apport financier de la ville : 10 000€) et un projet d'éducation aux médias avec la CAHC "ALERTE BLAIREAU DEGATS" pour lequel la compagnie mène un atelier annuel au collège Rousseau de Carvin. La création <i>Cataclysm</i> sera principalement soutenue par les communes du Bassin minier et la Barcarole. La compagnie développe également son activité au national et intensifie son fonctionnement. PUBLIC : La compagnie travaille pour tous les publics, notamment les collégiens et mène de nombreux projets participatifs. PARTENARIATS : L'association est adhérente au synavi, à Scène d'enfance Assitej France, au Collectif jeune Public des Hauts-de-France, Droit de cité, Région HDF, L'Escapade, Ville de Loos-en-Gohelle, Collèges Carvin, La Barcarolle, CAHC.
NOUTIQUE	ARTS DE LA SCENE	ARTOIS	10 000 €	20 000 €	5,72 %	349 560 €	Etat : 27 000 € CR Hauts-de-France : 62 400 € CALL/CABBALR : 48 000 € Béthune et autres villes : 38 000 €	12 000 €	Aide au fonctionnement	OBJET : L'activité de la compagnie Noutique comprend des créations et du développement culturel et social. La compagnie fait un travail remarquable en terme de médiation culturelle et a de nombreux projets sur le département tout en effectuant un vrai travail dans le quartier où elle est implantée à Béthune. Elle a suivi le DLA impulsé par le Département et Pas-de-Calais actif et veille à bien structurer son fonctionnement. Elle développe des projets de territoire sur le Pas-de-Calais en nombre et dispose d'un appui local de la commune et de la communauté de communes. En 2023, elle commence à travailler sur sa prochaine création sur le thème de l'adolescence. PUBLIC : La compagnie Noutique travaille avec tous les publics sur le territoire essentiellement du Pas-de-Calais et dans les quartiers QPV et les établissements scolaires. PARTENARIATS : CABBLR, CAHC, Région, Villes de Béthune, Arras, Annezin, Bruay-la-Buissière, Lens, Liévin, Richebourg, Meurchin, Harnes...
SPOUTNIK THEATER	ARTS DE LA SCENE	ARTOIS	10 000 €	10 000 €	12,82 %	78 033 €	CR Hauts-de-France : 20 000 € Lille : 5 000 €	10 000 €	Aide au fonctionnement	OBJET : Compagnie associée au CDN de Béthune pour encore 4 ans. Thomas Piaseki, le metteur en scène de la compagnie est un "enfant du pays" et développe des créations très ancrées sur le territoire de Béthune-Bruay. Essentiellement sur le territoire depuis le partenariat avec le CDN, il développe ses créations et des actions culturelles ou artistiques autour. En 2022, il a également créé Hill of Artois qui tourne sur le territoire départemental. C'est une compagnie professionnelle reconnue par un CDN complètement ancrée et originaire du territoire. PUBLIC : La compagnie travaille pour le Tout public mais principalement ados/adultes. PARTENARIATS : CDN Béthune, Cité des électriciens, Divion.
VAGUEMENT COMPETITIF	ARTS DE LA SCENE	ARTOIS	9 000 €	5 000 €	2,36 %	212 126 €	Etat : 36 328 € CR Hauts-de-France : 23 000 € CABBALR : 5 000 € Lille : 9 000 €	5 000 €	Aide au fonctionnement	OBJET : Fonctionnement et programme d'activités de Vaguement compétitifs (hors création <i>Tout va bien</i>). Compagnie dont le siège social est à Marles-les-Mines et qui souhaite développer des projets sur le département mais qui peine à y arriver suite aux diverses crises et annulation de projets. Suite à divers problèmes de santé, le lancement et la calage des différents projets prévus sur le département ont pris du retard. Ceci étant dit, la compagnie mènera de manière certaine un projet de territoire avec la maison de la poésie à Beuvry et entreprend une démarche prometteuse sur la transition écologique dans le spectacle vivant qui débutera au CDN de Béthune. Elle dispose par ailleurs de quelques dates de diffusion sur le territoire. Une compagnie qui pourrait être en difficulté de fonctionnement les années à venir si elle ne redéveloppe pas plus ses projets. Des pistes sur Beaurainville sont en cours. PUBLIC : La compagnie travaille avec tous les publics PARTENARIATS : CDN de Béthune, Maison de la poésie à Beuvry.
MANIVELLE THEATRE	ARTS DE LA SCENE	AUDOMAROIS	15 000 €	21 000 €	4,00 %	525 000 €	Etat : 45 000 € CR Hauts-de-France : 85 000 € CD 59 : 42 000 € Wasquehal : 136 500 € Croix : 11 000 € Métropole : 17 000 € Autres : 3 550 €	15 000 €	Aide au fonctionnement	OBJET : Compagnie missionnée en convention avec la Barcarolle sur le volet Jeune public, la Manivelle intervient intensément sur le territoire de Saint-Omer et a amplifié son déploiement sur l'Audomarois en 2022 en développant des actions décentralisées sur l'ensemble du territoire, notamment la frange rurale (Audomarois et rayonnement sur le Montreuillois) par la diffusion des spectacles dans des lieux non dédiés et des créations légères et autonomes. Elle bénéficie d'une résidence pérenne au sein de la Barcarolle et d'une convention avec le CRD qui lui permet de mener un programme conséquent d'action culturelle à la fois auprès des amateurs et des scolaires. La compagnie bénéficie d'un soutien accru du territoire. En 2023, la compagnie créée également un nouveau spectacle, texte d'un auteur de la région Sarah Carré <i>Chapeau, la mer !</i> coproduit par la Barcarolle et Saint-Martin-Boulogne. PUBLIC : Tous les publics, notamment jeunes, scolaires et amateurs du conservatoire à rayonnement départemental (CRD), publics des médiathèques PARTENARIATS : CRD, La Barcarolle, Centre Brassens Saint-Martin-Boulogne, collège de la Morinie, médiathèques et établissements scolaires du territoire de l'Audomarois.

STRUCTURES	DOMAINE	RAYONNEMENT	ATTRIBUTION 2022	DEMANDE 2023	TAUX	BUDGET PREVISIONNEL 2023	CO-FINANCEURS 2022	MONTANT PROPOSE	AVIS DES SERVICES	COMMENTAIRE
SCEAU DU TREMLIN	ARTS DE LA SCENE	AUDOMAROIS	8 000 €	22 500 €	5,47 %	411 032 €	Etat : 20 000 € CR Hauts-de-France : 58 140 € CAPSO - Festival : 25 000 € St Omer : 30 000 € Autres : 3 000 €	8 000 €	Aide au fonctionnement	OBJET : Le Sceau du tremplin permet à l'art de rue de poursuivre son déploiement sur le territoire de l'Audomarois par la dispense d'ateliers, de stages et d'interventions. Cela prend des formes différentes telles que les improvisations dans l'espace public de la CAPSO et de la CCPL tout comme la programmation dans les structures scolaires et sociales. Le Sceau du tremplin permet aux habitants de l'Audomarois, et alentours, de s'approprier durablement les codes de l'art de rue. La volonté pour 2023 est de poursuivre la diffusion des créations en collèges notamment tout en plaçant la création artistique au centre de l'action de la compagnie. La résidence de Simon Caillaud est l'autre priorité de 2023. La compagnie souhaite également accentuer les actions de médiation des spectacles. Le festival Sous les pavés l'art est imaginé avec une offre enrichie afin de répondre à l'attente grandissante du public. L'objectif, dans les années à venir, est d'aboutir à l'embauche à temps plein de la directrice artistique. PUBLIC : Public souvent non captif par la mise en place d'improvisations sur l'espace public, publics du champs médico-social, pénitentiaire, collégiens. PARTENARIATS : APEI, le centre pénitentiaire de Longuenesse et de Béthune, le collège et le lycée professionnel de Lumbres, le conservatoire à rayonnement départemental, A travers champs, la Coupole, Eden 62, Centre Matisse (Noyelles godault), Espace culturel Evasion de Noyelles sous lens, la Mahra, les collèges de la Morinie (St-Omer) et d'Aire-sur-la-Lys, l'APEI et tous les centres sociaux de la CAPSO.
HYPERBOLE A TROIS POILS	ARTS DE LA SCENE	BOULONNAIS	8 000 €	10 000 €	10,85 %	92 128 €	Etat : 12 000 € CR Hauts-de-France : 23 000 € Autres : 5 400 €	10 000 €	Aide au fonctionnement	OBJET : La compagnie H3P est implantée sur le territoire boulonnais, avec un rayonnement de ses spectacles à l'échelle départementale et régionale. Un nouveau projet de territoire en partenariat avec le Centre culturel de l'Entente Cordiale se met en place autour d'une œuvre de Shakespeare, <i>le songe d'une nuit d'été</i> , impliquant des amateurs du territoire (atelier régulier théâtre, classe CHAM du collège Langevin, danseurs danseuses). Un lien fort se tisse avec la note bleue à Ruminghen autour d'ateliers et de diffusion de spectacles. La compagnie poursuit la diffusion de son répertoire sur le territoire notamment le dispositif "la cabane à histoires", les lectures et petites formes ainsi que le tryptique jeune public autour des métiers historiques de la région. PUBLIC : tous PARTENARIATS : La ville de Boulogne-sur-Mer, Centre culturel de l'Entente Cordiale, CA2BM, le Grand bain, médiathèque du Portel, la Note bleue, médiathèque de Leforest, La Barcarolle, 7 vallées.
ONIMAGINE	ARTS DE LA SCENE	BOULONNAIS	3 000 €	4 000 €	4,44 %	90 000 €	CR Hauts-de-France : 12 000 €	3 000 €	Aide au fonctionnement	OBJET : La compagnie est installée sur le territoire boulonnais et mène un important travail d'actions culturelles sur le territoire autour des créations d'Anne Thunin. Cycles de lecture, formes contées autour du kamishibai, théâtre forum, une diversité de propositions autour de thématiques liées à la jeunesse et la petite enfance. La compagnie propose également des cours réguliers de théâtre à la médiathèque du Portel et au centre culturel Brassens de Saint-Martin-Boulogne PUBLIC : jeune public PARTENARIATS : Collectif jeune public, médiathèques, association ça et là.
ROLLMOPS	ARTS DE LA SCENE	BOULONNAIS	57 000 €	57 000 €	18,87 %	302 037 €	CR Hauts-de-France : 45 000 € Boulogne-sur-Mer : 34 200 € CAB : 31 500 €	57 000 €	Aide au fonctionnement	OBJET : Rollmops, compagnie bien identifiée du territoire boulonnais, dispose d'un lieu et y développe des activités de création, diffusion, et transmission. Si l'activité de sensibilisation, médiation, pratique est largement développée, ainsi que l'axe création, celui de l'accueil et accompagnement d'autres compagnies reste moins présent. A noter une situation financière et structurelle difficile pour la compagnie, accompagnée du départ de plusieurs membres de l'équipe. PUBLIC : Enormément d'actions en direction de la jeunesse (collèges, lycées) et IME. PARTENARIATS : Peu de partenaires en région mais des structures sociales du territoire et beaucoup d'établissements scolaires (collèges du territoire, lycées), Centre culturel de l'Entente Cordiale.
ANONYMES TP	ARTS DE LA SCENE	CALAISIS	10 000 €	10 000 €	6,43 %	155 628 €	Commune de Calais : 20 000 €	9 000 €	Aide au fonctionnement	OBJET : Les Anonymes TP est une compagnie qui mêle création et éducation populaire. Son activité se concentre principalement à Calais, notamment au Grand théâtre où la compagnie est en résidence. La compagnie poursuit sur le territoire son intense travail de création, notamment via des spectacles issus de récoltes de paroles des habitants et usagers de structures sociales, d'action culturelle qui constitue vraiment l'ADN du projet de la compagnie et renforce son rayonnement en terme de diffusion. PUBLIC : Tous les publics, scolaires et élèves et professeurs du CRD, usagers de l'AFAPEI. PARTENARIATS : Grand théâtre de Calais, AFAPEI, le CRD de Calais, les Semaines théâtrales, le théâtre de la Vêrière, l'école des langues.
LA PORTE AUX TREFLES	ARTS DE LA SCENE	CALAISIS	10 000 €	15 000 €	21,68 %	69 200 €	CR Hauts-de-France : 20 000 € L'aigle : 500 € Autres : 4 000 €	10 000 €	Aide au fonctionnement	OBJET : La compagnie renforce sa présence sur les territoires boulonnais et calaisien avec le soutien fort de la ville de Boulogne-sur-Mer et du Grand Théâtre de Calais. La porte aux trèfles souhaite désormais en effet privilégier son action sur le territoire départemental plutôt que ses autres projets théâtraux développés avec succès hors région (notamment à Paris). PUBLIC : Scolaire, tout public. PARTENARIATS : Ville de Boulogne-sur-Mer, Grand théâtre de Calais.
LES PETITES BOITES	ARTS DE LA SCENE	CALAISIS	9 000 €	4 000 €	5,55 %	72 041 €	CR Hauts-de-France : 10 000 € Communes d'heuringhem : 200 €	4 000 €	Aide au fonctionnement	OBJET : La compagnie Les petites boîtes est située en milieu rural à Herbinghen. Elle sollicite le Département au titre du fonctionnement qui repose sur la diffusion des spectacles de son répertoire dans le Pas-de-Calais, activité de diffusion renforcée par l'embauche d'une personne dédiée, et sur un programme d'actions culturelles nourri (notamment des ateliers théâtre) permettant de toucher de multiples publics, avec un temps de restitution en été. PUBLIC : Jeune public et scolaire, habitant de l'EPCI. PARTENARIATS : Collèges de la CC du Pays d'Opale, lycée.

STRUCTURES	DOMAINE	RAYONNEMENT	ATTRIBUTION 2022	DEMANDE 2023	TAUX	BUDGET PREVISIONNEL 2023	CO-FINANCEURS 2022	MONTANT PROPOSE	AVIS DES SERVICES	COMMENTAIRE
COLLECTIF JEUNE PUBLIC	ARTS DE LA SCENE	DEPARTEMENT	10 000 €	10 000 €	7,08 %	141 300 €	Etat : 65 000 € CR Hauts-de-France : 40 000 € CD 59 : 5 000 €	8 000 €	Aide au fonctionnement	OBJET : Le Collectif Jeune Public Hauts-de-France est un réseau professionnel qui réunit des structures de diffusion, des compagnies et des partenaires de la Région, oeuvrant pour la création et les actions culturelles à destination de l'enfance et la jeunesse. L'arrivée à temps plein d'une nouvelle coordinatrice de réseau l'année dernière a permis au collectif de déployer son action notamment dans le Pas-de-Calais qui représente 12 structures adhérentes à ce jour. Le collectif a été missionné par la DRAC pour développer une recherche plus fine quant à la création pour les 0-6 ans et les actions connexes : groupe dynamique réseau. Le collectif conduit un appel à projet "C'est pour bientôt" qui aura lieu à la Comédie de Béthune cette année. Le collectif fait un travail de collecte de ressources autour des écritures théâtrales contemporaines pour la jeunesse, de création de podcasts et de mise en place de séminaires très intéressants. PUBLIC : Professionnels du spectacle et de la jeunesse, créations soutenues pour le jeune public PARTENARIATS : Culture commune, CDN Béthune, 9-9 bis
LA GENERALE D'IMAGINAIRE	ARTS DE LA SCENE	DEPARTEMENT	10 000 €	20 000 €	4,78 %	418 379 €	Etat : 58 075 € CR Hauts-de-France : 35 000 € CD 59 : 20 000 € Lille : 20 000 € Autres : 6 000 €	10 000 €	Aide au fonctionnement	OBJET : Aide au fonctionnement pour la création et diffusion (spectacles, lectures musicales et performances), mise en place de projets d'action culturelle (ateliers de sensibilisation et projets participatifs). Des actions de territoire sont menées sur le bouloonnais; et cette année avec la PJJ de Béthune pour une 30aine d'heure. Une présence de 4 mois sur Oignies avec deux projets d'ateliers d'écriture et de podcasts: une avec pole emploi et l'autre avec la PJJ et le 9-9 Bis.Diffusion des artistes sur le territoire: 15 dates prévues à ce jour. La compagnie développe également un projet d'aide à la professionnalisation par la création d'outils de travail en open source pour les artistes de la région donc du Pas-de-Calais, et l'organisation de journées ressources, ce qui augmente leur temps de travail. Les spectacles des artistes sont diffusés également sur le territoire départemental, cette année, les dates sont encore en discussion. PUBLIC : La compagnie Générale d'Imaginaire travaille avec tous les publics. PARTENARIATS : Arrêt création Fléchin, CALL, PJJ de Béthune, L'Escapade, MAC, 9-9 bis Oignies
LA MECANIQUE DU FLUIDE	ARTS DE LA SCENE	DEPARTEMENT	6 000 €	10 000 €	5,69 %	175 845 €	CR Hauts-de-France : 13 000 € Autres : 8 220 €	6 000 €	Aide au fonctionnement	OBJET : Aide au fonctionnement de la compagnie la Mécanique du fluide pour la mise en œuvre de son projet de territoire et la diffusion de leur nouvelle création <i>Sortir ?</i> sur le département et environ. La compagnie justifie d'un partenariat avec les Pharos pour la période de janvier-mai 2023 avec présence artistique sur le territoire départemental : 70h00 d'intervention et diffusion de 10 dates pour la nouvelle création <i>Sortir ?</i> (Bruay-la-buissière, Saint-Martin-Boulogne, Arras). Un projet de travail avec le lycée de Bruay-la-Buissière et Le Temple est en cours de montage. La compagnie fête ses 10 ans en 2023 et envisage d'amener sa nouvelle création à Avignon cet été. PUBLIC : La compagnie travaille avec tous les publics. Cette année plus particulièrement avec le jeune public en lien avec leur nouvelle création. La compagnie travaille beaucoup avec les publics en difficulté sociale. PARTENARIATS : Espace Brassens à Saint-Martin-Boulogne, le Temple à Bruay-la-Buissière, le Pharos à Arras, le Bateau Feu à Dunkerque, Grande-Synthe, Mons-en-Baroeul, les Tisserands à Lomme, l'Oiseau-Mouche Roubaix...
LA NOUVELLE COMPAGNIE	ARTS DE LA SCENE	DEPARTEMENT	Pas de sollicitation	20 000 €	26,00 %	76 937 €	Grenay : 16 210 € Autres : 21 676 €	10 000 €	Aide au fonctionnement	OBJET : Aide au fonctionnement (première demande) pour la Nouvelle compagnie qui se justifie par un compagnonnage avec la ville de Grenay sur 3 ans qui se concrétise par le soutien des prochaines créations et la mise en œuvre de projets de projets et actions artistiques définis en concertation avec la structure. La compagnie mène un travail de fond sur les discriminations notamment envers les personnes noires qui est tout à fait en adéquation avec les objectifs de défense de la citoyenneté soutenus par les pactes du Département. PUBLIC : La compagnie travaille avec tous les publics. Notamment ceux de Grenay (ateliers citoyens, actions dans les collèges, travail avec les amateurs). PARTENARIATS : Ville de Grenay, ONDA, région Île-de-France, AGIR IN Seine-saint-Denis
LA PONCTUELLE	ARTS DE LA SCENE	DEPARTEMENT	Pas de sollicitation	12 000 €	7,02 %	170 950 €	CR Hauts-de-France : 18 000 €	8 000 €	Aide au fonctionnement	OBJET : Aide au fonctionnement (première demande, la compagnie la Ponctuelle est habituellement aidée à la création) qui se justifie par un compagnonnage avec la scène nationale du Bassin minier, Culture commune. Cela se concrétise par le soutien des prochaines créations (<i>Filleuls, Bolide</i>), la mise en œuvre de projets de territoire notamment "Voisins/voisines" à Lens et d'autres projets et action artistiques définis en concertation avec la structure. En dehors de cela, la compagnie a des dates de diffusion de leurs spectacles sur le territoire à Hénin-Beaumont, Arras, Bruay-la-Buissière... PUBLIC : La compagnie travaille avec tous les publics et va développer cette année grâce au compagnonnage avec la Scène nationale du Bassin minier des projets de territoire avec les publics. Travail avec les établissements scolaires également. PARTENARIATS : L'Escapade Hénin Beaumont, Culture commune, la Cité des électriciens, le Tandem Arras, ville de Wambrechies, le Manège, scène nationale de Maubeuge, le Vivat, le Grand Bleu, la Villa Marguerite Yourcenar.
LACAVALÉ	ARTS DE LA SCENE	DEPARTEMENT	Pas de sollicitation	10 000 €	8,73 %	114 521 €	Etat : 25 000 € CD 59 : 3 000 €	6 000 €	Aide au fonctionnement	OBJET : La demande d'aide au fonctionnement concerne principalement la création du projet #YOUTOO: projet protéiforme sur la question de l'origine de la violence des hommes, à cheval entre spectacle <i>in situ</i> et actions culturelles. Les partenaires sont l'Escapade et des établissements scolaires dont le collège de Libercourt et le Lycée d'Hénin-Beaumont. Tout un travail d'écriture autour des pères des enfants va être mené avec de la diffusion, des temps dévolus en classe et des temps hors temps scolaires, la réalisation d'un FANZINE et la création de deux petites formes. La DRAC finance à hauteur de 25 000€ le projet, l'Escapade fournit également son lieu et l'ingénierie. La compagnie mène une résidence de création au collège de Saint-Etienne-au-Mont d'une quinzaine de jours. PUBLIC : La compagnie travaille principalement à destination des adolescents. PARTENARIATS : DRAC, l'Escapade, lycée d'Hénin-Beaumont, collèges de Libercourt et de Saint-Etienne-au-Mont.

STRUCTURES	DOMAINE	RAYONNEMENT	ATTRIBUTION 2022	DEMANDE 2023	TAUX	BUDGET PREVISIONNEL 2023	CO-FINANCEURS 2022	MONTANT PROPOSE	AVIS DES SERVICES	COMMENTAIRE
L'EMBELLIE	ARTS DE LA SCENE	DEPARTEMENT	22 000 €	25 000 €	11,87 %	210 547 €	CR Hauts-de-France : 38 000 € Conseil départemental du 59 : 18 000 € Autres : 4 000 €	22 000 €	Aide au fonctionnement	OBJET : La compagnie L'embellie sort de la restructuration de son projet et un changement structurel: Stéphane Boucherie a transmis sa compagnie pour cause de départ à la retraite. C'est donc désormais une compagnie qui a la particularité d'être dirigée par une autrice Sarah Carré avec une administratrice en co-direction. L'année 2022/2023 est donc une année de transition, ce qui explique que la compagnie a une légère baisse d'activité dans le territoire mais qui n'est que temporaire. Le nouveau projet est dans la continuité mais avec les changements d'axe suivants: priorité à la jeunesse, travail autour de l'écriture, le texte, ouverture à d'autres disciplines artistiques et à d'autres auteurs. en 2023, la compagnie a 4 spectacles en tournée et de nombreux projets de podcasts théâtraux notamment à Ruminghem. Un gros projet vient de se terminer sur le département en lien avec Culture commune et des collégiens "la puce et l'oreille". La compagnie est aussi soutenue par le 9-9 bis en 2023 suite à leur résidence de 2022 et mène un travail autour des écritures théâtrales pour la jeunesse avec le collectif Jeune Public et l'édition de documents à destination des établissements culturels, scolaires médiathèque sur toute la région. PUBLIC : tous, jeune public. PARTENARIATS : 9-9 bis, Mac de Sallaumines, ville de Berck-sur-Mer, l'Escapade, le Channel, Culture Commune, la Note bleue, Région Hauts-de-France, DRAC.
LES OYATES (Tourneboulé)	ARTS DE LA SCENE	DEPARTEMENT	15 000 €	15 000 €	3,40 %	441 000 €	Etat : 70 000 € CR Hauts-de-France : 50 000 € Lille : 9 000 € Autres : 10 700 €	15 000 €	Aide au fonctionnement	OBJET : Aide au fonctionnement de la compagnie les Oyates (ex compagnie Tourneboulé). Nouvelle direction et nouveau cap pour cette compagnie très reconnue au niveau national avec un partage des rôles entre Marie Levasseur en tant que directrice artistique et Gaëlle Moquet qui monte également ses propres créations au sein de la compagnie. La compagnie tourne beaucoup au national mais reste présente sur le territoire départemental avec 4 spectacles en diffusion pour plus d'un dizaine de représentations, un partenariat fort avec la scène nationale Culture Commune et l'espace Brassens de Saint-Martin-Boulogne et le 9-9 bis. La nouvelle structuration de la compagnie permettra également de redéployer sur le territoire des formes plus légères et plusieurs artistes créateurs. La renommée de la compagnie permet également le rayonnement du Département par son soutien. PUBLIC : La compagnie les Oyates travaille essentiellement pour le jeune public mais ouvre ses créations depuis l'année dernière aux publics adultes et adolescents. PARTENARIATS : Culture Commune, Espace Georges Brassens Saint-Martin Boulogne, 9-9 bis, Mac de Sallaumines, DRAC, Région Hauts-de-France, ADAMI
TALUS	ARTS DE LA SCENE	DEPARTEMENT	6 000 €	15 000 €	15,73 %	95 371 €	Etat : 5 000 € CR Hauts-de-France : 21 600 € CD 59 : 5 000 € Autres : 40 00 €	8 000 €	Aide au fonctionnement	OBJET : Aide au fonctionnement de la compagnie Talus pour ses actions culturelles et sa diffusion sur le territoire départemental. La compagnie a, depuis l'année dernière, embauché une personne spécifiquement pour le développement de ses actions sur le département et cela a porté ses fruits étant donné que la compagnie a 5 projets longs sur le département en direction des publics prioritaires du Département : collégiens et personnes en situation de handicap. La compagnie va également créer cette année des "notules", lectures à destination des EHPAD. Le travail de la compagnie est exigeant et pluridisciplinaire. La compagnie déploie beaucoup d'énergie pour travailler sur le territoire et en direction des publics. PUBLIC : La compagnie Talus travaille vers tous les publics. PARTENARIATS : DAAC, Région Hauts-de-France, Pollen, collège Paul Langevin Avion, la Vie active, les Papillons blancs, MAC de Sallaumines, ville de Brebières
THEATRE DU PRISME	ARTS DE LA SCENE	DEPARTEMENT	15 000 €	25 000 €	2,82 %	887 758 €	Etat : 94 333 € CR Hauts-de-France : 60 000 € CD 59 : 10 000 € Villeneuve d'Ascq : 2 000 € Paris : 8 000 € Autres : 18 952 €	15 000 €	Aide au fonctionnement	OBJET : Le théâtre du Prisme est une compagnie qui œuvre dans le Département depuis plusieurs années sur des textes d'auteurs contemporains souvent anglo-saxons, avec un travail d'adaptation et de traduction important. Des actions de sensibilisation et de médiation sont réalisées par les artistes et le metteur en scène Arnaud Anckaert en amont ou en aval des spectacles. En 2023, c'est plus de 106 heures d'actions culturelles qui seront menées sur le département et des pistes sont en cours notamment avec Culture commune autour des quartiers politiques de la ville. L'option théâtre du lycée Ribot de Saint-Omer est également gérée par la compagnie. Le rayonnement va au delà de la région avec une diffusion dans de nombreuses structures à label national. La prochaine création sera autour de Shakespeare. La compagnie embauche 5 salariés permanents. Compagnie reconnue nationalement qui fait un travail de grande qualité. PUBLIC : Le théâtre du prisme travaille avec tous les publics. PARTENARIATS : Escapade, Bruay-la-Buissière, Comédie de Béthune, la Barcarolle, lycée Ribot Saint-Omer, université d'Arras. Le Pharos et nombreux partenaires au national.
TRAVAIL ET CULTURE	ARTS DE LA SCENE	DEPARTEMENT	25 000 €	30 000 €	6,83 %	439 435 €	Etat : 35 000 € CR Hauts-de-France : 212 000 € CD 59 : 60 000 € Valenciennes Métropole : 10 000 € Roubaix : 10 730 € Autres : 14 216 €	25 000 €	Aide au fonctionnement	OBJET : Aide au fonctionnement pour la continuité du projet "Des mots aux gestes du travail" sur le territoire de la CALL, du Boulonnais et du Montreuillois. Un travail très professionnel et exigeant qui touche énormément de partenaires notamment des jeunes de 16 à 30 ans. Les productions de ce projet de territoire sont originales et intelligentes. Des résidences d'artistes en entreprise également depuis 2022 ont lieu sur le territoire et portent leurs fruits avec leur reconduction en 2023. Travail et culture mène également nombre de rencontres et de colloques avec des auteurs dont plusieurs sur le territoire. La compagnie augmente le nombre de ses projets enPas-de-Calais avec 4 projets sur 6 territoires en 2023. PUBLIC : Travail et culture travaille pour tous les publics mais principalement les jeunes sur le projet sur le monde du travail. PARTENARIATS : CALL, Région Hauts-de-France, Drac, EREA, CPPTM, STARTEVO, Institut de formation en soin infirmier Boulogne-sur-Mer, lycée professionnel maritime et CAP poissonnerie Boulogne-sur-Mer, Centre formation des produits de la mer, Recy tech, bille d'Avion, médiathèque estaminet de Grenay, Entreprises de Fouquières-les-Lens, communes du Montreuillois.
VERSUS	ARTS DE LA SCENE	DEPARTEMENT	5 000 €	15 000 €	12,27 %	122 203 €	Etat : 15 000 € CR Hauts-de-France : 15 400 € Lille : 6 500 €	4 000 €	Aide au fonctionnement	OBJET : Porté par Maud Leroy et Béatrice Courtois, la compagnie Versus / collectif Beat Davis poursuit sa structuration et pérennise son action sur le territoire départemental. A ce titre, des diffusions et de nombreuses actions de médiation et de sensibilisation seront proposées, notamment à Saint-Omer auprès des scolaires du collège de la Morinie. La compagnie a participé au dispositif "Arts de la scène au collège" avec d'excellents retours cette année. En parallèle, cette petite compagnie va, en 2023, se consacrer à la création d'un projet exigeant et ambitieux autour de l'œuvre de Steve Tesich, ce qui permettra de développer sur le territoire des projets d'actions culturelles et des répétitions ouvertes. La compagnie tente de structurer son équipe administrative avec l'embauche d'une chargée de diffusion également. PUBLIC : Tout public et scolaires. PARTENARIATS : Collège de la Morinie de Saint Omer, l'Escapade Hénin-Beaumont, la ligue de l'enseignement, la ville de Laventie, la région HDF, DRAC.

STRUCTURES	DOMAINE	RAYONNEMENT	ATTRIBUTION 2022	DEMANDE 2023	TAUX	BUDGET PREVISIONNEL 2023	CO-FINANCEURS 2022	MONTANT PROPOSE	AVIS DES SERVICES	COMMENTAIRE
ARTOISCOPE	ARTS DE LA SCENE	LENS-HÉNIN	10 000 €	10 000 €	10,95 %	91 300 €	Autres : 81 300 €	10 000 €	Aide au fonctionnement	OBJET : Artoiscope regroupe plus de 35 acteurs culturels et touristiques du territoire de l'Artois . Ces associations, communes, intercommunalités... proposent depuis plus de 25 ans un Agenda Culturel unique pour informer les habitants des évènements qui se déroulent sur leur territoire. Depuis un an, l'agenda s'est modernisé et s'est grandement allégé et diminuant et en simplifiant la brochure en journal agenda et en mettant l'accent sur le site internet. Artoiscope permet aussi le développement de projet mutualisé. PUBLIC : Tous les habitants de l'Artois. PARTENARIATS : 35 communes, associations, structures culturelles et touristiques de l'Artois.
BORD CADRE	ARTS DE LA SCENE	LENS-HÉNIN	6 000 €	20 000 €	6,37 %	314 018 €	Etat : 30 000 € CR Hauts-de-France : 50 000 € EPCI : 10 000 € Communes : 36 500 € Autres : 33 500 €	8 000 €	Aide au fonctionnement	OBJET : Aide au fonctionnement de la compagnie Bord cadre qui est revenue depuis l'année dernière sur le territoire départemental. Son projet de résidence longue de territoire avec 4 communes du Bassin minier prend forme avec des engagements fermes des communes et de la CALL. Ce partenariat pluriannuel a comme noyau central le centre culturel Jean Ferrat d'Avion pour de la diffusion et de l'action culturelle et un mécène sur 3 ans (l'entreprise CADRE de Courrières). Des partenariats sur la CALL sont engagés autour de plusieurs projets notamment au niveau de la lecture à haute voix, d'ateliers courts, de sensibilisations, de répétitions publiques et d'écriture avec les habitants.... PUBLIC : La compagnie bord cadre travaille avec tous les publics. PARTENARIATS : Les communes d'Avion, Harnes, Méricourt, Noyelles-sous-Lens, la CALL, Région Hauts-de-France
BVZK	ARTS DE LA SCENE	LENS-HÉNIN	12 000 €	12 000 €	13,19 %	91 000 €	Etat : 12 000 € CR Hauts-de-France : 20 000 € CD 59 : 12 000 € Commune de Carvin : 2 500 € Commune d'Harnes : 2 500 € Autres : 6 000 €	12 000 €	Aide au fonctionnement	OBJET : Aide au fonctionnement pour le festival Uber Gang autour des créatrices féminines de spectacle vivant sur la CAHC : lectures, éditions, rencontres et conférences, ateliers et édition d'une revue. La compagnie est présente sur ce territoire depuis plus de 10 ans (notamment sur Harnes et Carvin). Travail exigeant et rayonnement de la compagnie dans les structures culturelles d'envergure nationale avec une forte reconnaissance. Le festival Uber Gang met en valeur des thématiques importantes telles que l'égalité Femme / Homme et la compagnie est dirigée par une femme, ce qui est suffisamment rare sur le territoire. Les actions culturelles sont de qualité et soutenue au local avec un apport financier des communes de Harnes et Carvin pour être souligné. Le festival prend chaque année de plus en plus d'ampleur et est reconnu par les publics. PUBLIC : La compagnie travaille pour tous les publics. Le festival Uber Gang met en valeur les autrices. PARTENARIATS : CAHC, Ville de Harnes, Ville de Carvin, l'Escapade, Scène nationale de Maubeuge.
DETOURNOYEMENT	ARTS DE LA SCENE	LENS-HÉNIN	Pas de sollicitation	10 000 €	3,21 %	311 960 €	Etat : 40 000 € CR Hauts-de-France : 40 000 € CD 59 : 15 000 € Roubaix : 20 000 € Carvin : 15 000 € Autres : 41 500 €	5 000 €	Aide au fonctionnement	OBJET : Aide au fonctionnement pour la compagnie Détournoyment qui sera présente fortement sur le territoire du Bassin minier grâce à un conventionnement de 3 ans avec la ville de Carvin pour une résidence longue vers les différents publics de la ville. La compagnie diffuse également ses spectacles sur le territoire et mènera 60 heures d'ateliers sur le Pas-de-Calais autour du spectacle <i>Mangez-moi</i> . La ville de Carvin donnera 15 000€ par an à la compagnie dont la discipline, le théâtre de rue, est peu présente en Pas-de-Calais. PUBLIC : La compagnie travaille avec tous les publics et notamment dans l'espace public. PARTENARIAT : Ville de Carvin pour un conventionnement de 3 ans, association Ose Arts, Gare de Méricourt, FIAC Berck-sur-Mer, A petit Pas Ruisseauville.
FILIGRANE 111	ARTS DE LA SCENE	LENS-HÉNIN	8 000 €	10 000 €	11,41 %	87 611 €	Etat : 17 760 € CR Hauts-de-France : 25 500 € Autres : 6 000 €	5 000 €	Aide au fonctionnement	OBJET : Aide au fonctionnement de la compagnie pour implantation sur le territoire du Bassin minier. Filigrane 111 est une compagnie qui s'implante depuis quelques temps sur Carvin où elle a son siège social. Elle y effectue un travail intéressant avec les médiathèques avec une réelle volonté de choisir des sujets qui peuvent toucher ce territoire. 2 de leurs spectacles y sont en diffusion. Cette année, une demande d'aide à la création est également déposée qui explique, pour une petite compagnie, la diminution des actions de médiation engagées étant donné que l'énergie sera portée sur cette création? Néanmoins, des temps de résidence et d'ateliers seront déployés sur le territoire. Proposition de maintien de revenir au montant de subvention de 2021 pour le fonctionnement et l'implantation et d'accorder une aide à la création de spectacle en complément. PUBLIC : La compagnie travaille avec tous les publics et particulièrement le public scolaire. PARTENARIATS : Ville de Carvin, Région Hauts-de-France, DRAC
FRANCHE CONNEXION	ARTS DE LA SCENE	LENS-HÉNIN	40 000 €	47 000 €	19,93 %	235 780 €	Etat : 20 000 € CR Hauts-de-France : 40 000 € EPCI : 40 000 € Communes : 24 775 €	42 000 €	Aide au fonctionnement	OBJET : Aide au fonctionnement pour cette compagnie implantée avec lieu à Montigny-en-Gohelle. Gestion d'un lieu de création et d'éducation populaire intercommunal. Le travail de territoire de la compagnie est indéniable auprès des publics prioritaires du Département. Franche connexion propose également beaucoup d'ateliers sur le territoire dans son lieu et hors-les-murs. Beaucoup de temps de diffusion sont également proposés comprenant leurs propres créations mais aussi les spectacles de nombreuses compagnies régionales. La dernière création de la compagnie tourne bien et sort un peu de la région. La compagnie a décidé d'emmener deux spectacles à Avignon cet été. PUBLIC : La compagnie travaille avec tous les publics. Rayonnement local et nombreuses actions en milieu scolaire et QPV. PARTENARIATS : Ville de Montigny-en-Gohelle, ville de Carvin, Ose Arts, l'Escapade, L'aventure, Ville de Courcelles-les-Lens, Ville de Courrières, Ville d'Avion, établissements scolaires et associations du bassin minier, CAHC, Région Hauts-de-France.
HEJ HEJ TAK	ARTS DE LA SCENE	LENS-HÉNIN	Pas de sollicitation	6 000 €	3,37 %	177 915 €	Etat : 15 000 € CR des Hauts-de-France : 20 000 € Autres : 11 873 €	3 000 €	Aide au fonctionnement	OBJET : Jeune compagnie implantée à Loison-sous-Lens. Aide au fonctionnement pour la mise en place d'actions de territoire à Rouvroy auprès d'un groupe de femmes, travail au long court avec le SAJ de Loison-sous-Lens et ateliers de 3 mois au lycée Darchicourt d'Hémin-Beaumont. Hej Hej Tak diffuse ses 5 spectacles au répertoire sur le territoire et crée un nouveau spectacle cette année. Elle essaie de se structurer administrativement parlant et vient d'embaucher une chargée de production. PUBLIC : La compagnie travaille avec tous les publics. PARTENARIATS : Ville de Loison-sous-Lens, Culture Commune, L'Escapade, SAJ Loison-sous-Lens, Comédie de Béthune, Mac de Sallaumines, Le Channel, lycée Darchicourt Hémin-Beaumont

STRUCTURES	DOMAINE	RAYONNEMENT	ATTRIBUTION 2022	DEMANDE 2023	TAUX	BUDGET PREVISIONNEL 2023	CO-FINANCEURS 2022	MONTANT PROPOSE	AVIS DES SERVICES	COMMENTAIRE
L'AVEVENTURE	ARTS DE LA SCENE	LENS-HÉNIN	10 000 €	15 000 €	13,30 %	112 800 €	Etat : 20 000 € CR Hauts-de-France : 18 000 € Conseil départemental 59 : 7 000 € Autres : 27 000 €	10 000 €	Aide au fonctionnement	OBJET : Le théâtre de l'aventure a un projet de création très ancré sur le territoire du Bassin minier en 2023. Ce projet se nomme <i>Grand Frère</i> en coproduction avec les scènes associées (Grenay, Sallaumines et Liévin) à hauteur de 15 000€ de coproduction avec un première à Montigny-en-Gohelle au festival "On vous emmène" (Franche Connexion). L'objectif est de reconnecter des jeunes avec le théâtre. Autour de cette création, des actions culturelles vont être mise en place avant l'automne 2023 autour de la création de podcasts sur comment les jeunes se projettent dans l'avenir. D'autres actions sont mises en place sur le département : projet avec la MAC de Sallaumines et Jean-Maurice Boudeulle sur un temps fort de médiation de territoire et un groupe de femmes pour la mise en place d'un projet de festival "Couleures du monde", ainsi que des résidences à Desvres. La compagnie continue également de développer son projet "Super cambrousse" sur le territoire du Pas-de-Calais notamment à Desvres auprès des habitants, des jeunes et des élus. PUBLIC : Tout public, scolaires, projets de territoire. PARTENARIATS : Sallaumines, Grenay, Liévin, L'Escapade Franche connexion, Bruay-la-buissière, collège de Desvres.
LE CIRQUE DU BOUT DU MONDE	ARTS DE LA SCENE	LENS-HÉNIN	15 000 €	20 000 €	2,62 %	762 499 €	Etat : 41 700 € CR Hauts-de-France : 22 000 € Conseil départemental 59: 13 500 € EPCI : 40 000 € Lille : 60 196 € Autres : 134 351€	12 000 €	Aide au fonctionnement	OBJET : Le Cirque du Bout du Monde assure une présence forte dans le Pas-de-Calais, notamment avec la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin (convention). La structure affirme son rôle de développeur des arts du cirque en proposant à la fois : un axe programmatique adaptable aux lieux non dédiés à la création et aux médiathèques, une découverte de la pratique via des stages et des ateliers récurrents donnés dans des établissements partenaires dans le département (Escapade, Outreau, Carvin, Courcelles-lès-Lens) et la tournée des créations portées par la structure directement. Après une période délicate liée au Covid, la structure est parvenue depuis ces deux dernières années à mobiliser une plus grande diversité de partenaires et à réimplanter sa présence sur le territoire départemental. Il est proposé d'adapter l'aide départementale à la réalité du programme d'activité et des autres soutiens publics. PUBLIC : Tout public, jeune public, Public familial et parentalité PARTENARIATS : CAHC, CALL, Escapade, Outreau, Coucelles-lès-Lens, Rouvroy, Leforest, Courrières, Carvin, Montigny-en-Gohelle
LIBRE D'ESPRIT	ARTS DE LA SCENE	LENS-HÉNIN	Pas de sollicitation	15 000 €	5,65 %	265 328 €	Etat : 39 760 € CR Hauts-de-France : 30 000 € CD 59 : 15 000 € Noeux-les-Mines : 8 000 € Gravelines : 15 000 € Communauté urbaine de Dunkerque : 15 000 € Communauté de Commune Béthune-Bruay : 5 490 € Autres : 42 000 €	7 500 €	Aide au fonctionnement	OBJET : La compagnie travaille depuis plusieurs années sur Noeux-les-Mines avec le Secours populaire sur un projet qui s'intitule "Culture en terril" en proposant des résidences longues et des ateliers en théâtre, radio, chanson, arts plastiques sur l'année avec les habitants et les personnes mobilisées par le Secours populaire. Ces temps de résidence donneront lieu à un spectacle qui sera présenté lors du festival "dedans dehors" à Noeux-les-Mines ainsi que lors du festival "Grand large" à Gravelines. Ce projet implique les habitants, leur famille et s'inscrit dans une réelle démarche participative. La compagnie propose une approche qualitative qui s'inscrit dans le temps avec une réelle présence artistique sur le territoire. PUBLIC : Population, scolaires, collèges, CLSH CABBALR PARTENARIATS : Secours populaire, MJC, ville de Noeux-les-Mine.
THEATRE DIAGONALE	ARTS DE LA SCENE	LENS-HÉNIN	10 000 €	10 000 €	16,95 %	59 000 €	CR Hauts-de-France : 8 000 € Mazingarbe : 6 000 € Lomme : 5 000 €	8 000 €	Aide au fonctionnement	OBJET : Aide au fonctionnement du Théâtre Diagonale. La compagnie agit depuis 6 ans sur le territoire avec la commune de Mazingarbe. Le départ de Laurent Bridoux et les difficultés financières de la commune font qu'en 2023, les ateliers prévus seront remplacés par quelques stages. Si le partenariat existe encore ce sera, par contre, la dernière année. Le festival des arts du geste à Aix Noullette et Angres s'est très bien passé en 2022 et une biennale est envisagée pour ce festival. La compagnie a 3 spectacles en création et prépare une future création <i>GENA ROWLANDS</i> avec 3 partenaires à l'heure actuelle sur le Pas-de-Calais et mène des projets d'actions culturelles avec l'Escapade. La compagnie mènera également un PEPS au SIADEP de Lens. Il est proposé d'adapter l'aide départementale à la réalité du programme d'activité et des autres soutiens publics. PUBLIC : La compagnie travaille avec tous les publics, et même beaucoup d'actions au niveau des scolaires. PARTENARIATS : Ferme Dupuich, Méricourt, Aix-Noulette, Grenay, Angres, Droit de Cité
ZAOUM	ARTS DE LA SCENE	LENS-HÉNIN	10 000 €	15 000 €	7,13 %	210 264 €	Etat : 25 500 € CR Hauts-de-France : 28 000 € Lille : 5 000 € CALL : 10 000 € Autres : 5 000 €	8 000 €	Aide au fonctionnement	OBJET : La présence de Zaoum sur le territoire du département se traduira par la diffusion de spectacles tout au long de la saison, accompagné d'actions de sensibilisation autour des thèmes portés par la compagnie (la sexualité, le genre, le consentement, la masculinité). Avec son changement de siège social en septembre 2022, Zaoum est à présent domicilié au Toit commun à Lens. Leur volonté est de continuer à développer leur réseau sur la CALL et sur le département du Pas-de-Calais où la compagnie est la plus implantée. Cete année, la compagnie sera plus présente autour de Mazingarbe avec un projet en direction des publics des quartiers prioritaires et la continuité de leur projet avec "Micros-rebelles" sur la création de podcasts sonores. La compagnie a également augmenté le temps de travail de la chargée de production/diffusion pour pouvoir développer plus la diffusion sur le département. PUBLIC : La compagnie travaille avec tous les publics, ces dernières créations étant tournée vers les publics adolescents. PARTENARIATS : Ferme dupuich, Micro-rebelles, ville de Angres, Droit de cité, CALL, Région, DRAC
CIRQ'O VENT	ARTS DE LA SCENE	MONTREUILLOIS	12 000 €	22 500 €	16,98 %	132 493 €	CR Hauts-de-France : 5 000 € Montreuil-sur-mer : 1 000 € 7 vallées com : 5 000 € Autres : 6 500 €	15 000 €	Aide au fonctionnement	OBJET : La compagnie Cirqu'ovent installée à Lespinoy œuvre dans le champ du cirque et dispose d'un lieu de pratique où elle propose des ateliers réguliers et développe l'accompagnement de jeunes artistes. Par ailleurs , elle produit et crée des spectacles diffusés à l'échelle régionale. Cette année, la compagnie se lance dans un projet européen en organisant un festival arts de la rue, impliquant plusieurs partenaires européens autour du masque et du mystère. PUBLIC : La compagnie touche le jeune public à travers ses ateliers réguliers dans son lieu, un public familial à travers les spectacles diffusés, et ponctuellement à travers des projets spécifiques d'actions culturelles des publics ciblés. PARTENARIATS : La compagnie développe un partenariat étroit avec la CC des 7 vallées (culture, social, CAF) et la CA2BM pour l'organisation du festival (2 compagnies italiennes, 1 polonaise, 1 belge) et souhaite impliquer les acteurs culturels du territoire.

STRUCTURES	DOMAINE	RAYONNEMENT	ATTRIBUTION 2022	DEMANDE 2023	TAUX	BUDGET PREVISIONNEL 2023	CO-FINANCEURS 2022	MONTANT PROPOSE	AVIS DES SERVICES	COMMENTAIRE
DES DOCKS	ARTS DE LA SCENE	MONTREUILLOIS	15 000 €	23 000 €	14,58 %	157 700 €	CR Hauts-de-France : 35 000 € CA2BM : 8 000 €	20 000 €	Aide au fonctionnement	OBJET : La compagnie est implantée sur les territoires montreuillois et boulonnais et propose un travail autour des écritures contemporaines. Elle souhaite renforcer sa présence sur le territoire notamment à travers des propositions de petites formes destinées aux lieux non équipés : création <i>in situ</i> , diffusion de petites formes, l'organisation de lectures musicales, balades musicales et théâtrales sur le territoire, et de formes immersives. Par ailleurs, la diffusion de ses spectacles se poursuit à l'échelle nationale. PUBLIC : La compagnie s'adresse à un large public à travers ses spectacles et ses actions de formation. Elle mène par ailleurs des actions en milieu scolaire (collège, lycée du territoire). PARTENARIATS : CA2BM, nombreux partenariats à Montreuil, maison des faiseurs, la note bleue, le grand bain, médiathèque du Portel, ville de Boulogne-sur-Mer, CDN Montluçon.
L'EMBARDEE	ARTS DE LA SCENE	MONTREUILLOIS	40 000 €	42 000 €	11,55 %	363 510 €	CR Hauts-de-France : 21 400 € EPCI : 20 000 € Communes : 11 100 € Autres : 24 500 €	40 000 €	Aide au fonctionnement	OBJET : L'embardeé développe la plupart de son activité dans le département, implantée sur les territoires de Ternois com et des 7 Vallées. Son champ d'action s'étend de la création et la diffusion de spectacles, à l'accompagnement de jeunes artistes, en passant par un important volet d'actions culturelles en particuliers en direction de la jeunesse, et l'organisation d'événements en France et à l'international (Sénégal) et de projets de territoire en zone rurale. A noter un nouveau partenariat fort se remet en place sur le territoire des 7 Vallées au moyen d'une résidence longue de 3 ans. PUBLIC : Tous les publics en particulier la jeunesse (beaucoup d'actions et de partenariats avec les collèges et lycées du Montreuillois et du Ternois) PARTENARIATS : 7 vallées com, ville d'Hesdin, Beaurainville, Auxi-le-Château, collèges du territoire.
PRODUCTIONS 2M	ARTS DE LA SCENE	MONTREUILLOIS	25 000 €	32 000 €	6,00 %	533 404 €	Etat : 5 000 € CR Hauts-de-France : 160 000 € CA2BM : 116 000 € Le Touquet : 70 000 € Autres : 21 000 €	25 000 €	Aide au fonctionnement	OBJET : Les Malins plaisirs (production 2M) est une structure de production et diffusion de spectacles vivants dans le champ de l'art baroque (théâtre, musique, danse), implantée sur le territoire montreuillois. Elle propose par ailleurs deux temps forts dans cet esprit "le printemps baroque" au Touquet en avril, précédé d'une action forte à destination des collèges (l'école du baroque), et le festival des "malins plaisirs" en août à Montreuil. La compagnie propose par ailleurs, des ateliers théâtre réguliers à Montreuil et intervient ponctuellement dans les établissements scolaires du territoire montreuillois. La création récente de 3 comédies ballets soutenue par plusieurs opéras et théâtres a ouvert un nouveau réseau à l'échelle nationale, de nouvelles perspectives de diffusion (enregistrement radio France, partenariat fort avec les Pays-de-la-Loire et le Grand T...), plaçant ainsi la compagnie comme référente des comédies ballet. Après ces années denses en terme de création, elle souhaite en 2023 recentrer son activité sur le territoire, en accordant une place plus importante au développement de son école du baroque. PUBLIC : Tout public, scolaires, enseignants. PARTENARIATS : Ville du Touquet, CA2BM, ateliers lyrique Tourcoing, collèges Le Touquet, Berck, Montreuil, Etaples, Hucqueliers, Fruges, Centre de Musique baroque Versailles, Abbeville, Nantes Angers Opéra...

46 demandes

Privé

606 500 €

1.B. Danse

STRUCTURES	DOMAINE	RAYONNEMENT	ATTRIBUTION 2022	DEMANDE 2023	TAUX	BUDGET PREVISIONNEL 2023	CO-FINANCEURS 2023	MONTANT PROPOSE	AVIS DES SERVICES	COMMENTAIRE
ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DES CULTURES URBAINES	DANSE	ARTOIS	10 000 €	23 000 €	24,34 %	94 500 €	CABBALR : 34 000 € Barlin : 13 000 €	10 000 €	Aide au fonctionnement	OBJET : Structure d'éducation populaire / jeunesse, l'Association Intercommunale de Développement des Cultures Urbaines (AIDCU) développe son action autour de la pratique en amateur via un concours et des ateliers de danses dites "urbaines". L'association propose un projet de pratique en amateur ambitieux et largement porté par les habitants de son territoire (1200 personnes pratiquantes). Pour rappel, elle fédère 6 associations de danse dites "urbaines", embauche une douzaine d'encadrants (animation) grâce à un recrutement permettant une coordination associative centralisée (10h) basée à Barlin. Elle encadre la pratique au regard de l'âge des jeunes participants (pas de pratique avant 11 ans), fait intervenir des enseignants sportifs pour assurer un regard technique ainsi que différents artistes pour un suivi et sur l'aspect créatif. Enfin, la structure propose chaque année un festival permettant de valoriser toute la pratique. L'AIDCU travaille par ailleurs avec 2 des collèges de son territoire et a tenté à plusieurs reprises de se rapprocher du Conservatoire d'agglomération, malheureusement sans succès. Aussi, il est proposé d'accompagner l'association en ingénierie pour favoriser un éventuel rapprochement avec le conservatoire. PUBLIC : Tout publics, danseurs amateurs, jeune public hors scolaires. PARTENARIATS : CABBALR, commune de Barlin
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BOULONNAIS - printemps de la danse	DANSE	BOULONNAIS	10 000 €	10 000 €	11,76 %	85 000 €		10 000 €	Aide au projet	OBJET : La Communauté d'agglomération du Boulonnais organise chaque année un temps fort dédié à la danse sous toutes ses formes, avec l'objectif de donner à voir une grande variété de formes chorégraphiques, ouvrant même le champ vers la danse en plein air. Autour de cette programmation sont organisés master class et ateliers en lien avec le conservatoire. Comme les musiques actuelles, la danse restera un des axes forts du projet de politique culturelle de la CAB en cours de définition, avec l'ouverture prochaine de l'Embarcadère. PUBLIC : tout public, scolaires. PARTENARIATS : Conservatoire et écoles de danse.

STRUCTURES	DOMAINE	RAYONNEMENT	ATTRIBUTION 2022	DEMANDE 2023	TAUX	BUDGET PREVISIONNEL 2023	CO-FINANCEURS 2022	MONTANT PROPOSE	AVIS DES SERVICES	COMMENTAIRE
DANSE EN COTE D'OPALE	DANSE	CALAISIS	20 000 €	60 000 €	8,32 %	721 000 €	Etat : 24 000 € CR Hauts-de-France : 60 000 € Calais : 50 000 € Grand Calais Terres et Mers : 50 000 € Autres : 27 000 €	25 000 €	Aide au fonctionnement	OBJET : Depuis 2021, la compagnie de danse Hervé Koubi est implantée à Calais et bénéficie à ce titre d'un lieu de création et de répétitions. Le rayonnement de son activité ne se limite pas pour autant à la seule ville de Calais, mais bien à l'ensemble du territoire départemental et se traduit par une intense activité de diffusion des spectacles créés, de création et recherche chorégraphique et d'action culturelle. La compagnie poursuit son action territoriale avec la mise en place de cours au Conservatoire qu'elle assure de façon hebdomadaire ou ponctuelle (durant les vacances scolaires notamment et ouverts notamment aux centres sociaux) et d'un dispositif d'insertion et de qualification des jeunes danseurs "Le pied à l'étrier" sur 2 ans avec un accompagnement à l'entrée dans l'emploi. Dans le quartier du Beaumarais, la cie déploie son action "En corps un café" projet avec l'Institut des addictologies. PUBLIC : Tous les publics, par un foisonnant programme d'action culturelle et de médiation auprès des scolaires, jeunes publics, praticiens amateurs du CRD, centres sociaux, adultes... PARTENARIATS : Université (Licence STAPS) via des ateliers de pratique et des diffusions, CRD de Calais, Channel, Ecole d'art du Calais le concept, Orchestre du lointain, Barcarolle.
LES BONS ENFANTS D'ETAPLES	DANSE	MONTREUILLOIS		1 000 €				1 000 €	Aide au projet	OBJET : Participation exceptionnelle de l'ensemble folklorique Les bons z'enfants d'Étaples-sur-Mer à l'émission de France 3 "Le grand concours des régions" pour la catégorie : "Quelle sera la meilleure danse folklorique de France ?" dont le tournage aura lieu en Alsace. PUBLIC : - PARTENARIATS : -
CNC DANSE	DANSE	DEPARTEMENT	15 000 €	20 000 €	26,06 %	76 750 €	CR Hauts-de-France : 25 000 €	15 000 €	Aide au fonctionnement	OBJET : Actrice historique de la vie culturelle sur le territoire du Pas-de-Calais et de la création jeune public, la chorégraphe Nathalie Cornille s'est installée dans la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois dès 2020. La crise sanitaire a lourdement impacté la dynamique d'implantation sur le territoire. Pourtant, CNC Danse a su maintenir ses partenariats et susciter de nouveaux projets. La compagnie a su s'entourer de partenaires mobilisés autour de ses créations (artiste accompagnée pour le Vivat, Grenay et artiste partenaire de la CA2BM). Le travail de développement culturel de la compagnie pour s'implanter sur le territoire rural de la CA2BM représente une opportunité en matière d'accès à la culture pour tous. Dans ce sens, la création de <i>CHAPEAU</i> en 2023 sera adaptée techniquement aux contraintes de lieux non équipés en milieu rural. La compagnie a prévu un équipement technique lui permettant de proposer une forme autonome et de développer un public qui a peu accès en proximité à la danse contemporaine et à l'art en général. Il est donc proposé de reconduire l'aide départementale. PUBLIC : Public familial et jeune public PARTENARIATS : CA2BM, Rang-du-Fliers, Nempont-Saint-Firmin, Berck-sur-Mer et Lépine.
NIYA	DANSE	DEPARTEMENT	5 500 €	5 500 €	5,46 %	100 769 €	CR Hauts-de-France : 1 000 € CD 59 : 5 000 € Autres : 17 400 €	5 500 €	Aide au fonctionnement	OBJET : La Compagnie Niya développe conjointement des spectacles de création chorégraphique et de musique live, sur lesquels elle s'appuie entre autre pour mener des projets de médiation avec les publics. Ces actions ont lieu sur l'ensemble du territoire départemental et plus particulièrement sur la communauté d'agglomération d'Hénin-Carvin. La structure a choisi de privilégier les temps de résidence de travail et laboratoire d'expérimentation pour l'année à venir pour poursuivre son travail autour d'une création dédiée à la musique live et la danse, pour envisager aussi des créations adaptables au jeu en extérieur et dans des lieux non dédiés à la création chorégraphique. Le chorégraphe de la compagnie oeuvre par ailleurs activement sur le territoire départemental avec une grande diversité d'actions et d'acteurs de l'éducation, du social et de la santé. La compagnie a développé par ailleurs des modules d'intervention en collèges qui ont permis aux élèves et enseignants des territoires impliqués d'expérimenter d'autres modalités d'échanges et de discussion. PUBLIC : Tout public, danseurs amateurs, musiciens amateurs, collège, lycée, ITEP. PARTENARIATS : Culture Commune, 9-9bis, Ligue de l'enseignement, MAC de Sallaumines, Escapade.
								66 500 €		

6 demandes

Interco 10 000 €
Privé Privé 56 500 €

1.C. Musique

STRUCTURES	DOMAINE	RAYONNEMENT	ATTRIBUTION 2022	DEMANDE 2023	TAUX	BUDGET PREVISIONNEL 2023	CO-FINANCEURS 2022	MONTANT PROPOSE	AVIS DES SERVICES	COMMENTAIRES
CHEZ OIM FEST	MUSIQUE	ARRAGEOIS	5 000 €	5 500 €	24,72 %	22 250 €	Etat : 2 000 € CR Hauts-de-France : 4 500 € Osartis-Marquion : 2 000 € Noyelles-sous-Bellone : 250 €	5 000 €	Aide au projet	OBJET : L'association Chez Oim Fest propose depuis 2014 en juin un festival de musiques actuelles dans la frange rurale de l'Arrageois (Noyelles-sous-Bellone). L'objectif pour l'association est double : partager des découvertes musicales et favoriser les rencontres entre habitants. La programmation confiée à l'association Vailloline est dédiée aux artistes émergents. Son éclectisme et sa qualité attirent un public toujours plus nombreux (environ 500 personnes), également séduit par l'originalité du site (ancienne ferme) et la convivialité de la manifestation. Les 2 randos live qui complètent les 2 jours de festival sont devenues des rendez-vous incontournables et sont désormais gratuites. Elles se jouent chaque année à guichet fermé (environ 120 personnes par randonnée). PUBLIC : Familles grâce aux ateliers de pratique organisés en amont, adolescents et adultes. PARTENARIATS : Ecoles primaires (Corbehem et Noyelles-sous-Bellone), école rurale intercommunale et ateliers théâtre d'Osartis-Marquion.

STRUCTURES	DOMAINE	RAYONNEMENT	ATTRIBUTION 2022	DEMANDE 2023	TAUX	BUDGET PREVISIONNEL 2023	CO-FINANCEURS 2022	MONTANT PROPOSE	AVIS DES SERVICES	COMMENTAIRE
DI DOU DA	MUSIQUE	ARRAGEOIS	9 000 €	20 000 €	8,27 %	241 700 €	CR Hauts-de-France : 55 000 € Arras : 40 000 € CUA : 20 000 € Mécénat : 50 000 €	9 000 €	Aide au projet	OBJET : L'association Di Dou Da est tournée vers la promotion de la chanson francophone et de la pratique du chant amateur. L'association organisera du 17 au 21 juin 2023 à Arras la 18 ^{ème} édition du Di Dou Da Arras festival. Le format du festival est désormais plus court et se partage entre 3 concerts payants organisés au Casino, au Théâtre et au Mégarama et 8 autres gratuits à l'Hôtel de Guînes. Tout au long de l'année, l'association réunit une vingtaine de personnes lors d'un cours hebdomadaire de chant dirigé par une professeure du Conservatoire d'Arras. Enfin, Di Dou Da présentera en avril la comédie musicale <i>Au zink de la zik</i> , création originale confiée à Flavien Riez qui rassemble une centaine de chanteurs amateurs issus de différentes associations arrageoises. PUBLIC : Tout public PARTENARIATS : Conservatoire d'Arras
JAZLAB	MUSIQUE	ARRAGEOIS	2 000 €	3 500 €	5,21 %	67 225 €	Arras : 3 500 €	2 000 €	Aide au fonctionnement	OBJET : Après 2 années difficiles liées au contexte COVID, Jazlab retrouve enfin une activité stabilisée. L'association comptabilise à la rentrée de septembre 150 adhérents qui bénéficient des cours de musique (cours individuels d'instrument et des ateliers collectifs pour tous) à tarifs préférentiels. L'association a pu enrichir son offre avec une classe de saxophone et de flûte grâce au recrutement d'un professeur dédié. Le partenariat avec le Conservatoire d'Arras se poursuit autour des cours de jazz dispensés par un professeur de l'association dans les locaux du conservatoire. L'association souhaite continuer à se produire en concert, à l'instar de ceux organisés en 2022 à Beaumetz-les-Loges, pour promouvoir l'association sur la CUA. La fin d'année scolaire sera pour la deuxième fois ponctuée par une fête mêlant master classes, restitution et concert de jazz. PUBLIC : Enfants dès 3 ans, débutants ou confirmés, personnes en situation de handicap, adultes. PARTENARIATS : Conservatoire d'Arras.
MUSIQUE EN ROUE LIBRE	MUSIQUE	ARRAGEOIS	10 000 €	20 000 €	9,47 %	211 250 €	Etat : 5 000 € CR Hauts-de-France : 20 000 € CUA : 6 000 € Communes : 25 500 € Com Com Ternois : 8 000 € CCSA : 8 000 € Autres : 37 500 €	15 000 €	Aide au fonctionnement	OBJET : L'association Musique en roue libre confirme en 2023 ses nouvelles perspectives de développement. L'association est sortie en 2022 d'un fonctionnement bénévole au profit d'une direction artistique assurée par Julien Lahaye épaulée d'une administratrice. En 2022, Julien Lahaye a étendu le territoire de rayonnement des "Inouïes", festival de musique classique, au Ternois (abbaye de Belval, EPSM de Saint-Pol-sur-Ternoise) et de nouveaux partenaires s'annoncent pour 2023 (Achicourt, la CC des 7 Vallées...). Dans la logique d'éducation artistique et culturelle défendue par l'association, Musique en roue libre se positionne désormais sur des dispositifs de résidence artistique : Julien Lahaye sera en CLEA sur la Communauté de communes du Sud Artois et des résidences longues de territoire sont envisagées. Musique en roue libre devient la nouvelle association support des créations de Julien Lahaye ce qui traduit le souhait de relancer l'activité de soutien à la création. L'axe de formation à destination des musiciens qu'assurerait précédemment l'association devrait reprendre sous une nouvelle formule en 2024. Il est proposé d'accompagner l'augmentation significative de l'activité de la structure sur le territoire rural départemental. PUBLIC : Tout public, élèves du Conservatoire d'Arras PARTENARIATS : Conservatoire d'Arras, le BIP, Sude Artois, Ternois Com, 7 Vallées, Belval, EPSM de Saint-Pol, Achicourt...
ROCK IN BOURLON	MUSIQUE	ARRAGEOIS	5 000 €	8 000 €	7,15 %	111 880 €	CR Hauts-de-France : 8 000 € Bourlon : 3 000 € Osartis Marquion : 4 000 €	7 000 €	Aide au projet	OBJET : Le festival Rock in Boulon a fêté en 2022 sa 10 ^{ème} édition. Il est l'un des rares festival sur le département dédiés aux musiques rock et métal présentant ces genres dans toute leur diversité et leur richesse. Porté par une programmation éclectique et de qualité, le festival rassemble 4 000 personnes, néophytes comme amateurs, dans une petite commune rurale de l'arrageois. Le festival est défendu par la population locale ce qui permet aux concerts de se jouer sur la place du village et dans l'église. Pour la deuxième année, le format du festival comprendra une scène supplémentaire et une programmation famille (rock psyché) sur la journée du dimanche. Le festival reste fidèle à son souhait de faire découvrir la culture rock avec un accès au site à prix libre. PUBLIC : Familles, adolescents et adultes. PARTENARIATS : Ecole rurale intercommunale de musique d'Osartis, associations locales.
SLFEST	MUSIQUE	ARRAGEOIS	3 000 €	5 000 €	12,91 %	38 739 €	CR Hauts-de-France : 2 000 € Saint-Laurent-Blangy : 12 000 € Mécénat : 2 000 €	3 000 €	Aide au projet	OBJET : Le SLB FEST est un jeune festival rock de l'Arrageois (Saint-Laurent-Blangy) qui a très vite réussi à trouver sa place dans l'offre culturelle de la CUA. La programmation est construite autour d'une scène qui accueille 8 groupes : 1 tête d'affiche, des groupes régionaux et 2 émergents. Les organisateurs ont voulu un festival gratuit accessible aux familles comme aux personnes en situation de handicap. Des stands lecture, de jeux mais aussi de prévention avec des casques anti-bruit pour les enfants sont présents sur le site. Des temps spécifiques sont imaginés : visite des coulisses avec les ados de l'unité pédo-psychoatrique de l'hôpital d'Arras, mise en place de chant signe pour le dernier concert, concert à l'EHPAD. L'association est soutenue par la ville (prise en charge des frais techniques, mise à disposition son personnel technique). En 2023, les organisateurs iront plus loin dans les partenariats locaux : concerts de l'école de musique, de l'harmonie, yoga rock. PUBLIC : Tout public, familles (lectures en médiathèque, stands jeux et maquillage...), personnes en situation de handicap et publics empêchés... PARTENARIATS : Médiathèque municipale, EHPAD Saint-Laurent-Blangy, unité pédo-psychoatrique de l'hôpital d'Arras.
ACTIONS LOISIRS JEUNES	MUSIQUE	ARTOIS	5 000 €	5 000 €	20,00 %	25 000 €	CR Hauts-de-France : 9 000 € Lillers : 3 750 €	4 000 €	Aide au fonctionnement	OBJET : L'association organise 14 concerts au sein du café musique l'abatoir à Lillers. C'est un lieu identifié et historique crée en 1989, et adhérents au sein du réseau musiques actuelles des Hauts-de-France, qui a réussi à maintenir une activité de diffusion s'étalant sur l'année, grâce à l'implication de ses bénévoles. Le soutien financier permet à l'association de rémunérer correctement les artistes et technicien(nes) tout en proposant des tarifs bas, avec le soucis de rendre accessible à un large public ces soirées. Proposition d'un soutien proportionné à celui de la commune. PUBLIC : Tout public PARTENARIATS : Ville de Lillers, réseau musiques actuelles Hauts-de-France.
HEMIOLIA 23/03/2023	MUSIQUE	ARTOIS	Pas de sollicitation	18 000 €	7,59 %	237 099 €	Etat : 22 000 € CR Hauts-de-France : 18 000 € CABBALR : 19 000 € Autres : 29 026 €	9 000 €	Aide au fonctionnement	OBJET : L'ensemble Hémolia est un collectif d'artiste dont l'esthétique dominante est la musique baroque, qui ancre son action sur le territoire de la CABBALR à travers une convention de résidence de 3 ans et avec l'objectif de poursuivre son implantation au delà de cette période. Son travail se déclinera à travers la création de spectacle, la diffusion de son répertoire notamment des petites formes en territoire rural, la médiation. PUBLIC : Ses spectacles s'adressent à un large public. Interventions et médiations auprès de publics prioritaires (hôpital, maison d'arrêt, scolaires). PARTENARIATS : CABBALR, Ville de Calais, Bully-les-Mines, Hôpital de Béthune, Maison d'arrêt Béthune, établissements scolaires, ville de Maubeuge.

STRUCTURES	DOMAINE	RAYONNEMENT	ATTRIBUTION 2022	DEMANDE 2023	TAUX	BUDGET PREVISIONNEL 2023	CO-FINANCEURS 2022	MONTANT PROPOSE	AVIS DES SERVICES	COMMENTAIRE
MULTIPHONIE	MUSIQUE	ARTOIS	6 000 €	9 000 €	14,49 %	62 100 €	CR Hauts-de-France : 6 000 €	6 000 €	Aide au fonctionnement	OBJET : Multiphonie est une fédération de chant choral structurée et réunissant 41 chorales principalement du Pas-de-Calais, quelques-unes du Nord. L'objectif de l'association est le développement, l'amélioration et la diversification du chant choral dans la région. Outre la crise sanitaire, Multiphonie a rencontré en fin d'année une difficulté structurelle liée au départ précipité de l'une de ses membres. Ce contexte explique notamment la difficile mise en place de la nouvelle saison de Multiphonie. Pour autant, l'association compte de nouvelles demandes d'adhésion et constate une vraie volonté des pratiquants amateurs de qualifier. Un nouvel atelier choral est également à venir (62 inscrits) et les ateliers de découvertes chorales et stylistiques touchent en moyenne plus de 200 pratiquants de différentes chorales. PUBLIC : Chanteurs(ses) amateur(es). PARTENARIATS : choeurs.
OPUS 62 SEXTUOR A CORDES	MUSIQUE	ARTOIS	5 000 €	5 000 €	6,94 %	72 040 €	CR Hauts-de-France : 35 800 € Béthune : 1 200 €	5 000 €	Aide au fonctionnement	OBJET : L'association œuvre à la promotion du répertoire de chambre classique, romantique et contemporain à travers un ensemble à géométrie variable. Projet de création de cinéconcert <i>Au films de l'eau</i> reporté en 2023, avec archipop, avec un travail de médiation en amont. L'association développe son activité sur le territoire de Béthune et de Boulogne-sur-Mer. PUBLIC : Tout public, lycées (PEPS). PARTENARIATS : Béthune, Boulogne-sur-Mer, Archipop.
AMICALE HARMONIE MUNICIPALE	MUSIQUE	AUDOMAROIS	2 500 €	3 000 €	2,71 %	110 600 €	CR Hauts-de-France : 5 000 € Ville : 10 000 € Mécénat : 10 000 €	1 500 €	Aide au projet	OBJET : Participation de l'Amicale de l'harmonie municipale de Saint Omer (Ohso) au 1 ^{er} championnat national d'orchestres à la Philharmonie de Paris. Association de musiciens amateurs originaires de l'Audomarois et harmonie de 3 ^{ème} division / Excellence, l'Ohso fait partie des groupes amateurs les plus avancés et réunissant pour la plupart des enseignants de musique du département. Sélectionnée pour ce premier concours national des harmonies (5 sélectionnées), l'association confirme ainsi son engagement et la technicité de sa pratique. L'Amicale de l'harmonie municipale de Saint-Omer jouera le répertoire travaillé sur le territoire départemental, à Calais et dans l'Audomarois. Par ailleurs, l'association est en partenariat avec l'EPCI pour assurer plusieurs concerts en territoire rural (une trentaine au cours des 5 dernières années). Il est donc proposé d'aider l'association à hauteur de 1 500 euros. PUBLIC : Tout public. PARTENARIATS : Ville de Saint-Omer, Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer.
LUNAISIEIS	MUSIQUE	AUDOMAROIS	12 000 €	20 000 €	4,75 %	421 100 €	Etat : 45 000 € CR Hauts-de-France : 15 000 € Autres : 20 000 €	12 000 €	Aide au fonctionnement	OBJET : L'ensemble vocal et instrumental les Lunaisiens se présente comme des médiateurs des chansons à texte du répertoire populaire. La diffusion de leurs créations, les ateliers de sensibilisation et leur travail de recherche, constituent l'essentiel de leurs missions. La compagnie s'implante depuis quelques années sur le territoire audomarois, par le tissage continu de liens avec les structures culturelles locales. Un chargé de production à temps plein renforce l'équipe depuis 2 ans. PUBLIC : Public des conservatoires, jeune public, public en EHPAD. PARTENARIATS : Le conservatoire à rayonnement départemental, la Barcarolle, le réseau des médiathèque de la CAPSO, le Grand bain, la Coupole, écoles maternelles, festival Musica Nigella, la Chartreuse de Neuville, le musée Sandelin.
LYRIC AND CO	MUSIQUE	AUDOMAROIS	4 000 €	10 000 €	11,67 %	85 683 €	CR Hauts-de-France : 10 000 € CAPSO : 5 000 € Les amis de la Cathédrale : 3 000 € Autres : 20 000 €	4 000 €	Aide au fonctionnement	OBJET : Lyric and co est une association de valorisation de la musique médiévale et lyrique. Autour de cette esthétique, elle propose des diffusions à l'année, des ateliers et des rencontres. Elle développe en outre une foisonnante activité de création en partenariat avec des artistes et structures du territoire départemental. PUBLIC : Tous les publics, notamment scolaires, publics empêchés PARTENARIATS : Partenaires culturels de la CAPSO, réseaux des bibliothèques, Cathédrale de Saint-Omer, office de tourisme, musée Sandelin, cie Les petites boîtes, collège d'Hucqueliers, Conservatoire du Boulonnais, Lycée de Montreuil-sur-Mer, le Foyer Victor Morel de Beaurainville.
TRIBUNE D'ARTISTES	MUSIQUE	AUDOMAROIS	Pas de sollicitation	6 000 €	8,38 %	71 590 €	CR Hauts-de-France : 15 000 € Saint-Omer : 20 000 € La Barcarolle : 10 500 € CAPSO : 2 000 €	2 000 €	Aide au fonctionnement	OBJET : Tribune d'artistes veut allier musique et patrimoine, autour de l'orgue de la Cathédrale de Saint-Omer. Des concerts sont organisés ainsi qu'un festival, avec des configurations musicales où l'orgue est intégré. Deux organistes reconnus composent l'ensemble local. Ils invitent d'autres artistes et mêlent d'autres disciplines artistiques. Cette nouvelle structure souhaite mettre en valeur des artistes (leur offrir une tribune), tout en expliquant les œuvres aux publics. Un projet avec les Lunaisiens est en construction. PUBLIC : Public familial, collégiens, praticiens des conservatoires, public initié. PARTENARIATS : La Barcarolle, le CRD.
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BOULONNAIS - poulpaphone	MUSIQUE	BOULONNAIS	15 000 €	15 000 €	3,66 %	410 000 €	CR Hauts-de-France : 75 000 € Autres : 8 000 € Mécénat : 3 000 €	15 000 €	Aide au projet	OBJET : Le poulpaphone est un festival de musiques actuelles organisé par la CAB, avec désormais un volet accompagnement de jeunes groupes (couveuse, master class, concerts pendant le festival) avec l'objectif de préfigurer la salle l'Embarcadère dont l'ouverture est prévue en 2024. L'écriture en cours du projet de mandat permettra de poser les bases d'un projet culturel à l'échelle de l'agglomération intégrant ses divers domaines d'interventions. PUBLIC : Tout public, jeunes, jeunes musiciens. PARTENARIATS : Réseau musiques actuelles régionaux, adhérent à haute fidélité, dynamo, les 4 écluses, Intramurock...
CONTRASTE PRODUCTIONS	MUSIQUE	BOULONNAIS	10 000 €	25 000 €	5,59 %	447 145 €	Etat : 12 000 € CR Hauts-de-France : 25 000 € Boulogne-sur-Mer : 10 000 € Autres : 32 000 €	10 000 €	Aide au fonctionnement	OBJET : L'ensemble Contraste intensifie sa présence sur le territoire boulonnais à travers un partenariat avec la ville de Boulogne-sur-Mer autour d'une résidence de création en 2023-24 d'un feuilleton lyrique, autour de grandes héroïnes classiques. L'ensemble mènera par ailleurs diverses actions de médiation auprès du jeune public (bébé concert, répétitions ouvertes...) et proposera des concerts hors les murs (hôpital, EHPAD...). Le parcours artistique engagé avec les scolaires sera également conforté. Par ailleurs, la diffusion de ses œuvres se poursuivra à l'échelle nationale du fait de la reconnaissance importante dont bénéficie l'ensemble. PUBLIC : Tout public, actions en direction des scolaires (collèges, primaires), la petite enfance, structures scolaires. PARTENARIATS : Ville de Boulogne-sur-Mer, la Barcarolle, collèges d'Etaples, Langevin à Boulogne-sur-Mer, les Denteliers à Calais, école Duchêne à Boulogne-sur-Mer, Centre hospitalier de Boulogne, réseau de diffusion hors région.

STRUCTURES	DOMAINE	RAYONNEMENT	ATTRIBUTION 2022	DEMANDE 2023	TAUX	BUDGET PREVISIONNEL 2023	CO-FINANCEURS 2022	MONTANT PROPOSE	AVIS DES SERVICES	COMMENTAIRE
INTRAMUROCK	MUSIQUE	BOULONNAIS	8 000 €	16 000 €	13,19 %	121 300 €	Etat : 15 000 € CR Hauts-de-France : 25 000 € CAB : 17 500 € Boulogne-sur-Mer : 23 000 €	10 000 €	Aide au fonctionnement	OBJET : L'association Intramurock accompagne la promotion des musiques actuelles sur le territoire boulonnais à travers plusieurs actions : l'accompagnement de jeunes groupes vers de 1 ^{ères} scènes lors du festival intramurock, la transmission à travers les ateliers réguliers au sein du centre social de Saint-Martin-Boulogne et l'organisation de temps forts (festival intramurock, piano on the dock) avec un objectif fort d'accessibilité (gratuité ou tarif bas). Par ailleurs, depuis 2019, l'association mène diverses actions avec plusieurs groupes d'habitant des quartiers de l'agglomération boulonnaise autour du thème de l'égalité Homme / Femme et de la lutte contre les violences sexistes dans le cadre de la politique de la ville : réalisation de portraits (travail sur la confiance en soi / l'image de soi), prise de parole via l'écriture et l'enregistrement de chansons, échanges avec des collégiens et réalisation de BD...). En 2023, l'association souhaiterait publier un livre retraçant l'ensemble de ces actions. Enfin, après 6 éditions de Piano on the dock, intramurock souhaiterait développer l'évènement en proposant plus de concerts et des master class. PUBLIC : Jeunes musiciens amateurs du territoire, étudiants, adolescents, habitants des quartiers QPV, collégiens. PARTENARIATS : Ville de Boulogne-sur-Mer, CAB, école de musique d'Outreau.
LES ESTIVALES LYRIQUES DE WISSANT	MUSIQUE	BOULONNAIS	3 000 €	3 000 €	5,96 %	50 350 €	CR Hauts-de-France : 10 000 € EPCI : 2 000 € Wissant : 7 000 € Mécénat : 1 000 €	3 000 €	Aide au projet	OBJET : Festival organisé à Wissant, avec le soutien de la ville. Il s'agit d'un évènement estival inscrit dans une dynamique à la fois de développement touristique territorial et d'accessibilité de l'art lyrique : 4 soirées de concerts avec une politique tarifaire abordable et un volet de pratique à travers des master class ouvertes. PUBLIC : Résidents et touristes (wissant environ 70 % de résidences secondaires). PARTENARIATS : Ville de Wissant.
LA COMPAGNIE DU SON	MUSIQUE	CALAISIS	3 000 €	7 000 €	16,94 %	41 315 €	CR Hauts-de-France : 5 000 € Calais : 1 000 €	5 000 €	Aide au fonctionnement	OBJET : La compagnie du son se présente comme une compagnie de "théâtre musical". Elle renforce sa présence sur le territoire en développant des partenariats. Au-delà d'un riche programme d'actions d'éducation artistique et culturelle (ateliers hebdomadaires en collèges, action culturelle en médiathèques), son activité repose sur la diffusion des spectacles sur l'ensemble du département, la création d'une forme participative et d'un portrait musical et photographique du territoire, ainsi que la finalisation de la création du spectacle <i>Deux à table</i> débuté en 2021, et le déploiement de la nouvelle création <i>La plus précieuse des marchandises</i> . 2023 sonne l'arrivée d'une chargée de diffusion (2X8h par mois) afin de créer des liens avec de nouveaux lieux de diffusion, de nouveaux publics. La compagnie interviendra également au collège Vauban en plus des deux autres collèges suivis depuis plusieurs années (MLK et Vadez). PUBLIC : Tous les publics, notamment jeune public (spectacles), scolaires (ateliers) et praticiens du conservatoire. PARTENARIATS : Partenaires du champ médico-social, le Concept, le conservatoire, le Channel, les médiathèques, l'APEI Les Papillons blancs, les centres sociaux et de loisirs du territoire.
DYNAMO	MUSIQUE	DEPARTEMENT	10 000 €	10 000 €	4,02 %	248 930 €	Etat : 10 000 € CR Hauts-de-France : 32 500 € CD Nord-Aisne-Somme : 25 000 € MEL : 8 000 € Autres : 2 600 €	10 000 €	Aide au fonctionnement	OBJET : L'association Dynamo œuvre au développement et à l'accompagnement d'artistes des musiques actuelles à travers plusieurs actions : antenne des inouis du Printemps de Bourge, partenaire de programme de résidence (hello music), et/ou de dispositif d'accompagnement (Poulpa+), met en oeuvre diverses formes d'actions culturelles (Hau Rock...). Elle organise depuis 2019 le festival "Live entre les livres" afin de familiariser les publics des médiathèques aux musiques actuelles. A compter de 2023, le dispositif évolue. En effet, un travail de 3 ans est amorcé avec la CA2BM autour d'un parcours de concerts et ateliers par an, avec l'ambition de construire ces actions en partenariat avec les structures culturelles du territoire et ainsi de rencontrer les enjeux de développement culturel en matière de lecture publique, de sensibilisation à la création artistique. Dynamo assurera l'accompagnement de cette démarche, en partenariat avec le Département, et continuera la coordination globale du festival à l'échelle du département. PUBLIC : Jeunes artistes pour ses actions d'accompagnement, tout public pour les actions de concerts, d'ateliers. PARTENARIATS : Structures musiques actuelles régionales et départementales, les médiathèques et bibliothèques du territoire, EPCI et communes.
HAUTE FIDELITE	MUSIQUE	DEPARTEMENT	5 000 €	9 000 €	2,72 %	331 150 €	Etat : 50 000 € CR Hauts-de-France : 153 000 € Autres Départements 02-59-60 : 28 000 € Amiens : 4 000 € Autres : 52 300 €	5 000 €	Aide au fonctionnement	OBJET : Le pôle compte une centaine d'adhérents de la filière des musiques actuelles et travaille au soutien et à la structuration du secteur à l'échelle régionale, à travers plusieurs axes : l'observation, la ressource, l'information et la formation, la coopération. 2023 verra la signature d'une nouvelle convention pluriannuelle entre le pôle, la Région et l'Etat, et la signature d'un nouveau contrat de filière, ce qui précisera le rôle du Pôle. Sur les territoires le pôle représente un centre de ressource pour les acteurs et il tente de fédérer et faire se rencontrer l'ensemble des structures musiques actuelles. Pour ce faire, il s'appuie sur des structures référentes par territoire départemental. Dans le Pas-de-Calais, la stabilisation de l'équipe au 9-9 bis et l'entrée de la CAB dans le réseau, vont permettre d'intensifier la dynamique. PUBLIC : Structures musiques actuelles PARTENARIATS : Réseaux musiques actuelles régionaux, nationaux, réseaux professionnels spectacle vivant.
JEUNESSES MUSICALES DES HAUTS-DE-FRANCE	MUSIQUE	DEPARTEMENT	5 000 €	5 000 €	2,03 %	246 680 €	Etat : 2 000 € CR Hauts-de-France : 65 000 € CD du Nord : 15 000 € EPCI : 6 250 € Communes : 4 650 € Autres : 1 430 €	5 000 €	Aide au fonctionnement	OBJET : Les JMF sont une association nationale dont l'activité est décentralisée à l'échelle régionale. L'objectif est de rendre accessible la pratique et la sensibilisation à la musique notamment en zone rurale et éloignée de l'offre culturelle. Sur le territoire du Pas-de-Calais, l'association est présente à travers plusieurs délégations constituées de bénévoles qui portent les actions sur leur territoire : Boulogne-sur-Mer, Desvres, Lillers, Béthune, CA2BM, Fruges. La nouvelle délégation de Desvres est dynamique et porte un projet intergénérationnel impliquant école et EHPAD, celle de Béthune est plus fragile, avec le départ d'une bénévole et l'arrêt du soutien de la ville. De manière générale, la problématique réside dans le renouvellement des bénévoles (personnes en retraite) notamment avec le contexte de COVID puis de contrainte budgétaire actuel qui fatigue les équipes. PUBLIC : Scolaires essentiellement, et jeune public en général. PARTENARIATS : MECOP, ville de Boulogne-sur-Mer, office culturel de Desvres, office culturel de la CCHPM, ville de Lillers, ciné théâtre d'Auchel, ville de St-Pol-sur-Ternoise, Ternois com, ville de Béthune, CA2BM, partenaires culturels régionaux pour les auditions.
KNOCK - NOT ONLY CULTURE	MUSIQUE	DEPARTEMENT	Pas de sollicitation	10 000 €	15,53 %	64 400 €	CR Hauts-de-France : 12 000 € Grand Calais Terres et Mers : 25 000 € Calais : 10 000 €	5 000 €	Aide au fonctionnement	OBJET : Le festival "Des voix" se déroulera en septembre 2023 sur Calais et à l'échelle du territoire du Calais. En effet, l'association souhaite rayonner au-delà de la ville en proposant des concerts, conférences, ateliers dans des lieux patrimoniaux notamment. Pour cette année scolaire 2022/2023, le projet SING'IN a été développé, en collaboration avec l'association SING'IN, dans 9 collèges du département du Pas-de-Calais afin de proposer aux collégiens de travailler sur le chant. Une restitution commune se déroulera en juin 2023. Le projet est intéressant et trouve son public. PUBLIC : Collégiens pour le projet sign'in et population du calais pour le projet de festival fin 2023. PARTENARIATS : Collèges du territoire (Calais, Marck, Blériot, Sangatte, Marquise...), associations.

STRUCTURES	DOMAINE	RAYONNEMENT	ATTRIBUTION 2022	DEMANDE 2023	TAUX	BUDGET PREVISIONNEL 2023	CO-FINANCEURS 2022	MONTANT PROPOSE	AVIS DES SERVICES	COMMENTAIRE
LA CLEF DES CHANTS	MUSIQUE	DEPARTEMENT	15 000 €	27 500 €	2,78 %	987 729 €	Etat : 81 479 € CR Hauts-de-France : 540 237 € CD 59 : 23 000 €	15 000 €	Aide au fonctionnement	OBJET : La clef des chants est une association de promotion de l'art lyrique, avec l'objectif de rendre cet art accessible à toutes et tous : à travers la création d'œuvres résolument contemporaines dans ce champ, et légères pour faciliter leur diffusion sur les territoires y compris ruraux. Autour de cet axe, un important volet de médiation et de sensibilisation est proposé : la pratique, la rencontre et l'échange. L'association est bien présente dans le département, notamment sur le territoire bouloonnais à travers un CLEA (porté par la CAB) et un projet de territoire mené avec le centre social Nautilys, des interventions régulières au sein des crèches et de l'hôpital (travail avec la maternité), tournée de petites formes "opéra minutes" dans des lieux non équipés. Enfin, la clef des chants diffuse les spectacles qu'elle produit ou coproduit sur le territoire du département. PUBLIC : Tout public, jeunesse, scolaires, petite enfance. PARTENARIATS : Centre culturel de l'Entente Cordiale.
ON OFF	MUSIQUE	DEPARTEMENT	Pas de sollicitation	20 000 €	6,41 %	311 800 €	CR Hauts-de-France : 23 000 €	10 000 €	Aide au fonctionnement	OBJET : Aide au fonctionnement de la cie On Off. La compagnie On Off demande une aide au fonctionnement et une aide à la création pour 2023 pour <i>Toute la musique que j'aime</i> . En 2023, la compagnie sera présente sur le territoire départemental avec la diffusion de leur répertoire comprenant <i>Le municipal Bal</i> , <i>Waters</i> , <i>SMS</i> , <i>ch'ti lyrics</i> , <i>TLMQJ</i> . Des résidences de recherche impliquant des habitants seront faites sur les territoires de Bully-les-Mines, Sains-en-Gohelle, Liévin, Saint-Martin-Boulogne, Oignies et Marles-les-Mines. Un partenariat avec Droit de cité est lancé pour Marles-les-Mines pour une présence de 2 mois sur la commune avec un projet s'appelant "Les Encordés". La cie a également été retenue pour l'appel à projet résidence du 9-9 bis. PUBLIC : La compagnie On Off travaille pour tous les publics et principalement sur des projets de territoire impliquant les habitants. PARTENARIATS : Droit de cité, Marles-les-Mines, Espace Brassens Saint Martin-Boulogne, Arc-en-Ciel de Liévin, Angres, Noyelles-sous-Lens, 9 9 bis à Oignies, Sains-en-Gohelle.
PRECARI DEOS	MUSIQUE	DEPARTEMENT	12 500 €	20 000 €	9,26 %	216 035 €	Etat : 50 000 € CR Hauts-de-France : 45 000 €	15 000 €	Aide au fonctionnement	OBJET : L'ensemble de musique baroque Alian Mens poursuit sa résidence sur le territoire bouloonnais, en ancrant toujours un peu plus son action sur ce territoire. En 2023 de nouveaux programmes y seront créés, les interventions se poursuivront avec les élèves de l'école Jules Ferry, ainsi que les rendez vous avec les publics (café des auditeurs), le festival OSTARA investira le théâtre en mars autour de diverses propositions pluridisciplinaires et de rencontres. Enfin un projet Carnet de Voyage(s) sera mené avec le centre hospitalier, le CCAS du Chemin vert, la ville de Condette, mêlant interventions artistiques, pratiques et découvertes avec un temps de restitution prévu dans chaque lieu. Au delà des actions menées, l'ensemble participe et contribue au développement de la vie artistique et culturelle de la ville (collaborations avec artistes bouloonnais, rencontres et lien tissé sur le long terme) et bien que la résidence se termine à l'été 2024, l'ensemble réfléchit à une continuité de sa présence sur le territoire. PUBLIC : Tout public. PARTENARIATS : CCAS et Centre hospitalier de Boulogne-sur-Mer, ville de Condette.
CHICKASAW	MUSIQUE	MONTREUILLOIS	7 500 €	20 000 €	13,49 %	148 250 €	Etat : 7 900 € CR Hauts-de-France : 20 000 € CA2BM : 15 000 € Neuville-sous-Montreuil : 1 000 € Autres : 5 000 €	10 000 €	Aide au projet	OBJET : L'objectif de l'association est de promouvoir la musique blues à travers l'organisation de temps fort ("blues in août" et "times in blues"). Elle propose par ailleurs, des actions de sensibilisation à la musique noire américaine et de découverte de l'harmonica et de l'histoire du blues. L'association est implantée sur le territoire montreuillois. En 2023, le festival rayonnera sur l'agglomération entre Berck, la Madeleine-sous-Montreuil, Neuville-sous-Montreuil...). Un complément de 2 500 € est attribué à titre exceptionnel cette année pour le quinzième anniversaire du festival. PUBLIC : Tout public. PARTENARIATS : CA2BM, le Grand bain, la Chartreuse de Neuville-sous-Montreuil.
COTE D'OPALE ROCK SESSION	MUSIQUE	MONTREUILLOIS	Pas de sollicitation	10 000 €	18,63 %	53 669 €	Montreuil-sur-Mer : 5 000 € Autres : 2 000 €	4 000 €	Aide au fonctionnement	OBJET : L'association côte d'Opale rock session est une structure qui vise à rendre accessible la musique à tous à travers plusieurs volets. La transmission, tout d'abord, en proposant des cours d'instruments (guitare, basse, batterie, MAO) en lien avec l'école de musique de Montreuil-sur-Mer, mais aussi des stages et ateliers. L'accompagnement à la création ensuite, en mettant à disposition de groupes locaux un studio de répétition et d'enregistrement. L'organisation de concerts et d'événements enfin en accompagnant les communes dans cette démarche (propositions de groupes). PUBLIC : Tout public pour les concerts. Jeune public pour les ateliers et cours. Groupes locaux pour l'accompagnement studio. PARTENARIATS : La chartreuse de Neuville-sous-Montreuil, école de musique de Montreuil-sur-Mer, ville de Montreuil-sur-Mer, Rock en stock.
EUPHONIE	MUSIQUE	MONTREUILLOIS	15 000 €	22 000 €	11,39 %	193 200 €	Etat : 10 000 € CR Hauts-de-France : 35 000 € CA2BM : 41 000 € Le Touquet : 15 000 € Autres : 12 000 €	15 000 €	Aide au fonctionnement	OBJET : Euphonie est une structure implantée sur le territoire montreuillois. Elle organise une saison musicale, avec plusieurs temps fort (festival "musica nigella" au printemps et un rendez vous automnal au Touquet) avec l'ambition de rendre accessible la musique classique et lyrique. Elle produit par ailleurs plusieurs créations par an de l'ensemble, spectacles et disques, et mène des projets impliquant les amateurs du territoire (choeur diapason, maîtrise de Montreuil et du Touquet). La diffusion de ses spectacles rayonne à l'échelle nationale. PUBLIC : Tout public, jeune public. PARTENARIATS : CA2BM, la Barcarolle, nouveau partenaire biennale d'art lyrique, Centre culturel de l'Entente Cordiale, partenaires hors région.
LE TOUQUET ET CO	MUSIQUE	MONTREUILLOIS	40 000 €	40 000 €	12,90 %	310 000 €	CR Hauts-de-France : 95 000 € Communes/EPCI : 60 000 € Mécénat : 75 000 €	40 000 €	Aide au projet	OBJET : Festival "les pianos folies", organisé pour la ville du Touquet, qui se déroulera en mai juin pour permettre l'accueil de jeunes musiciens issus des conservatoires du territoire autour de sa programmation rayonnante avec comme invitée d'honneur Hélène Grimaud. Il s'agit d'un événement organisé dans une dynamique de développement et d'attractivité du territoire. PUBLIC : Tout public avec des concerts gratuits en ville, master class avec élèves du conservatoire. PARTENARIATS : conservatoires.

STRUCTURES	DOMAINE	RAYONNEMENT	ATTRIBUTION 2022	DEMANDE 2023	TAUX	BUDGET PREVISIONNEL 2023	CO-FINANCEURS 2022	MONTANT PROPOSE	AVIS DES SERVICES	COMMENTAIRE
ROCK EN STOCK OPALE	MUSIQUE	MONTREUILLOIS	30 000 €	40 000 €	8,05 %	496 851 €	CR Hauts-de-France : 56 000 € CA2BM : 58 500 € Autres : 3 000 €	30 000 €	Aide au projet	OBJET : L'association oeuvre à la promotion des musiques actuelles sur le territoire montreuillois et organise le festival Rock en stock, à Etaples, un festival de musiques actuelles qui propose une programmation de 12 groupes sur 2 jours. Par ailleurs, l'association offre aux groupes en développement de la région une occasion de se produire à travers son évènement "monte le son" en amont du festival, dans les petites communes de la CA2BM. Rock en stock est devenu au fil des ans un rendez vous bien identifié par le public et dans le réseau musiques actuelles de la région. Après 2 années d'annulation dans le contexte des contraintes sanitaires liées au COVID 19, l'édition 2022 n'a pas rempli les objectifs escomptés en terme de fréquentation et l'association doit faire face à un déficit. L'association a ainsi sollicité Pas-de-Calais actif pour un accompagnement technique portant sur un diagnostic économique et financier de la structure. Aussi, la structure décide de réduire la voilure du festival cette année afin de relancer l'activité de manière sereine et maîtrisée et permettre à terme, comme elle l'envisage depuis plusieurs années, de développer le volet d'actions culturelles (notamment en partenariat avec les structures sociales du territoire). Rock en stock reste un acteur majeur du secteur des musiques actuelles sur ce territoire. PUBLIC : Tout public PARTENARIATS : CA2BM, villes du territoire, le Grand bain.
VAILLOLINE	MUSIQUE	MONTREUILLOIS	7 000 €	8 000 €	5,66 %	141 251 €	Etat : 15 000 €	8 000 €	Aide au fonctionnement	OBJET : Vailloline est une structure de développement et d'accompagnement d'artistes du champ des musiques actuelles. Son action s'articule autour de la production, la diffusion de spectacles et concerts, l'accompagnement d'artistes à l'échelle départementale et régionale. La structure s'est aussi ouverte à la production et diffusion d'oeuvres pour l'image. L'action culturelle prend une part grandissante de l'activité à travers concert et actions pédagogiques. Vailloline est un collectif rassemblant des artistes qui par leurs expériences viennent enrichir la dimension accompagnement et transmission de la structure (café thématique mixage, musique à l'image, actions culturelles). PUBLIC : tout public, jeune public, musiciens. PARTENARIATS : 9-9bis, Ose-Arts, collège Langevin et centre Ferrat d'Avion, l'Escapade, Centre culturel de l'Entente Cordiale, Droit de Cité, Béthune, médiathèque de Dainville, Itep de Liévin...

32 demandes

299 500 €

Interco	15 000 €
Privé	284 500 €

1.D. Arts visuels

STRUCTURES	DOMAINE	RAYONNEMENT	ATTRIBUTION 2023	DEMANDE 2023	TAUX	BUDGET PREVISIONNEL 2023	CO-FINANCEURS 2023	MONTANT PROPOSE	AVIS DES SERVICES	COMMENTAIRES
LES ATELIERS DE LA HALLE	ARTS VISUELS	ARRAGEOIS	10 000 €	10 000 €	8,19 %	122 100	CR Hauts-de-France : 30 000 € Arras : 20 000 € CUA : 7 500 € Autres : 2 000 €	10 000 €	Aide au projet	OBJET : L'année 2023 correspond au changement de direction des Ateliers de la Halle avec une nouvelle co-direction assurée par Manu Kowandy et Gennaro De Falco. Le projet des Ateliers de la Halle se recentre désormais sur l'image animée et projetée mais conserve son axe de diffusion et de médiation. L'activité des Ateliers de la Halle reste tournée vers les publics des territoires ruraux que l'association sillonne avec son "Mini Paradisio" (caravane salle de cinéma). L'association maintient ses projets sur la Communauté de communes Sud Artois et sur la CUA qui s'intègrent dans le festival "Monstra en Artois". Le partenariat avec Ternois Com prend de l'ampleur : 6 établissements scolaires participants et une restitution tout public en plein air. L'activité des Ateliers de la Halle reste rythmée par les événements phares que sont "La nuit des bassins", "Zone Art" et "Placart édition". PUBLIC : Tout public, scolaires (école, collège, lycée). PARTENARIATS : Plan séquence, London University of Art, Arras Film festival, Rubika Valenciennes, conservatoire d'Arras.
L'ETRE LIEU	ARTS VISUELS	ARRAGEOIS	3 500 €	4 000 €	20,23 %	19 775	Etat : 2 000 € CR Hauts-de-France : 5 500 € Arras : 6 000 € Autres : 1 800 €	4 000 €	Aide au projet	OBJET : L'être lieu est un acteur atypique du réseau régional des arts visuels. Basée au sein de la cité scolaire Carnot Gambetta à Arras, l'association porte un projet tourné vers la résidence de création, la médiation et la diffusion qui sert de support d'étude aux étudiants des classes prépa littéraires option arts plastiques. Le projet de l'association se développe cette année grâce à la création d'une classe à horaires aménagés arts plastiques au collège Gambetta. Les élèves de la CHAP travaillent conjointement avec les étudiants des classes prépa autour d'Alexis Trousset, artiste en résidence de la saison 22/23. L'être lieu présente de janvier à février le dispositif "Prisme7" du Centre Pompidou dans le cadre de la saison culturelle départementale. PUBLIC : Public scolaire (collège, lycée, classes prépa), tout public. PARTENARIATS : Cité scolaire Carnot Gambetta à Arras, 50° Nord- réseau d'art contemporain, les Ateliers de la Halle.
CHÂTEAU D'ACQUEMBRONNE	ARTS VISUELS	AUDOMAROIS	2 500 €	5 000 €	6,18 %	80 940	Etat : 2 000 € CR Hauts-de-France : 5 000 € EPCI : 5 000 € Lumbres : 1 000 € Autres : 25 000 €	2 500 €	Aide au projet	OBJET : Le Château d'Acquembronne est un lieu mis à disposition au profit d'une jeune association dont l'objet est d'ouvrir ce site à l'art, l'histoire et l'environnement. Pour cela, l'association a structuré son activité autour de trois axes : diffusion, résidence et action culturelle. En effet, l'association propose deux temps de diffusion lors de deux RDV annuels déterminés ("les équinoxes" dont l'un a lieu durant les journées européennes du patrimoine), qui permettent de valoriser les productions des artistes accueillis en résidence sur le lieu ; des artistes qui proposent de l'action culturelle aux habitants et aux scolaires durant leurs temps de présence sur le territoire. PUBLIC : Tout public, notamment scolaires (lycée professionnel Chochoy de Lumbres) et personnes intéressées par l'environnement et le patrimoine. PARTENARIATS : Parc naturel régional des caps et marais d'opale, Ligue de protection des oiseaux, Comité du Haut pays, l'artiste Pierre Bourquin, A travers champs, la plus petite galerie du monde de Roubaix, CC du Pays de Lumbres, Collectif Errances, la Boutique à Lumbres.

STRUCTURES	DOMAINE	RAYONNEMENT	ATTRIBUTION 2022	DEMANDE 2023	TAUX	BUDGET PREVISIONNEL 2023	CO-FINANCEURS 2022	MONTANT PROPOSE	AVIS DES SERVICES	COMMENTAIRE
GRANGE'ART	ARTS VISUELS	AUDOMAROIS	2 000 €	5 000 €	16,67 %	30 000	CC Région d'Audruicq : 2 500 € Oye-Plage : 1 000 € Autres : 8 000 €	2 000 €	Aide au projet	<p>OBJET : L'association Grange'Art est un lieu de production et de diffusion de l'art contemporain situé en milieu rural. Elle soutient et valorise la création contemporaine, la recherche et l'expérimentation artistiques via l'accueil en résidence d'artistes ; des artistes qui mènent des ateliers et des actions de médiation à destination des habitants du territoire durant leurs temps de présence artistique. Le lieu est aussi un espace de diffusion car il organise les expositions de restitution des productions des artistes en résidence ainsi que des expositions hors les murs (itinérantes) en partenariat avec les acteurs culturels du territoire. En 2023, l'association lance des ateliers autour de la Musique Assistée par Ordinateur, associés à la restauration en cours d'un baraquement militaire anglais datant de la Première Guerre. Ces actions lancent la nouvelle ambition portée à la création musicale et aux formes de médiation associées. Une journée "accompagnement à la première scène" est également envisagée.</p> <p>PUBLIC : Tout public, scolaires, usagers des centres socio-culturels, de l'APEI, de l'IME et des EHPAD du territoire de la CCRA.</p> <p>PARTENARIATS : La Note Bleue (Ruminghem), la CC de la Région d'Audruicq, le Théâtre de l'Ordinaire, les médiathèques d'Audruicq et Oye-Plage, les collèges de Oye-Plage et d'Audruicq, l'Association Galilée, le CPETI (comité de promotion économie et tourisme intercommunal), la Chambre d'Eau, le MIAM (Musée des Arts Modestes de Sète).</p>
COMMUNE DE BOULOGNE-sur-Mer pour l'école d'Art	ARTS VISUELS	BOULONNAIS	10 000 €	10 000 €	50,00 %	20 000		10 000 €	Aide au projet	<p>OBJET : La demande concerne l'action culturelle portée par l'école municipale d'art de Boulogne (EMA) qui compte environ 600 adhérents (une des plus importantes des Hauts de France), elle s'adresse autant aux enfants de 5 ans qu'aux adultes et propose un large panel de cours et d'atelier de la pratique traditionnelle du dessin, céramique, estampe à des pratiques plus contemporaines (infographie, 3D, animation...). L'école offre une programmation d'exposition et l'accueil d'artistes en résidence (dans le cadre du programme archipel notamment) en partenariat avec les structures et services de la ville (microfolies, musées, bibliothèque, centres sociaux, l'hôpital...). A noter également les interventions au collège Langevin à travers la classe relais.</p> <p>PUBLIC : Tout public.</p> <p>PARTENARIATS : Services de la ville (bibliothèques, musée, micro folie, éducation prioritaire...), centres sociaux, DRAC, FRAC, écoles d'art (réseau des écoles d'art).</p>
BENOIT SAISON	ARTS VISUELS	CALAISIS	4 000 €	8 000 €	30,54 %	26 196	Communes et EPCI : 10 000 €	4 000 €	Aide au projet	<p>OBJET : Benoît Saison est un artiste plasticien qui travaille essentiellement autour du papier, sur le mouvement et le geste au sein de son atelier de création, de diffusion et d'accueil d'artistes situé à Calais. Il propose des expositions et des ateliers de médiation. Il développe également son activité hors les murs sur les territoires ruraux et en quartiers prioritaires. Benoît Saison a imaginé deux outils itinérants de médiation et d'exposition pour aller à la rencontre de tous les publics : "l'art truck" (un camion aménagé) et le "trip'art" (un vélo triporteur mobile qui se déploie).</p> <p>2023 ouvrira de nouvelles perspectives : création du projet "Récit tactile", du dispositif "Pages lumineuses", mise en place des "Jeudis au fond de la cour", déploiement du projet "Vél'Art" (circuit vélo artistique au sein de la CCPO)..</p> <p>PUBLIC : Tous les publics (adultes, enfants, personnes en situation de handicap, scolaires, etc.). Habitants des territoires ruraux et des quartiers prioritaires, collégiens,</p> <p>PARTENARIATS : Maison des Jeunes et de la Culture (Calais), collège de la Morinie (Saint-Omer), Espace 36, Ecopôle - La Grange (CCRA), le RPI de Desvres, la Note bleue, Ecole d'Art (GCTM), CCRA, CCPO, Maison de la Nature (Guînes), collège de Coulogne...</p>
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND CALAIS TERRES ET MERS pour l'école d'Art	ARTS VISUELS	CALAISIS	10 000 €	10 000 €	50,00 %	20 000		10 000 €	Aide au projet	<p>OBJET : L'activité de l'Ecole d'art du Calais – Le concept, est foisonnante (accueil en résidence, expositions, médiation auprès des publics notamment scolaires, ateliers de pratique pour les élèves amateurs, une classe prépa, etc.). La subvention proposée est fléchée sur la résidence de recherche et création, que l'école d'art proposera pour la 6ème édition en 2023. Impulsée par le Fonds régional d'art contemporain (FRAC) Grand Large, cette résidence offre à deux jeunes artistes un temps de résidence et d'exposition en partenariat avec l'école d'art de Boulogne-sur-Mer. Le temps de résidence est ponctué de rencontres et de médiation avec les publics, notamment avec les élèves de la classe à horaires aménagés arts plastiques des Dentelliers (Calais) et se clôture par une exposition. Cela permet à un jeune artiste de bénéficier des meilleures conditions de création, de pratiquer après l'obtention de son diplôme, de montrer son travail, de valoriser la jeune création contemporaine et de croiser la création de l'artiste avec l'identité du territoire et des rencontres avec les publics.</p> <p>PUBLIC : Scolaires (notamment collégiens de la classe à horaires aménagés arts plastiques des Dentelliers), amateurs de l'école d'art, tout public.</p> <p>PARTENARIATS : Écoles d'art de Boulogne-sur-Mer, Denain et Lille, écoles supérieures d'arts de Cambrai, Dunkerque-Tourcoing et Valenciennes, FRAC Grand Large, Centre Pompidou, établissements scolaires du Calais, médiathèque la Rose des vents de Bonningues-les-Calais, médiathèque de l'Octogone à Coulogne, 50 degrés Nord.</p>
FRAC GRAND LARGE	ARTS VISUELS	DEPARTEMENT	5 000 €	15 000 €	0,46 %	3 294 115	Etat : 797 000 € CR Hauts-de-France : 715 000 € CD 59 : 15 000 € Communauté urbaine Dunkerque : 631 000 € Autres : 3 000 €	5 000 €	Aide au projet	<p>OBJET : Le FRAC Grand Large a pour mission de promouvoir l'art contemporain et de favoriser la création artistique et l'accès à l'art sur tout le territoire des Hauts-de-France. A ce titre, plusieurs actions culturelles variées sont menées dans le département du Pas-de-Calais (expositions dans les structures culturelles, en milieu scolaire ou dans des espaces publics, ateliers d'éducation artistique et culturelle, résidences d'artistes...). Le Frac Grand Large et les écoles d'art de Boulogne-sur-Mer et de Calais poursuivent le programme de résidences "Archipel" offrant l'opportunité aux artistes sélectionnés d'explorer les singularités des territoires des différentes écoles et d'échanger avec les élèves et les habitants. Le Frac accompagne également les territoires dans leur souhait de s'ouvrir à l'art contemporain. C'est le cas notamment de la CAPSO et de la ville d'Arras. 2023 sera marquée par la deuxième édition de la triennale d'art contemporain Art & Industrie qui aura lieu de juin 2023 à janvier 2024 à l'échelle de la région.</p> <p>PUBLIC : Tout public, scolaire (école, primaire, lycée),</p> <p>PARTENARIATS : Collèges (Desvres, Marck, Sangatte, Hucqueliers, Saint-Venant...), tribunal de Saint-Omer, maison des enfants de la Côte d'Opale Boulogne-sur-Mer, écoles d'art de Calais et Boulogne-sur-Mer, Espace 36, CAPSO, école d'art de Saint-Omer, ville d'Arras.</p>

STRUCTURES	DOMAINE	RAYONNEMENT	ATTRIBUTION 2022	DEMANDE 2023	TAUX	BUDGET PREVISIONNEL 2023	CO-FINANCEURS 2022	MONTANT PROPOSE	AVIS DES SERVICES	COMMENTAIRE
GRUPE A - COOPERATIVE CULTURELLE	ARTS VISUELS	DEPARTEMENT	Pas de sollicitation	10 000 €	3,26 %	307 200	Etat : 55 400 € CR Hauts-de-France : 60 000 € MEL : 10 000 € EPCI / Communes : 5 000 € Autres : 45 000 €	5 000 €	Aide au projet	OBJET : Le groupe A coopérative culturelle accompagne le développement de projet de création transdisciplinaires. Il a initié en 2022 un large projet de résidence croisée artistique et de recherche avec pour objectif d'appréhender et de rendre compte de problématiques et réalités liées à l'environnement du territoire ciblé, en l'occurrence la Terre des 2 Caps. Ces résidences associeront artistes, chercheurs en sciences sociales, habitants, associations du territoire dès le début du processus. En effet, en 2023, le projet s'articulera en 3 temps : 1 repérage et rencontre, 2 concertation, 3 résidence et créations collectives. L'ensemble des parties sera impliqué tout au long du processus. PUBLIC : Forces vives du territoire, acteurs de la société civile. PARTENARIATS : Communauté de communes Terre des 2 Caps, Rivage propre, université Jules Verne, ULCO, université de Lille, Conservatoire du littoral, lycée des 2 Caps, SOS laisse de mer, Nausicaa, PNR, parc marin.
L'INVENTAIRE	ARTS VISUELS	DEPARTEMENT	4 000 €	4 000 €	2,90 %	137 724	Etat : 17 812 € CR Hauts-de-France : 20 000 € CD 59 : 12 000 € Communes : 9 093 € Autres : 6 000 €	4 000 €	Aide au projet	OBJET : L'Inventaire développe autour de sa collection de plus de 1 000 œuvres un service de prêt d'œuvres d'art mais aussi des expositions thématiques ou monographiques, des ateliers de pratique artistique, des actions éducatives et des rencontres avec les artistes. La force de l'Inventaire réside dans sa capacité à construire un accompagnement sur mesure permettant aux partenaires de proposer au sein de leur structure un projet artistique complet. L'Inventaire est bien implanté sur le territoire départemental comme le traduit la dizaine de collèges (dont 2 nouveaux en 2022 : Bourlon et Courrières) et les médiathèques avec lesquels l'association collabore chaque année. En 2022, l'action de L'Inventaire a bénéficié à 3 471 élèves dont 3 197 collégiens avec une nette progression du nombre d'œuvres diffusées (90 œuvres originales soit 38% de plus qu'en 2021). PUBLIC : Scolaires (école, collège, lycée), tout public. PARTENARIATS : Lycée Ribot à Saint-Omer, collège Paul Langevin à Rouvroy, collège Adam de la Halle à Archicourt, collège Jean de Saint-Aubert à Libercourt, collège Léonard de Vinci à Carvin, collège Claude Debussy à Courrières, collège Albert Camus à Lumbres, collège Claude Debussy à Courrières ; Collège Paul Verlaine à Saint-Nicolas, collège Saint Joseph et collège à Courrières, médiathèque la Boussolle de Montigny-en Goelle, Espace 36, centre pénitencier de Longuenesse.
RUN.DA.ART	ARTS VISUELS	LENS-Hénin	3 000 €	4 000 €	5,62 %	71 150	Etat : 18 000 € Liévin : 18 000 € CALL : 10 000 € Autres : 6 000 €	3 000 €	Aide au projet	OBJET : L'association Run.Da.Art promeut le street art sur le territoire de Lens-H"nin grâce à des projets mêlant création dans l'espace public et sensibilisation artistique des habitants. Pour ce deuxième P'ARTcours réalisé à Liévin autour de la création d'une fresque de l'artiste Vinie, Run.Da.Art a mené un important travail de médiation avec les établissements primaires du quartier ainsi qu'avec l'association Un coup de pouce pour grandir, qui a mobilisé des résidents d'EHPAD et l'atelier parentalité. Le partenariat avec L'arc en ciel a permis d'ajouter un volet exposition au projet et de le partager à un public plus large. La ville de Liévin souhaite poursuivre avec Run Da Art avec la création d'une fresque sur l'école Marie Liétard. PUBLIC : Le tout public, le périscolaire, les scolaires (école et lycée), les centres de loisirs, les membres des associations PARTENARIATS : L'Arc en ciel à Liévin, l'association Un coup de pouce pour grandir, l'école Lafontaine et le lycée Hennebique à Liévin, le CCS Hauts de Liévin Baras, l'Amicale Laïque de l'école Lafontaine, le centre de loisirs.

11 demandes

59 500 €

Commune 10 000 €
Intercro 10 000 €
Privé 39 500 €

2. Aide au fonctionnement - Schéma départemental des enseignements et des pratiques artistiques

SOUS PROGRAMME 311K01	BP 2023	DISPONIBLE	PROPOSITION	SOLDE	TAUX DE CONSOMMATION
65748/93311 (Privé)	621 000	621 000	206 500	414 500	33,25 %

STRUCTURES	DOMAINE	RAYONNEMENT	ATTRIBUTION 2022	DEMANDE 2023	TAUX	BUDGET PREVISIONNEL 2023	CO-FINANCEURS 2023	MONTANT PROPOSE	AVIS DES SERVICES	COMMENTAIRES
COUPS DE VENTS	Schéma départemental des enseignements et des pratiques artistiques en amateur	BOULONNAIS	150 000	187 000	74,95 %	249 500	Fonds Européens : 9 000 € CR Hauts-de-France : 30 000 € CD 59 : 10 000 € CAB : 2 500 € Autres : 5 000 €	120 000 €	Aide au fonctionnement	OBJET : Malgré ses demandes auprès d'autres institutions, le Département du Pas-de-Calais reste le seul partenaire institutionnel et financeur de l'association Coups de vents qui manifeste la plus grande difficulté à inscrire son action dans un rayonnement pleinement départemental et à fédérer les sociétés musicales du territoire (travail avec un peu plus de 10 sociétés musicales sur les 130 soutenues chaque année par le Département). Le partenariat avec la fédération régionale des sociétés musicales n'a pas abouti aussi elle tente un rapprochement avec l'antenne régionale de la confédération musicale de France pour organiser des concerts autour de la sainte Cécile. Structurée autour des actions de son directeur, l'association atteint aujourd'hui les limites de son développement et de sa capacité de mobilisation. En 2022, elle a organisé la 1ère édition du concours international d'orchestration, avec un répertoire qualitatif et plus adapté aux sociétés musicales du Pas-de-Calais mais qui, faute de solution d'édition, n'est pas mis à leur disposition. Parmi les projets évoqués pour 2023, mettre en place une résidence du compositeur Anthony Girard à Calonne-Ricouart au printemps (non confirmé), également, participer à l'accueil du China Youth Wind Orchestra à Nausicaa (modalités non définies), promouvoir le cor à Neufchâteau Hardelot, lancer un cycle en fin d'année autour d'Alexis Gruss et des musiques de cirque à Calonne-Ricouart et Neufchâteau Hardelot, ainsi que participer au festival de Jazz coordonnée par Anne Ducros à Neufchâteau Hardelot et initier un nouveau Concours international de direction d'orchestre à Calonne-Ricouart pour 2024... Les éléments de programme, de budget et de calendrier de ces pistes restent pour l'essentiel à confirmer. Un nouveau président a pris la tête de l'association et l'administrateur est parti. Il est donc proposé d'adapter le soutien du Département à l'association Coups de vents en tenant compte à la fois du volume d'activité mené auprès des acteurs du Pas-de-Calais et de la capacité de la structure à renouveler ses propositions pour le territoire. PUBLIC : Tout public. PARTENARIATS : Calonne Ricouart, Neufchâteau Hardelot, Nausicaa, CMF.

STRUCTURES	DOMAINE	RAYONNEMENT	ATTRIBUTION 2022	DEMANDE 2023	TAUX	BUDGET PREVISIONNEL 2023	CO-FINANCEURS 2022	MONTANT PROPOSE	AVIS DES SERVICES	COMMENTAIRE
ECOLE SUPERIEURE DE MUSIQUE ET DE DANSE	Schéma départemental des enseignements et des pratiques artistiques en amateur	DEPARTEMENT	70 000	70 000	2,91 %	2 405 051	Etat : 1 340 000 € CR Hauts-de-France : 240 000 € Lille : 115 000 € Autres : 8 000 €	70 000 €	Aide au fonctionnement	OBJET : Actrice majeure de la formation des enseignants artistiques, l'Ecole Supérieure de Musique et Danse est la partenaire privilégiée du Département du Pas-de-Calais pour le développement du schéma des enseignements et des pratiques artistiques en amateur. Outre un partenariat positif et un accompagnement à la carte des enseignants du territoire départemental en plus d'un accompagnement vers le Diplôme d'Etat des musiciens, l'ESMD se mobilise au côté du Département dans le renouvellement de son schéma et l'évolution de ses modalités de suivi, aux côtés du CNFPT. En ce sens, de nouvelles formations seront proposées permettant de former les enseignants musiciens, danseurs et, à terme, les enseignants artistiques spécialisés du Pas-de-Calais. La nature de ce partenariat renouvelé permettra en par ailleurs d'affiner les formations proposées et répondre aux besoins de notre territoire. PUBLIC : Enseignants, élèves et tout public. PARTENARIATS : CABBALR, CC HPM, Grand Calais, DRAC, réseau des conservatoires régionaux. Il est proposé d'adopter une convention pluriannuelle d'objectifs 2023-2028 en application du schéma départemental des enseignements et des pratiques artistiques en amateur.
FEDERATION REGIONALE DES SOCIETES MUSICALES	Schéma départemental des enseignements et des pratiques artistiques en amateur	DEPARTEMENT	16 500	16 500	3,64 %	452 777	CR Hauts-de-France : 90 000 € CD 59 : 64 000 €	16 500 €	Aide au fonctionnement	OBJET : La Fédération régionale des sociétés musicales a pour objectif de développer et d'accompagner la pratique musicale en orchestres d'harmonie. Pratique historique sur notre territoire et au national, les sociétés de musique connaissent depuis de nombreuses années, et partout en France, un déclin et une baisse du nombre de musiciens accrue par le développement de nouvelles pratiques culturelles. Outre un profond besoin de renouvellement, l'association et la dynamique qu'elle souhaite développer correspondent peu aux ambitions du Pacte des réussites citoyennes. Il serait pertinent d'envisager de nouvelles modalités d'aides, portant davantage sur la question des pratiques amateurs, la coopération et une participation plus active des membres. PUBLIC : Musiciens amateurs et habitants (concerts publics). PARTENARIATS : Partenariat Coups de vents annoncé mais rompu, conservatoires de Boulogne et Calais, Union des fanfares.
3 demandes						Privé	Privé	206 500 €		

3. Aide au fonctionnement - Cinéma

SOUS PROGRAMME 311B03	BP 2023	DISPONIBLE	PROPOSITION	SOLDE	TAUX DE CONSOMMATION
65748/93311 (Privé)	637 000	297 000	270 000	27 000	95,76 %

SOUS PROGRAMME 301C05 - 67132/9330 Prix accordés	BP 2023	DISPONIBLE	PROPOSITION	SOLDE	TAUX DE CONSOMMATION
	11 000	11 000	5 000	6 000	45,45 %

STRUCTURES	DOMAINE	RAYONNEMENT	ATTRIBUTION 2022	DEMANDE 2022	TAUX	BUDGET PREVISIONNEL 2023	CO-FINANCEURS 2023	MONTANT PROPOSE	AVIS DES SERVICES	COMMENTAIRES
PLAN SEQUENCE	CINEMA	ARRAGEOIS / DEPARTEMENT	110 000	12 000	1,33 %	900 000	Etat : 93 000 € CR Hauts-de-France : 250 000 € Arras : 120 000 € CUA : 55 000 € Douai : 6 000 € Mécénat / Partenaires : 130 000 €	110 000 €	Aide au fonctionnement	OBJET : L'association Plan Séquence mène un programme de diffusion et d'éducation aux images en partenariat avec les salles de cinéma du Pas-de-Calais. L'Arras film festival est l'évènement phare porté par l'association qui chaque année pendant 10 jours présente des cinématographies européennes (90% des films) avec une prédilection pour les pays d'Europe de l'Est et du Nord. Après deux éditions compliquées, le festival a renoué avec le succès public (45 000 entrées, soit une augmentation de 13,8% par rapport à 2021) et l'affluence des professionnels (506). La fréquentation des publics scolaires a battu des records (8 471 élèves accueillis, 22 collèges du département). Rappelons également que le festival est partenaire de Collège au cinéma. Le bilan très positif de l'édition 2022 est cependant terni par un déficit budgétaire lié à l'explosion des frais de transport (dont avion), d'hébergement et de restauration. PUBLIC : Cinéphiles, tout public, scolaires. PARTENARIATS : Établissements scolaires, conservatoire d'Arras, les Ateliers de la Halle, salles de cinéma.
CINELIGUE NORD / PAS-DE-CALAIS	CINEMA	DEPARTEMENT	70 000	70 000	5,99 %	1 169 512	Fonds Européens : 6 782 € Etat : 147 110 € CR Hauts-de-France : 395 420 € CD 59 : 70 000 € Lille : 6 000 € Autres : 14 700 €	70 000 €	Aide au fonctionnement	OBJET : CinéLigue est un réseau de cinéma itinérant régional qui assure une irrigation culturelle des territoires ruraux et périurbains grâce à ses 36 points de circuits situés sur le Département et la mise en œuvre d'actions d'éducation aux images. Fortement impactée par la crise sanitaire, CinéLigue a tout de même réussi à maintenir en 2021 la programmation de 145 séances rassemblant 7 049 spectateurs (49 spectateurs/séance en moyenne). L'association fait face actuellement à un fort engouement des communes rurales qui recherchent un accompagnement à l'animation des territoires et des actions d'éducation aux images à destination des jeunes et des ados. Elle peine toutefois à pouvoir satisfaire l'ensemble des demandes car la hausse du coût des fluides grève un budget déjà sous tension. Anne Lidove quitte la direction de CinéLigue pour se consacrer pleinement à l'association nationale des cinémas itinérants. Le nouveau directeur Frédéric Borgia a pris ses fonctions en janvier 2023. PUBLIC : Tout public, publics scolaires, très jeune public. PARTENARIATS : Les 36 communes partenaires du Pas-de-Calais, réseau national des circuits de cinéma itinérants.

STRUCTURES	DOMAINE	RAYONNEMENT	ATTRIBUTION 2022	DEMANDE 2023	TAUX	BUDGET PREVISIONNEL 2023	CO-FINANCEURS 2022	MONTANT PROPOSE	AVIS DES SERVICES	COMMENTAIRE
DE LA SUITE DANS LES IMAGES	CINEMA	DEPARTEMENT	85 000	85 000	18,68 %	455 000	Etat : 119 000 € CR Hauts-de-France : 160 000 € CD 59 : 19 500 €	85 000 €	Aide au fonctionnement	OBJET : De la suite dans les images est un réseau de salle de proximité, elle a également un rôle de veille (organisation de journées professionnelles, conseil et accompagnement des personnels de l'exploitation cinématographique, etc.) et de proposition d'actions pour les salles de cinéma (soutien à la diffusion du cinéma Art et Essai et de la création régionale avec la circulation de copies, relais des soutiens nationaux, appui aux politiques d'animation locales, passerelles avec les festivals, production des avant-programmes « Flux »), et le développement de la sensibilisation aux images (développement de dispositifs scolaires, formation des relais éducatifs, conception d'outils de médiation et de ressources pédagogiques, ingénierie de projet). L'association souhaite pour 2023 accroître l'accompagnement aux professionnels notamment en accompagnant à la transition écologique les salles adhérentes à son réseau. Elle souhaite également développer un programme d'actions pour les 15-25 ans. Les actions vers le jeune publics sont fortement développées dans les salles du Pas-de-Calais. La coordination cinéma du dispositif collège au cinéma a été confiée depuis le départ à l'association en binôme avec le cinéma les Etoiles de Bruay-la-Buissière. PUBLIC : Les salles adhérentes à son réseau, les collégiens du Nord et du Pas-de-Calais, les écoliers du Pas-de-Calais, le jeune public, programmation sur les différents temps de la jeunesse. PARTENARIAT : L'ensemble des institutions cinématographiques locales et nationales, les salles de cinéma, les structures jeunesse, les structures cinéma (ACAP, CinéLigue, Plan Séquence, CinéMondes etc.).
KRYSLIDE DIFFUSION	CINEMA	MONTREUILLOIS / DEPARTEMENT	7 000	10 000	4,14 %	241 500	Etat : 45 000 € CR Hauts-de-France : 35 000 € Lille : 18 500 € CA2BM : 20 000 € Autres : 60 000 €	10 000 €	Aide au fonctionnement	OBJET : Cinémondes organisé par Kryslide diffusion au Cinos de Berk-sur-Mer compte désormais parmi les festivals de cinéma incontournables en région. Cinémondes défend une programmation singulière et de grande qualité tournée vers le cinéma du monde avec des inédits ainsi que des rétrospectives parrainées par des invités prestigieux (Ken Loach en 2021, Robert Guédiguian en 2022). La manifestation s'ancre chaque année d'avantage sur la CA2BM grâce à une médiation spécifique aux publics scolaires (650 collégiens participants - 5 collèges du département), un travail partenarial avec le réseau de lecture publique (diffusion d'expositions et rencontres) et une diffusion dans les établissements médico-sociaux du territoire (hôpital maritime, EHPAD les Oyats à Rang-du-Fliers et le Clos des Marais à Montreuil-sur-Mer). Pour la 19 ^{ème} édition, kryslide diffusion souhaite aller plus loin dans sa démarche d'irrigation culturelle du territoire et de rencontres avec les publics. Avec "Le grand tour" en courts", durant plus de dix jours en amont du festival, des publics éloignés des salles de cinéma pourront découvrir un programme de courts métrages. Une unité mobile complète de diffusion ira ainsi à la rencontre des publics sur une dizaine de petites et moyennes communes rurales du département. PUBLIC : Tout public, cinéphiles, scolaires. PARTENARIATS : Établissements scolaires, Cinos de Berck-sur-Mer, salles de cinéma, De la suite dans les images, l'ACAP, les écoles de cinéma.

4 demandes

Prix	Prix concours	275 000 €
Privé		5 000 €
		270 000 €

4 Aide au fonctionnement - Patrimoine

SOUS PROGRAMME 31105 65748/93312	BP 2023	DISPONIBLE	PROPOSITION	SOLDE	TAUX DE CONSOMMATION
	113 000	113 000	113 000	-	100,00 %

STRUCTURES	DOMAINE	RAYONNEMENT	ATTRIBUTION 2022	DEMANDE 2023	TAUX	BUDGET PREVISIONNEL 2023	CO-FINANCEURS 2022	MONTANT PROPOSE	AVIS DES SERVICES	COMMENTAIRES
CAMPAGNES VIVANTES	PATRIMOINE	ARRAGEOIS	3 000 €	12 000 €	18,17 %	66 050 €	Etat : 13 500 € CR Hauts-de-France : 5 000 € CD 59 : 8 000 € Autres : 16 912 €	3 000 €	Soutien au projet culturel	OBJET : L'association œuvre en faveur d'une prise en compte des caractéristiques architecturales et patrimoniales lors des projets de restauration dans le monde rural. Ainsi Campagne vivantes sensibilise les agriculteurs aux enjeux patrimoniaux et apporte un conseil personnalisé afin de faire aboutir des projets qualitatifs. L'association mène une action de valorisation à destination du grand public à travers des journées portes-ouvertes à la ferme et la manifestation Terre en fête à Tilloy-les-Mofflaines. Pour 2023, Campagnes vivantes va sensibiliser le monde de l'entreprise afin de les inciter à soutenir les projets en faveur du patrimoine et de la biodiversité. La transversalité avec le Département va se concrétiser lors d'un événement de la saison culturelle départementale associant spectacle vivant et patrimoine, prévu en juin 2023 et dédié à la valorisation du torchis et de la terre crue. Cet événement "Osez la terre !", en association avec le PNR Caps et Marais d'Opale, permettra de regrouper de nombreux acteurs sur cette thématique dont Campagnes Vivantes. Un inventaire des corps de ferme du département pourrait également constituer un axe de travail à développer. PUBLIC : Acteurs de la ruralité, agriculteurs, réseau de professionnels, grand public, familial et solaires. PARTENARIATS : Association patrimoine et environnement, groupe torchis-terre crue, CAUE, CAPEB.

STRUCTURES	DOMAINE	RAYONNEMENT	ATTRIBUTION 2022	DEMANDE 2023	TAUX	BUDGET PREVISIONNEL 2023	CO-FINANCEURS 2022	MONTANT PROPOSE	AVIS DES SERVICES	COMMENTAIRE
AGENCE URBANISME PAYS ST OMER FLANDRE	PATRIMOINE	AUDOMAROIS	3 500 €	3 500 €	0,14 %	2 557 686 €	Etat : 107 497 € CR Hauts-de-France : 100 000 € CAPSO : 1 603 591 € CCPL : 165 112 € PMCO : 30 000 € Communes : 14 000 € Autres : 15 000 €	3 500 €	Soutien au projet culturel	OBJET : Le Pays d'art et d'histoire fait partie de l'Agence d'Urbanisme et de Développement Pays de Saint-Omer Flandre Intérieure. Il se consacre à la recherche et à la valorisation de l'architecture et du patrimoine. Il propose toute l'année des animations pour les habitants, les visiteurs et le jeune public. Cette demande de subvention porte sur les actions éducatives menées par la structure. Ainsi pour les scolaires, les activités proposées invitent les élèves à une approche sensible et active du patrimoine grâce à une médiation et des outils pédagogiques adaptés aux élèves de primaire, collège et lycée. Un large programme d'actions de valorisation est mis en place avec les collégiens du territoire, ce qui favorise l'accessibilité du patrimoine et son appropriation par le jeune public. Sur ce volet, le lien est effectif tant avec la direction de l'éducation et des collèges que celle des affaires culturelles. D'autre part, cette action valorise notamment un patrimoine restauré par la ville de Saint-Omer, avec le soutien du Département. En 2023, cette partie de l'Audomarois sera d'ailleurs mise à l'honneur dans les "Carnets du patrimoine", publication départementale à laquelle les services du Pays d'art et d'histoire ont contribué. PUBLIC : Grand public, jeune public, publics scolaires (collégiens). PARTENARIATS : Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme, Réseau des villes et Pays d'art et d'histoire, établissements du primaire et du secondaire, Education nationale, Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer, Office de Tourisme et des Congrès du Pays de Saint-Omer, Musée Sandelin, la Barcarolle et autres équipements culturels, structures sociales (ex : ALSH) et/ou médicales (ex : EPSM), associations de sauvegarde du patrimoine.
COMITE D'HISTOIRE DU HAUT PAYS	PATRIMOINE	AUDOMAROIS	13 000 €	13 000 €	14,93 %	87 054 €	EPCI : 30 000 € Lumbres : 1 000 €	13 000 €	Soutien au projet culturel	OBJET : Le Comité d'Histoire du Haut-Pays est un acteur incontournable du territoire, actif en matière de valorisation du patrimoine, il propose une médiation diversifiée et pertinente. Il favorise l'émergence de projets de restauration et sait faire le lien avec les services du Département sur la question de la préservation du petit patrimoine rural. Le groupe torchis-terre crue, la contribution au portail du patrimoine et aux projets de valorisation du patrimoine départemental sont autant de démarches témoignant de la complémentarité d'actions entre le Comité d'Histoire du Haut-Pays et le Département. Une convention de partenariat permettrait d'acter ce travail en synergie. PUBLIC : Tout public initié ou non-averti, réseau de professionnels, propriétaires privés et publics. PARTENARIATS : Fédération des Sociétés Savantes, réseau Proscitec, Au fil de nos cours d'eau (sentiers de la chasse-marée, forums autour des moulins à eau), Mémoires du travail (valorisation des savoir-faire, collecte de mémoire des cimentiers de Lumbres), PNRCMO, le géoparc Transmanche, Société Photographique Universitaire de Lille, Service Régional de l'Inventaire, Archipop, Comité de programmation Leader du Montreuillois...
FEDERATION REGIONALE POUR LA CULTURE ET LE PATRIMOINE MARITIME	PATRIMOINE	CALAISIS	20 000 €	30 000 €	33,86 %	88 600 €	CR Hauts-de-France : 35 000 € Calais : 10 000 € FDVA : 2 000 €	20 000 €	Soutien au projet culturel	OBJET : L'association FRCPM œuvre en faveur de l'étude et de la promotion du patrimoine culturel maritime et fluvial régional. Elle joue un rôle moteur au sein d'un réseau d'acteurs composé de 45 structures dans le domaine du patrimoine maritime. Le chantier naval est destiné à la restauration de ce patrimoine mais cet aspect n'est pas travaillé en lien avec la Fondation du Patrimoine ni le Département. Sur conseils du Département, l'inventaire des collections se poursuit, toutefois celles-ci ne sont pas valorisées lors d'événements départementaux (exposition à la Maison du Port départemental d'Etapes notamment ou autres projets de sauvegarde-restauration du patrimoine). La mission de valorisation est majoritairement tournée vers le grand public, onze expositions ont été conçues par le passé avec le soutien du Conseil départemental du Pas-de-Calais mais ces dernières circulent très peu dans les collèges ou dans les sites départementaux. L'action de la FRCPM se veut large et dynamique mais la concrétisation des projets et actions se fait majoritairement à l'échelle du Calaisis où un lieu de valorisation destiné au grand public est d'ailleurs en projet avec la ville de Calais. PUBLIC : Grand public local/régional/extra-régional, jeune public, réseau de professionnels du patrimoine et du patrimoine maritime PARTENARIATS : Proscitec, Ombelliscience, Maison régionale de l'environnement des solidarités, Fondation du patrimoine maritime et Fluvial, Région Hauts-de-France : convention annuelle autour d'un programme d'actions et mise à disposition du site et des locaux du chantier naval de Calais, Fondation du patrimoine, European Maritime Heritage, Boulogne-sur-Mer, Calais : convention autour de projets dans le cadre du Contrat de Ville, Grand Calais Terres et Mers : partenariat régulier pour l'organisation de la manifestation maritime "Escale à Calais".
ARCHIPOP	PATRIMOINE	DEPARTEMENT	2 000 €	5 000 €	1,64 %	305 550 €	Etat : 68 000 € CR Hauts-de-France : 62 000 € Conseil départemental 80 : 2 500 € EPCI : 65 000 € Villes : 9 000 € Autres : 14 500 €	2 000 €	Soutien au projet culturel	OBJET : Archipop sauvegarde, conserve et valorise les archives cinématographiques audiovisuelles et sonores des Hauts-de-France. Depuis 2015, l'action de l'association s'est tournée vers le Nord et le Pas-de-Calais. Les projets de territoire sur le Département témoignent de l'ancrage local de l'association. Outre les missions d'enrichissement et de conservation du fonds, Archipop donne du sens à chaque archive cinématographique, documente les supports et contribue à de nombreux projets culturels menés par les collectivités territoriales. Archipop est un acteur du développement culturel artistique, social et économique du Pas-de-Calais. Une collaboration avec cette structure est envisagée pour le projet d'exposition "Pas-de-Calais : Terre d'innovations". Pour 2023, l'association souhaite trouver un nouveau lieu de conservation et de valorisation, à ce titre, elle a adressé un courrier de sollicitation à l'attention du Président Jean-Claude LEROY. La demande est orientée vers les archives départementales du Pas-de-Calais. PUBLIC : Grand public, jeune public, collectivités PARTENARIATS : Partenariats avec les collectivités territoriales, les universités, les associations régionales, départementales et locales, les services d'archives départementaux et municipaux, les universités et les établissements scolaires. PROSCITEC, PICTANOVO, ACPA, CINELOGUE et au niveau national et européen pour les archives. INEDITS EUROPE.

STRUCTURES	DOMAINE	RAYONNEMENT	ATTRIBUTION 2022	DEMANDE 2023	TAUX	BUDGET PREVISIONNEL 2023	CO-FINANCEURS 2022	MONTANT PROPOSE	AVIS DES SERVICES	COMMENTAIRE
CONSERVATEURS DES MUSEES DES HAUTS DE FRANCE	PATRIMOINE	DEPARTEMENT	3 000 €	5 000 €	2,41 %	207 900 €	Etat : 44 500 € CR Hauts-de-France : 140 000 € CD 59/02/60/80 : 13 000 € Roubaix : 5 400 €	3 000 €	Soutien au projet culturel	OBJET : L'association des conservateurs regroupe plus de 100 conservateurs, responsables de collections et professionnels de musées, représentant plus de 80 musées labélisés "Musées de France" par l'Etat, dont font partie 16 musées du département du Pas-de-Calais. L'association est un espace de dialogue et d'entraide pour les professionnels de musées, permettant d'interroger leurs pratiques. De ces échanges naissent des projets se traduisant par de nombreuses manifestations au sein des musées eux-mêmes, hors-les-murs ou en ligne (museenor.com). Ainsi, l'association favorise les échanges entre les conservateurs et le personnel des musées et conduit à la réalisation d'actions communes. Elle valorise à l'échelle du territoire régional la richesse, la diversité et la complémentarité des musées et de leurs collections et amène les publics à circuler dans les établissements. Elle permet une mutualisation des moyens (humains, techniques ou financiers) pour valoriser les collections des musées : numérisation des collections, expositions, outils de communication, actions de médiation. Pour 2023, l'adhésion du Département à ce réseau est sollicitée afin d'intégrer cette dynamique et de mettre à l'honneur la collection départementale des peintres de la côte d'Opale et les projets d'expositions passés ou à venir (sur site Museenor notamment). PUBLIC : Responsables des collections des musées, scientifiques, universitaires, grand public, public scolaire, public des musées, internautes. PARTENARIATS : Association nationale des conservateurs du patrimoine et des professionnels des musées et des autres patrimoines publics de France, DRAC Hauts-de-France, Région Hauts-de-France, l'Éducation nationale à travers le Rectorat de l'Académie de Lille, les Départements du Nord, du Pas-de-Calais, de l'Oise, de la Somme et de l'Aisne, ainsi que la ville de Roubaix, Service des Musées de France, Proscitec, musées de la Région.
BEFFROIS DU PATRIMOINE MONDIAL	PATRIMOINE	DEPARTEMENT	3 000 €	4 000 €	4,61 %	86 710 €	Etat : 8 000 € CR Hauts-de-France : 10 000 € CD 59 / 80 : 8 000 € Gravelines : 1 500 €	2 000 €	Soutien au projet culturel	OBJET : En tant que gestionnaire-coordonateur de l'inscription Patrimoine mondial des beffrois français, l'association Beffrois du patrimoine mondial assure le suivi du bien inscrit avec les services de l'Etat, favorise les échanges avec la partie belge du bien et anime et coordonne un réseau d'échanges sur les thématiques liées à la gestion du bien inscrit. Elle accompagne les villes propriétaires dans la mise en œuvre d'un plan de gestion. Si le contexte sanitaire a ralenti les projets en synergie, les actions de terrain ont repris en 2022 avec notamment un important travail engagé sur le recensement du mobilier présent sur les sites et la concrétisation de 6 fiches-action. L'ensemble de cette démarche associe le Département. Toutefois les actions de l'association s'apparentent à de la méthodologie de projet et manquent d'opérationnalité. En 2023, une formation sur le Patrimoine Mondial à destination des collectivités territoriales devrait permettre de positionner cette structure comme un acteur important de la préservation de ce patrimoine sur le Département. PUBLIC : Les premiers bénéficiaires sont les élus et techniciens mais par effet descendant, le grand public en est également bénéficiaire. PARTENARIATS : les 22 villes propriétaires afin de les accompagner dans la mise en œuvre du plan de gestion, DRAC pour le suivi du bien inscrit, l'Association des biens français du Patrimoine mondial pour les questions de communication, de définition du statut de gestionnaire de biens inscrits et pour la question globale de gestion du bien sériel transnational, Mémoires du Travail et Mission Bassin minier pour la mise en place et la tenue annuelle d'une session de formation à destination des techniciens et élus en charge de la gestion d'un bien Patrimoine mondial.
EGLISES OUVERTES NORD -DE-France	PATRIMOINE	DEPARTEMENT	10 000 €	10 000 €	6,81 %	146 950 €	CD 59 : 5 000 € Arras : 4 000 € Autres : 27 000 €	10 000 €	Soutien au projet culturel	OBJET : L'association Eglises Ouvertes Nord de France sensibilise les territoires au patrimoine de proximité. Elle développe toujours plus son réseau et ses actions et en favorise l'appropriation du grand public. Les projets communs avec le Département ne cessent de s'accroître : Etats des lieux sur le site en lien avec le service du patrimoine et des biens culturels, valorisation des sites restaurés avec l'accompagnement départemental et participation aux manifestations culturelles départementales (dans le cadre de la saison culturelle départementale). L'association déploie des outils de médiation culturelle adaptés et grand public et participe ou initie des manifestations sur ce territoire (Nuits des cathédrales, JEP, JNA etc.). Ce travail partenarial dynamique se traduit par une convention pluriannuelle d'objectifs initiée en 2020 pour un partenariat scientifique pour 3 ans 2020-2022 autour de la valorisation des églises restaurées par le Département. Etant donné le bilan positif et qualitatif ce partenariat, il est proposé de renouveler une convention de partenariat pluriannuelle sur la période 2023-2025. PUBLIC : Grand public, attention portée au jeune public, élus, techniciens. PARTENARIATS : Pas-de-Calais Tourisme, Fondation "Open Churches", Offices de Tourisme (Arras...), UDOTSI et Comité de Tourisme (CPETI), réseau Village Patrimoine, wikipasdecalsais, agents du patrimoine des intercommunalités, DRAC (CAOA : collaboration au niveau du travail d'état des lieux), Département du Nord (mission protection et valorisation du patrimoine, partenariat scientifique et financier), Départements de l'Orne (Petites Cités de Caractère et Conservateur du Patrimoine) et du Calvados (Service du Patrimoine du Département et Conservateur du Patrimoine), communes, associations d'histoire locale et équipes paroissiales.
ESPACES FORTIFIES DES HAUTS DE France	PATRIMOINE	DEPARTEMENT	3 000 €	6 000 €	8,72 %	68 840 €	CR Hauts-de-France : 25 000 € CD 59 : 17 000 €	3 000 €	Soutien au projet culturel	OBJET : L'association valorise des sites incontournables du patrimoine fortifié sur le Département : Calais, Boulogne-sur-Mer, Montreuil-sur-Mer, Fressin, Aire-sur-la-Lys et Saint-Omer. L'action de l'association s'est intensifiée en faveur de projets grand public et fédérateurs. Leur ambition est également de créer une synergie entre les sites et d'apporter des supports innovants et de qualité afin de valoriser les sites concernés (escape game, boîte à outils de médiation). L'association souhaite diversifier ses ressources en sollicitant l'ensemble des Départements concernés (Pas-de-Calais, Nord, Somme, Aisne, Oise). La complémentarité avec le Département pourrait s'accroître en relayant sur le portail patrimoines la valorisation des sites concernés. PUBLIC : Public familial, tout public, non averti et professionnels. PARTENARIATS : Association Efforts Europe.
FONDATION DU PATRIMOINE NORD/PAS-DE-CALAIS	PATRIMOINE	DEPARTEMENT	30 000 €	40 000 €	15,27 %	262 000 €	CD 59 : 10 000 € Villes : 13 000 € Autres : 37 600 €	40 000 €	Soutien au projet culturel	OBJET : La Fondation du patrimoine est un partenaire essentiel du Département dans le cadre de la préservation du patrimoine non protégé. L'action coordonnée réside aussi bien dans l'ingénierie apportée aux collectivités publiques en matière de restauration du patrimoine que dans la valorisation des projets réalisés ou en cours. Pour exemple, la Fondation du patrimoine était partie prenante des événements 2022 dans le cadre de la saison culturelle départementale. 2023 est la dernière année du conventionnement pluriannuel d'objectifs conclu avec le Département. Il s'agit à présent d'actualiser les objectifs communs poursuivis, toujours plus ambitieux au regard de l'ampleur du patrimoine à sauvegarder sur le Département. Pour 2023, la Fondation du Patrimoine sollicite une subvention supplémentaire de 10 000 €. Suite à un entretien entre la déléguée de la Fondation et le Président du Département, il est proposé de réaliser un avenant à cette convention afin d'accompagner les actions de la structure par un soutien financier appuyé. PUBLIC : Grand public (souscription et actions de valorisation), propriétaires privés et publics, collectivités territoriales. PARTENARIATS : communes, DRAC, fondations.

STRUCTURES	DOMAINE	RAYONNEMENT	ATTRIBUTION 2022	DEMANDE 2023	TAUX	BUDGET PREVISIONNEL 2023	CO-FINANCEURS 2022	MONTANT PROPOSE	AVIS DES SERVICES	COMMENTAIRE
MEMOIRES DU TRAVAIL	PATRIMOINE	DEPARTEMENT	3 500 €	3 500 €	7,00 %	50 002 €	Etat : 30 000 € CR Hauts-de-France : 5 000 € CD 59 : 3 500 € Lille : 2 000 €	3 500 €	Soutien au projet culturel	OBJET : Malgré le contexte sanitaire et les changements de coordinatrice et de présidente, l'association Mémoires du travail maintient une action forte sur le Pas-de-Calais à travers l'organisation de formations en éducation artistique et culturelle dédiées aux acteurs du monde éducatif mais aussi culturel et de ses conférences scientifiques et conviviales "Bars des mémoires". En 2023, trois temps forts seront organisés par l'association sur le Département du Pas-de-Calais, ce qui permet de poursuivre la logique d'une certaine équité géographique (Harnes, Lumbres, Oignies). Parmi les futures thématiques à déployer des sites ou sujets se croisent avec l'action en faveur de la préservation et la valorisation du patrimoine engagée par le Département. Ainsi tisser du lien et de la convergence dans les actions sera une priorité dans le cadre de cet accompagnement. La valorisation des métiers du patrimoine semble une piste à développer ainsi que la réflexion à amorcer dans le cadre de l'exposition départementale "Pas-de-Calais : Terre d'innovations". PUBLIC : L'association veille à rendre accessible les PREAC au monde de l'éducation comme aux professionnels du secteur culturel, cette approche enrichit les échanges et donne une ouverture aux thématiques abordées. Le "bar des mémoires" est un événement accessible à tous, cette manifestation en perte de vitesse suite au COVID va connaître une reconfiguration en 2023 afin d'en favoriser l'appropriation du grand public. PARTENARIATS : Pôle de ressources pour l'éducation artistique et culturelle (PREAC), réseau Proscitec, réseau des Bistrots de l'histoire de l'association française pour l'histoire du monde du travail, CA Lens-Liévin et son e Pays d'art et d'histoire, Harnes, Oignies, Lumbres.
PROSCITEC	PATRIMOINE	DEPARTEMENT	10 000 €	10 000 €	1,86 %	536 537 €	CR Hauts-de-France : 90 000 € CD 59 : 100 500 € CD 60/80/02 : 29 000 € MEL : 17 000 € Marcq-en-Baroeuil : 300 €	10 000 €	Soutien au projet culturel	OBJET : Proscitec mène un important travail de valorisation du patrimoine lié au patrimoine des métiers et des industries d'hier à aujourd'hui en région Hauts-de-France. L'association accompagne efficacement les membres du réseau et favorise une véritable montée en qualité des actions menées. Les nombreux projets fédérateurs donne une visibilité au réseau. Proscitec s'engage également dans des projets novateurs et ambitieux comme le portail commun valorisant les collections du réseau ou encore un parc numérique dédié au patrimoine industriel. 2023 est la dernière année du conventionnement pluriannuel d'objectifs entre le Département et Proscitec, il s'agit de poursuivre la dynamique commune enclenchée en 2018. Un travail en synergie se profile dans le cadre de l'exposition départementale "Pas-de-Calais : Terre d'innovations". Ainsi des membres du réseau Proscitec sont identifiés comme étant des personnes-ressources permettant d'enrichir le propos de l'exposition. PUBLIC : Les actions proposées ciblent un large public et la communication est efficace et cohérente favorisant ainsi la fréquentation des sites. Proscitec porte une attention au jeune public et propose des projets spécifiques tels que "Industries ouvre-toi !". PARTENARIATS : URACEN, Ombelliscience, Archipop, Association des conservateurs.

12 demandes

Privé

113 000 €

5. Aide au fonctionnement - Lecture publique

SOUS PROGRAMME 313B02	BP 2023	DISPONIBLE	PROPOSITION	SOLDE	TAUX DE CONSOMMATION
65748/93313 (Privé)	350 000	302 000	246 500	55 500	84,14 %
657348/93313 (Public)	480 500	480 500	11 888	468 612	2,47 %
657358/93313 (Interco)	39 500	39 500	39 500	-	100,00 %

STRUCTURES	DOMAINE	RAYONNEMENT	ATTRIBUTION 2022	DEMANDE 2023	TAUX	BUDGET PREVISIONNEL 2023	CO-FINANCEURS 2023	MONTANT PROPOSE	AVIS DES SERVICES	COMMENTAIRES
CENTRE LITTERAIRE ESCALES DES LETTRES	LECTURE PUBLIQUE	ARRAGEOIS	14 000 €	16 500 €	8,15 %	202 500 €	Etat : 66 000 € CR Hauts-de-France : 40 000 € CD 59 : 10 000 € Communes : Arras/Lille : 12 250 € CABBARL : 50 000 €	16 500 €	Aide au fonctionnement	OBJET : Depuis 20 ans, l'association propose un programme d'actions destiné à promouvoir les littératures contemporaines par le biais de médiations, de rencontres et d'échanges. Elle propose des rencontres littéraires de qualité sur le département et développe pour 2023 massivement son action à destination des bibliothèques en milieu rural lors de résidences itinérantes d'auteurs, mais aussi dans des centres de détention, des cafés littéraires (l'âtre Lieu en 2023) et des ateliers d'écriture (projet 2023 "Ecritures de territoire(s)" auprès de 8 communes rurales de la CABALLR). Elle s'investit aussi sur des actions poésie, et des rencontres ponctuelles d'écrivains. PUBLIC : Collégiens, lycéens, adultes, public des centres de détention PARTENARIATS : Bibliothèques des établissements pénitentiaires d'Arras, Béthune, Longuenesse et Vendin-le-Vieil, bibliothèques de Wanquetin, Bucquoy, Barlin, Blessy, Givenchy-les-La Bassée, Hesdigneulles-les-Béthune, Labeuvrière, Locon, Richebourg, Sailly-Labourse, Bibliothèque la Cité des électriciens de Bruay-la-Buissière... Ecoles de Bapaume, la Bassée, Éringhem, lycée de Bruay, cité scolaire Arras Gambetta.
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS	LECTURE PUBLIQUE	ARRAGEOIS	10 000 €	8 000 €	50,00 %	16 000 €		8 000 €	Aide au projet	OBJET : Animation "Bibliothèque en fête" en octobre 2023 sur le territoire. Le thème a été choisi en commission lecture : les supers héros. Ce temps fort annuel permet à chaque bibliothèque ou collège participant de proposer une action culturelle déclinée en fonction des publics visés, lieux et moyens humains. La communauté de communes coordonne la programmation et l'enrichit en proposant des ateliers avec des partenaires extérieurs et monte ainsi en qualité le projet. PUBLIC : Les personnes habitant autour des 16 bibliothèques sont visés en particulier, avec une attention sur la jeunesse. La médiathèque intercommunale ayant un fort rayonnement : les 87 communes du territoire pourront bénéficier de cette opération. PARTENARIATS : Ecoles, collèges, Marpa, librairie itinérante Tours et détours, librairie BD Cap nord.
COMMUNE DE DAINVILLE	LECTURE PUBLIQUE	ARRAGEOIS	1 500 €	1 488 €	29,99 %	4 962 €		1 488 €	Aide au projet	OBJET : 2 mois d'actions culturelles dédiées au cinéma avec rencontres d'un réalisateur, diffusion de films en 35 mm, ateliers de découvertes de techniques de projection et d'animations d'images avant l'invention du cinéma, atelier de réalisation d'un film. PUBLIC : Dainvillois, enfants, adultes, adolescents, écoliers, collégiens. PARTENARIATS : La commune à un partenariat de coopération avec les communes de Basseux, Beaumetz-les-Loges. Son rayonnement est important sur la CUA. Projet en partenariat avec Ciné lab, l'association de peinture dainvilloise Esquisse, concert avec la lyre Dainvilloise.

23/03/2023

STRUCTURES	DOMAINE	RAYONNEMENT	ATTRIBUTION 2022	DEMANDE 2023	TAUX	BUDGET PREVISIONNEL 2023	CO-FINANCEURS 2022	MONTANT PROPOSE	AVIS DES SERVICES	COMMENTAIRE
COMMUNE DE LA COUTURE	LECTURE PUBLIQUE	ARTOIS	8 000 €	15 000 €	62,50 %	24 000 €		7 200 €	Aide au projet	OBJET : 42ème salon du livre et de la BD les 4 et 5 février 2023. Accueil d'auteurs et dessinateurs français et étrangers et actions pédagogiques à destination des enfants. Pas d'éléments de bilan pour l'édition 2022. Il est proposé un soutien à plafonné à hauteur de 30% du budget conformément au Plan Lecture départemental. PUBLIC : Tout public. PARTENARIATS : Association L3C.
GRAINES DE CULTURE	LECTURE PUBLIQUE	AUDOMAROIS	2 000 €	4 000 €	50,96 %	7 850 €	Etat : 500 € CCPL : 1 000 € Lumbres : 1 000 € Autres : 1 000 €	2 000 €	Aide au fonctionnement	OBJET : Aide au fonctionnement associatif. L'association Graines de culture développe sur le territoire de la Communauté de communes du Pays de Lumbres un salon littéraire doublé d'un salon scolaire, des ateliers dans les écoles et les bibliothèques. PUBLIC : Tout public, y compris scolaire. PARTENARIATS : L'Éducation Nationale (écoles, collège et lycée), le Syndicat Mixte pour l'Aménagement et la Gestion des Eaux de l'Aa, le Comité d'Histoire du Haut Pays, la Maison du Papier d'Esquerdes, le Chemin de fer touristique de la Vallée de l'Aa, la librairie Mots et Merveilles et les bibliothèques du réseau PLUME : coordinatrice, bénévoles et salariés. Néanmoins, le réseau des bibliothèques du réseau PLUME pourrait davantage être intégré au projet.
ÇA ET LÀ	LECTURE PUBLIQUE	BOULONNAIS	40 000 €	41 700 €	49,94 %	83 500 €	CR Hauts-de-France : 5 000 € CA Boulonnais : 5 000 € Boulogne-sur-Mer : 5 000 €	40 000 €	Aide au fonctionnement	OBJET : L'association Ça et Là porte l'organisation du prix Sainte-Beuve dont les secondes manches se dérouleront le 28 mars mars au Centre culturel de l'Entente Cordiale, le 4 avril à l'Hémicycle du Département et le 11 avril à la Barcarolle. Elle ne parvient pas à recruter de coordination durable ce qui pénalise la fluidité des informations et les partenariats. PUBLIC : 30 collèges du département. PARTENARIATS : Librairie l'Horizon à Boulogne-sur-Mer.
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BOULONNAIS	LECTURE PUBLIQUE	BOULONNAIS	23 500 €	30 000 €	37,50 %	80 000 €	Communes/EPCI : 20 000 €	23 500 €	Aide au projet	OBJET : Projet annuel de résidence d'auteurs et d'illustrateurs jeunesse qui interviennent 3 fois dans chacune des 71 classes concernées pour 2023. Ce projet est monté avec les enseignants et bibliothécaires des communes participantes. Le projet demeure quasi exclusivement orienté vers le milieu scolaire du 1 ^{er} degré. Le partenariat avec les médiathèques du territoire reste limité à certaines d'entre elles et certaines interventions ont également lieu dans des communes sans bibliothèque (Hesdigneul) ou des communes où la bibliothèque n'est pas impliquée. Néanmoins, c'est un projet qui a de l'importance dans le cadre d'une politique culturelle d'ensemble et qui contribue à la promotion de la lecture. PUBLIC : Élèves primaires, maternelles, enseignants. PARTENARIATS : Communes volontaires de la CAB, bibliothèques et enseignants.
COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE DES 2 CAPS	LECTURE PUBLIQUE	BOULONNAIS	5 000 €	5 000 €	43,61 %	11 465 €		5 000 €	Aide au projet	OBJET : Le festival "Rendez-vous contes" propose des spectacles jeune public dans les bibliothèques du réseau Biblio2caps. Action fédératrice du réseau qui permet de proposer une découverte du spectacle vivant aux habitants de l'intercommunalité avec des interventions de cie locales reconnues et la valorisation du fonds thématique des équipements. 16 représentations prévues pour 2023, principalement en bibliothèques. La Communauté de communes a augmenté sa participation financière depuis l'année dernière. PUBLIC : Lecteurs du réseau, habitants du territoire non lecteurs, structures jeunesse (5) et petite enfance (4). PARTENARIATS : Bibliothèques du réseau : médiation, accueil du public, service jeunesse : accueil lors des représentations, service petite enfance : spectacle à destination des 0 à 3 ans, accueil des structures petite enfance (crèches, MAM, RPE).
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION D'AUDRUICQ	LECTURE PUBLIQUE	CALAISIS	3 500 €	3 000 €	11,32 %	26 500 €		3 000 €	Aide au projet	OBJET : Reconstitution du projet qui vise à promouvoir la lecture sur l'ensemble du territoire. On note un réel partenariat avec les deux collèges et les écoles, ainsi que les acteurs culturels identifiés du territoire comme la Note bleue. L'évènement fort correspond aux "grandes semaines de la petite enfance". Lien établi avec la MDS du Calaisis et la médiathèque départementale. A noter que toutes les actions prévues en 2022 ont bien eu lieu. Le projet 2023 s'affiche clairement dans un accompagnement d'avant crise sanitaire. Implication des médiathèques en particulier pour le Prix littéraire avec une passerelle avec les médiathèques de Recques, Oye-Plage et Audruicq pour accueil d'auteurs, scolaires et collégiens... Faute de personnel pleinement disponible à la CCRA pour le suivi de projets (raisons médicales), ce sont le CIAS et le RPE qui assurent l'essentiel du relationnel avec les médiathèques. Aussi la médiathèque départementale, au titre de l'animation du réseau, sera vigilante à fluidifier le dialogue avec les médiathèques pour qu'elles se saisissent pleinement de la programmation intercommunale. PUBLIC : Jeunesse, de la petite enfance au collège, avec tout public également. PARTENARIATS : 3 médiathèques, CDI des deux collèges, écoles, Note bleue, CIAS et MDS.
AGENCE REGIONALE DU LIVRE ET DE LA LECTURE DES HAUTS DE France	LECTURE PUBLIQUE	DEPARTEMENT	5 000 €	10 000 €	0,98 %	1 020 753 €	Etat : 386 918 € CR Hauts-de-France : 441 000 € CD 59 : 20 000 € Autres : 20 000 €	6 000 €	Aide au fonctionnement	OBJET : En plus de sa mission d'animation du réseau régional des acteurs de la filière du livre, l'AR2L animera un portail fédérant l'ensemble des offres de formations des Hauts-de-France : bibliothèques départementales, ABF, CNFPT, Médialille. Ce nouveau volet apportera une plus value importante aux actions de formation portées par le Département. PUBLIC : Une partie des actions de l'AR2L vise in fine à développer l'accès au livre pour les personnes en situation de fragilité avec la lecture (situations d'illettrisme, éloignement ou empêchement pour les personnes sous main de justice notamment). Un volet en direction des publics relevant de l'Éducation Nationale existe également. PARTENARIATS : La nature interprofessionnelle de l'agence implique le partenariat avec les acteurs de la filière du livre, des représentants des bibliothèques aux libraires en passant par les éditeurs et bien entendu les auteurs. Par ailleurs, la volonté de l'association de s'adresser à des publics en situation de fragilité implique un lien avec les acteurs intervenant auprès du milieu carcéral : PJJ, SPIP, DRAC... Enfin, les actions en direction de l'Éducation Nationale impliquent un partenariat étroit avec les rectorats de Lille et Amiens. Une évolution actuelle des statuts favorise l'association des Départements à la gouvernance. Ceux-ci sont en capacité de disposer d'un siège au sein du Collège des collectivités.

STRUCTURES	DOMAINE	RAYONNEMENT	ATTRIBUTION 2022	DEMANDE 2023	TAUX	BUDGET PREVISIONNEL 2023	CO-FINANCEURS 2022	MONTANT PROPOSE	AVIS DES SERVICES	COMMENTAIRE
COLERES DU PRESENT	LECTURE PUBLIQUE	DEPARTEMENT	46 000 €	45 000 €	16,67 %	270 000 €	Etat : 45 000 € CR Hauts-de-France : 55 000 € Arras : 25 000 € Communes : 8 000 € Autres : 47 000 €	38 000 €	Aide au fonctionnement	OBJET : L'association a pour objectif de développer la lecture et l'écriture notamment auprès des personnes empêchées. Outre le Salon du livre qu'elle organise à Arras tous les 1 ^{er} et 2 mai, elle mène de nombreuses actions sur les territoires de l'Arrageois et de Lens-Hénin. En 2023 l'association mettra l'accent sur la valorisation du salon du 1 ^{er} mai et le Prix Ados en colère, prix littéraire soutenu par le Département sur la littérature jeunesse avec les collèges des districts de Liévin et Arras. L'association n'organisant plus le Prix Amila Meckert, il est proposé de retrancher la part d'aide départementale qui lui était affectée dans l'attente de pouvoir soutenir le collectif de lecteurs devant prendre le relais. La présente subvention intègre 2 000 € de dotation pour le Prix "Ados en colères". PUBLIC : Tout public, collégiens. PARTENARIATS : ArtoSCOPE, réseau des événements littéraires, plateforme interprofessionnelle du livre, Agence régionale du livre et de la lecture, collectif des associations citoyennes, 12 établissements scolaires de l'Arrageois et de Lens-Hénin, bibliothèques, librairies indépendantes de la région, divers centres sociaux du Bassin minier et de l'Arrageois.
FEDERATION DES FOYERS RURAUX	LECTURE PUBLIQUE	DEPARTEMENT	43 000 €	47 000 €	10,34 %	454 472 €	Etat : 41 514 € CR Hauts-de-France : 55 700 € Conseil départemental du 59 : 15 000 € EPCI : 41 000 € Communes : 1 500 € Autres : 3 000 €	45 000 €	Aide au projet	OBJET : Conteurs en campagne est à la fois un festival qui rayonne sur les communes rurales de la région des Hauts-de-France, en grande majorité sur le Pas-de-Calais, avec de la diffusion visant à la mise en valeur des arts du récit. Ce sont aussi des actions en amont du festival pour attirer les publics et des actions de formation et de mise en valeur de la pratique amateur du conte. Conteurs en campagne promeut, en milieu rural, la littérature, la création littéraire et sa diffusion, ainsi que la pratique du conte et de la lecture à voix haute, vecteurs essentiels de lutte contre l'illettrisme. Conteurs en campagne c'est aussi un comité d'experts qui repère des conteurs sur le territoire national et de la francophonie et met en valeur les conteurs locaux d'autre part. Cette expertise est également déployée à l'échelle de la CABBALR et du réseau des bibliothèques de la CAPSO. La 30 ^{ème} édition a permis un travail d'évaluation du projet et d'envisager de nouvelles perspectives pour 2023, à savoir : attirer de nouveaux publics en associant des concerts, de la gastronomie, des jeux à la pratique du conte, accentuer la médiation et les partenariats, proposer une communication plus ciblée, à l'échelle des territoires, au cas par cas. Il est proposé une augmentation de la subvention pour accompagner ces nouveaux engagements. Par ailleurs, Ruralivres est un prix littéraire à destination des collégiens (en milieu rural) avec une formule du salon qui évolue cette année avec un étalement sur 3 jours au lieu de 2 pour permettre de répartir la fréquentation. PUBLIC : Tout public, en milieu rural, collégiens de la 6 ^{ème} à la 3 ^{ème} sur l'ensemble du Pas-de-Calais PARTENARIATS : Le réseau des médiathèques de la CAPSO, la médiathèque de Lapugnoy et Lillers, les partenaires du festival : DRAC, Région, Nord, CABBALR, CAPSO, CCFL, Ternois Com, Médiathèque départementale pour la présélection (matériel et financier), librairie Mots et merveille de Saint-Omer (matériel), ville de Fruges (matériel) et la CC du Haut Pays Montreuillois (matériel et financier), collège Jacques Brel de Fruges (prêt de salles).
LA SAUVEGARDE DU NORD _ ADNSEA	LECTURE PUBLIQUE	DEPARTEMENT	80 000 €	80 000 €	16,35 %	489 232 €	Etat : 34 000 € CR Hauts-de-France : 86 000 € CD 59 : 84 332 € MEL : 6 000 € Autres : 48 000 €	80 000 €	Aide au fonctionnement	OBJET : Lis avec Moi promeut la lecture à voix haute et investit des lieux non-dédiés à cette pratique. C'est une structure majeure de la prévention de l'illettrisme par la mise en place de projets à destination des tout-petits, en favorisant le lien parents/enfants, la lecture dans une dimension intime (en petit groupe, avec une seule famille), les visites-lecture à domicile avec les puéricultures, la lecture en visioconférence, les randonnées-lecture, la lecture au parc, au bas des immeubles... Lis avec Moi recrute, forme et anime un collectif de 70 bénévoles afin de distiller la pratique de la lecture à voix haute dans les territoires. Lis avec Moi déploie le dispositif "Partir en livres", participe au comité du prix littéraire "Coup de cœur Tiot Loupiot" et partage son expertise pour l'organisation des journées d'études de la direction adjointe de la lecture publique. En 2023, Lis avec Moi a pour objectif d'accroître le lien avec les PMI et de se rapprocher de l'agence nationale de lutte contre l'illettrisme. PUBLIC : Populations éloignées du livre, petite enfance. PARTENARIATS : Les médiathèques du Pas-de-Calais, la PMI, les écoles et collèges, EHPAD, IME, structures sociales, librairies indépendantes, membre cofondateur de l'agence quand les livres relient, la PJJ, ATD Quart monde, les Restos du cœur.
LE LABO DES HISTOIRES	LECTURE PUBLIQUE	DEPARTEMENT	6 000 €	8 000 €	0,58 %	1 380 270 €	Etat : 650 800 € CR Hauts-de-France : 227 200 € CD 02/80 : 93 270 € Communes / EPCI : 30 500 € Autres : 13 000 €	7 000 €	Aide au fonctionnement	OBJET : Le Labo des histoires favorise la création littéraire et la pratique de l'écrit, par des approches innovantes et adaptées aux attentes des publics (6-25 ans). C'est un collectif qui repère des auteurs et des coaches en création littéraire, qui fait le lien entre ces derniers et le public ciblé, qui coordonne les projets avec les commanditaires. Le Labo des histoires dispense également des actions de formation pour sensibiliser à la pratique de l'écrit comme vecteur de lutte contre l'illettrisme. 2023 permettra la poursuite de la structuration à l'échelle régionale de l'association (qualification de l'équipe, certification Qualiopi) et le déploiement d'une plateforme web à l'échelle nationale pour favoriser la pratique de l'écrit en ligne et toucher ainsi de nouveaux publics. Le renforcement de l'équipe permettra une multiplication des actions sur le territoire du Pas-de-Calais notamment et l'enrichissement des ateliers, des partenariats d'où une proposition d'augmenter le soutien financier départemental. Des ateliers avec de nouveaux partenaires sont déjà programmés comme à la maison des ados notamment. PUBLIC : Publics empêchés, collégiens, jeunes des structures des champs éducatif, culturel et social. PARTENARIATS : EPSM, collège de Rouvrois, de Vitry en Artois, de Vermelles, PJJ de St-Martin-Boulogne, Béthune, Lens, Longuenesse, Maison de l'enfance de Bapaume, Médiathèque de Desvres, Hermies, Bomy, Calais, Dainville, Enquin, Helfaut, Tournehem, du Sud-Artois.
LES EDITEURS DES HAUTS DE France	LECTURE PUBLIQUE	DEPARTEMENT	6 000 €	7 000 €	6,11 %	114 530 €	Etat : 33 000 € CR Hauts-de-France : 36 000 € CD 59/60/80 : 17 300 € MEL : 4 000 € Lille : 3 000 € Autres : 6 500 €	6 000 €	Aide au fonctionnement	OBJET : L'association regroupe 58 éditeurs en région (dont 15 en Pas-de-Calais) et articule son action sur 4 axes : former / professionnaliser ; faire reconnaître / promouvoir ; faire vendre / développer ; unir / défendre. Les actions mises en place relèvent essentiellement de l'économie du livre (présences dans les salons du livre, mobilier de librairies...) et on note une absence relative d'opérations dédiées aux publics prioritaires par rapport aux compétences du Département. Le travail de structuration des acteurs commerciaux de la filière du livre s'articule petit à petit avec l'AR2L. L'enjeu est ici majoritairement celui de la coopération entre acteurs de l'édition et filières de distribution. PUBLIC : 13 500 PARTENARIATS : La Maison de la poésie (Beuvry), Colères du Présent (Arras), AR2L (Arras/Amiens), l'association des Libr'Aire, le réseau des CDI, le réseau des médiathèques, association régionale des cinémas itinérants des Hauts-de-France.

STRUCTURES	DOMAINE	RAYONNEMENT	ATTRIBUTION 2022	DEMANDE 2023	TAUX	BUDGET PREVISIONNEL 2023	CO-FINANCEURS 2022	MONTANT PROPOSE	AVIS DES SERVICES	COMMENTAIRE
LIBRAIRE	LECTURE PUBLIQUE	DEPARTEMENT	6 000 €	7 000 €	4,26 %	164 500 €	Etat : 41 000 € CR Hauts-de-France : 37 000 € CD 02/59/80 : 18 500 € Lille : 14 000 € MEL : 20 000 € Autres : 20 000 €	6 000 €	Aide au fonctionnement	OBJET : L'association continue à accompagner les librairies indépendantes du département par la professionnalisation des équipes (participation aux réseaux régionaux et nationaux, formation, partenariat avec les bibliothèques et l'Education nationale), par l'aide à la gestion (ex. comment répondre à un appel d'offres d'une bibliothèque ? marchés publics, commandes en ligne, dématérialisation), par la mise à disposition d'un "libraire volant" pour remplacer en urgence des arrêts, les surplus d'activités et permettre la continuité du service. Le Département soutient depuis son démarrage l'opération "Jeunes en librairie" qui permet à des collégiens ou lycéens de mener un projet avec une librairie indépendante. Cette opération permet également de tisser des liens avec l'ensemble des métiers du livre, dont le lien aux médiathèques. PUBLIC : Les collégiens et lycéens (à travers "Jeunes en librairies"), les professionnels des métiers du livre (libraires, bibliothécaires, éditeurs). PARTENARIATS : Collèges Léo Lagrange - Lillers, Frédéric Joliot-Curie - Calonne-Ricouart, Jean Jaurès - Aire-sur-la-Lys, Roger Salengro - St-Martin-Boulogne, bibliothèques, Académies d'Amiens et de Lille, Syndicat de la Librairie Française, plateforme interprofessionnelle du Livre, Agence Régionale pour le livre et la lecture, Editeurs des Hauts-de-France.
COMMUNE DE MERICOURT	LECTURE PUBLIQUE	LENS-HÉNIN	4 600 €	4 900 €	29,77 %	16 460		3 200 €	Aide au projet	OBJET : Soutien au "Printemps du livre 2023", projet communal à rayonnement local (90 % des emprunteurs actifs de la bibliothèque sont méricourtois). L'objectif est de mettre en relation différents publics (enfants, scolaires, parents, personnes âgées...) et différents acteurs du monde du livre afin de faire entrer le livre dans le foyer et amener les habitants à fréquenter la médiathèque. Le projet impulse une dynamique à destination des différents publics et mets en valeur différents genres (poésie, polar et bande-dessinée). Le responsable de la bibliothèque est parti en 2023, il faudra veiller à suivre s'il est remplacé ou pas. Le programme du "printemps du livre 2023" intègre un spectacle et une action culturelle programmés par le Département dans le cadre de la saison culturelle départementale dont les coûts sont naturellement retranchés pour le calcul de l'aide départementale. PUBLIC : Scolaires, personnes âgées, tout public. PARTENARIATS : Ecoles, collège, résidence personnes âgées.

17 demandes

297 888 €
Communes 11 888 €
Privé 246 500 €

CONVENTION

Pôle des Réussites Citoyennes
Direction des affaires culturelles

Objet : convention de paiement

Entre le Département du Pas-de-Calais, dont le siège est en l'Hôtel du Département rue Ferdinand Buisson 62018 Arras Cedex 9, représenté par **Monsieur Jean-Claude LEROY**, Président du Conseil départemental, dûment autorisé par délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental en date du « DATE ».

ci-après désigné par « le Département »

d'une part,

Nom_Organisme dont le siège est « adresse », représenté par « nom prénom », « titre le ou la « représentant(e) structure »,

ci-après désigné par **Nom_Organisme** d'autre part.

« **Vu** : La délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental en date duautorisant la signature de la convention ».

Il a été convenu ce qui suit,

Ceci exposé les parties ont convenu ce qui suit :

ARTICLE 1^{er} : CHAMP D'APPLICATION DE LA CONVENTION :

La présente convention s'applique dans les relations entre le Département et **Nom_Organisme** pour la mise en œuvre de l'action définie à l'article 2, en exécution de la décision attributive de l'aide prise par délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental du « date ».

ARTICLE 2 : NATURE DE L'ACTION SUBVENTIONNEE :

Une aide est accordée au **Nom_Organisme** pour les projets s'inscrivant dans le cadre de...

ARTICLE 3 : DUREE :

La convention s'applique au titre de l'année 2023.

ARTICLE 4 : OBLIGATIONS DU NOM_ORGANISME :

I – **Nom_Organisme** s'engage à réaliser son activité dans les conditions définies dans sa demande d'aide et acceptées par le Département, et à affecter le montant de l'aide au financement de son activité telle que décrite à l'article 2. Plus généralement, **Nom_Organisme** s'engage à porter immédiatement à la connaissance du Département tout fait de nature à entraîner la non réalisation ou la réalisation partielle de l'activité subventionnée et à accepter le contrôle des services du Département.

II – **Nom_Organisme** s'engage à fournir au Département, dans les conditions prévues à l'article L.1 611-4 du code général des collectivités territoriales, une copie certifiée conforme des budgets et de comptes de l'exercice écoulé. En outre, elle s'engage à communiquer tous documents faisant connaître les résultats de son activité et permettant notamment, d'établir un compte-rendu de l'emploi de l'aide (production de rapport d'activité, revue de presse, actes).

Le compte-rendu de l'emploi de l'aide devra être adressé au Département dans les 2 mois suivant la fin de l'exercice.

Les documents comptables devront être produits au Département avant le 31 mai de l'exercice suivant celui auquel ils se rapportent.

ARTICLE 5 : OBLIGATIONS ET CONTREPARTIES EN MATIERE DE COMMUNICATION / CHARTE GRAPHIQUE

La structure s'engage à respecter la charte à l'intention des partenaires bénéficiant d'une aide ou d'un soutien du Conseil départemental du Pas-de-Calais, intitulée « obligations et contreparties en matière de communication », consultable sur le site internet du Département à l'adresse suivante : www.pasdecalais.fr/Partenaires/Contreparties-communication ainsi que la charte graphique dédiée.

Dans cette charte à l'intention des partenaires, la structure s'engage notamment à :

Promouvoir l'image du Conseil départemental, en rappelant le soutien du Département et en faisant apparaître son logo sur les différents supports de communication utilisés (plaques inaugurales, affiches, insertions publicitaires, supports dématérialisés (web et réseaux sociaux), dossards et sur tous les supports de promotion utilisés lors de la manifestation, communiqués et dossiers de presse).

- associer le Département aux différents points presse et présentations officielles qui seraient organisés dans le cache du contrat de partenariat. Le choix des dates retenues devra s'effectuer impérativement dans les conditions arrêtées d'un commun accord entre la structure et le Département.
- permettre au Département d'installer des supports de communication sur l'ensemble des sites où se dérouleront les manifestations et autres opérations de promotion (flammes, calicots, looks and roll, popup...) Ainsi, la visibilité de l'institution devra être clairement identifiée durant l'évènement ».

ARTICLE 6 : MODALITES DE CONTROLE :

Le contrôle de la mise en œuvre de la présente convention est exercé par les services départementaux. Ce contrôle peut s'effectuer sur pièces et, en cas de besoin, sur place. **Nom_Organisme** doit tenir à la disposition des services du Département tout élément nécessaire à l'évaluation de l'activité subventionnée.

Ce contrôle n'est pas exclusif de celui qui peut être opéré par les services de l'Etat dans l'exercice de leurs propres compétences.

ARTICLE 7 : MONTANT DE L'AIDE :

Afin de permettre l'accomplissement de l'action définie à l'article 2 de la présente convention, le Département s'engage à verser à **Nom_Organisme** une aide d'un montant de « chiffres » €.

ARTICLE 8 : MODALITES DE VERSEMENT DE L'AIDE :

L'aide prévue à l'article précédent sera acquittée en un versement unique (**programme: C03 / sous-programme : « code » / article : « code article »**).

ARTICLE 9 : MODALITES DES PAIEMENTS :

Le Département procédera au mandatement de la somme annoncée et le virement sera effectué par le Payeuse Départementale (comptable assignataire de la dépense) au compte du **Nom_Organisme**.

IBAN

Ouvert au nom de **Nom_Organisme**

Nom_Organisme reconnaît être averti que le versement ne peut intervenir qu'après la production d'un relevé d'identité bancaire (R.I.B.).

ARTICLE 10 : MODIFICATION :

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant signé par les 2 parties.

ARTICLE 11 : RESILIATION :

La présente convention pourra être résiliée unilatéralement par le Département si l'action subventionnée n'est pas exécutée dans des conditions conformes à ses dispositions. Les dirigeants de **Nom_Organisme** sont entendus préalablement.

La résiliation prend effet un mois après la réception de sa notification par lettre recommandée avec avis de réception. Ce délai est compté de quantième à quantième. Le jour de la réception de la notification ne compte pas. Ce délai n'est pas susceptible de prorogation.

En cas de déclaration inexacte, la présente convention pourra être résiliée sans préavis.

ARTICLE 12 : REMBOURSEMENT :

Il sera demandé à **Nom_Organisme** de procéder au remboursement total ou partiel de l'aide départementale, s'il s'avère, après versement, que celle-ci n'a pas respecté les obligations décrites dans la présente convention :

Remboursement total, notamment :

- dès lors qu'il sera établi l'absence totale de comptabilité au niveau de **Nom_Organisme** ;
- ou dès lors que les pièces produites révéleraient une utilisation injustifiée ou anormale de l'aide départementale ;
- ou dès lors qu'il sera établi que **Nom_Organisme** ne valorise pas le partenariat du Département.

Remboursement partiel, notamment :

- Dès lors qu'il aura été porté à la connaissance du Département que **Nom_Organisme** a cessé son activité (application de la règle du prorata temporis).

ARTICLE 13 : VOIES DE RECOURS :

Toute difficulté relative à l'exécution des présentes devra être portée devant le Tribunal Administratif de LILLE.

En cas de difficulté, les parties tenteront de trouver une solution amiable. A défaut, tout litige sera porté devant le Tribunal administratif de LILLE.

Arras, le

En 2 exemplaires originaux

Pour le Département du Pas-de-Calais

Le Directeur des affaires culturelles

Romuald FICHE

Pour **Nom_organisme**

Qualité du signataire

Prénom NOM



Pas-de-Calais
Le Département



Pôle des Réussites Citoyennes
Direction des affaires culturelles
Service du patrimoine et des biens culturels

..... CONVENTION

CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS
Politique de sauvegarde et de valorisation du patrimoine départemental
ANNEES 2023 – 2025

Entre le Département du Pas-de-Calais, dont le siège est en l'Hôtel du Département rue Ferdinand Buisson 62018 Arras Cedex 9, représenté par Monsieur Jean-Claude LEROY, Président du Conseil départemental, dûment autorisé par délibération de la Commission Permanente en date du ,

ci-après désigné par « le Département »

d'une part,

Et

L'Association Églises Ouvertes Nord de France, 103 rue d'Amiens, 62000 ARRAS, représentée par son Président, Michel TILLIE.
Numéro SIRET 804 964 823 00012

ci-après désigné par « EONdF »

d'autre part.

Vu : Le code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L3211-1, L1611-4

Vu : La loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens, et notamment son article 10 ;

Vu : Le règlement budgétaire et financier du Département,

Vu : La délibération de la Commission Permanente en date du 14 avril 2023,

PREAMBULE

Considérant que le Département du Pas-de-Calais est riche d'un patrimoine architectural et artistique religieux protégé et non protégé qu'il convient à la fois de préserver, de réhabiliter et de valoriser,

Considérant que EONdF et le Département du Pas-de-Calais partagent cet intérêt, ils ont décidé de collaborer dans le cadre d'un partenariat scientifique, culturel, technique et financier.

Le Département s'engage en faveur de la préservation du patrimoine non protégé avec le plan Départemental du Patrimoine (édifices, petit patrimoine bâti, parcs et jardins remarquables) depuis de nombreuses années et à l'intégration de ce patrimoine bâti dans le développement économique territorial. Cette politique patrimoniale volontariste et l'accessibilité à la culture sont affirmées par le Pacte des réussites citoyennes adopté le 21 novembre 2022.

Par ailleurs, le Département participe pleinement à l'identification et ainsi à la programmation des opérations de restauration des monuments historiques en coordination avec la direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France.

Cette politique de restauration d'un patrimoine menacé, permet de soutenir d'une part, un savoir-faire local, et d'autre part la création d'emplois, induits directement par les activités économiques susceptibles d'en découler.

Depuis la mise en place de cette politique patrimoniale, bon nombre d'édifices ont été restaurés et méritent une mise en valeur par une identification plus appropriée dans les circuits touristiques et une coordination avec les structures patrimoniales.

Dans le cadre de sa politique en faveur du patrimoine du Pas-de-Calais, le Département souhaite apporter son soutien aux activités de l'association Églises Ouvertes Nord de France, compte-tenu de leur intérêt départemental, de ses objectifs de connaissance et de mise en valeur du patrimoine architectural.

Créée en juillet 2014, l'association EONdF s'engage en faveur de la valorisation du patrimoine religieux, en favorisant l'ouverture et l'accueil par une mise en réseau des édifices au moyen d'utilisation d'outils de communication communs (bannière, plaque façade, site internet, cartes touristiques...).

L'association accompagne les collectivités locales dans leur projet d'ouverture et de valorisation de leur patrimoine, ce qui permet d'intégrer ce riche patrimoine architectural dans l'offre touristique départementale.

A cette volonté de mise en valeur du patrimoine bâti, s'ajoute un engagement de l'association à former et sensibiliser les adhérents du réseau par des journées de formation sur des sujets précis et demandés par les membres du réseau et par la mise à jour des inventaires des objets que contient l'édifice. Elle reste aussi force de proposition en créant des circuits touristiques autour de plusieurs édifices du réseau, et par la mise à disposition gratuite d'expositions.

Enfin, EONdF accompagne les membres du réseau qui souhaitent animer leurs églises lors des événements locaux, nationaux et/ou internationaux, par une aide technique (idées d'animations, communication, promotion...).

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

L'Association Églises Ouvertes Nord de France d'une part et le Département du Pas-de-Calais d'autre part, s'engagent à collaborer dans le cadre d'un projet commun de formation, protection, valorisation, soutien, visibilité, accessibilité, sensibilisation et sécurisation du patrimoine religieux.

ARTICLE 2 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention entre en vigueur à compter de la signature par l'ensemble des partenaires pour couvrir la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025 soit 3 années civiles.

Le renouvellement de la convention est soumis à une nouvelle validation des partenaires signataires.

ARTICLE 3 : OBLIGATIONS DE L'ASSOCIATION ÉGLISES OUVERTES NORD DE FRANCE

3-1 – Engagements

Le Département soutient le fonctionnement de l'association pour toutes ses actions, notamment :

1. Une action coordonnée en faveur du patrimoine

Faciliter l'ouverture et la valorisation d'édifices religieux restaurés en coordination avec le Département. Mobilisation du réseau d'églises ouvertes déjà constitué et création de nouveaux partenariats en faveur de l'ouverture des édifices. Assurer une continuité entre restauration du patrimoine et mise en valeur. Miser sur des partenariats de qualité et un suivi adapté de l'édifice restauré par les deux entités.

2. La connaissance des objets mobiliers

Le récolement est une prérogative de l'État en ce qui concerne les objets protégés mais l'inventaire (aide à l'identification de l'ensemble des objets contenus dans les édifices religieux) peut être réalisé par l'association Églises Ouvertes en coordination avec les conservateurs antiquités et objets d'art et conservateur délégué antiquités objets d'art de la DRAC Hauts-de-France, et en appui avec le service départemental du patrimoine et des biens culturels. La réalisation de fiches techniques pour chaque typologie de patrimoine est à développer de manière concertée.

3. Formation en faveur de la connaissance et de la valorisation de ce patrimoine

Des actions de formation sont déjà mises en place en partenariat avec le Département, il semble judicieux de poursuivre cette collaboration et de définir chaque année un calendrier prévisionnel d'interventions publiques et des grandes thématiques transversales dans le document de bilan annuel. Ces formations s'adressent à tous les publics et au réseau professionnel en charge de la connaissance, de l'ouverture et de la valorisation de ce patrimoine.

4. La communication

Le Département dispose d'outils de communication : sites web intranet, réseaux sociaux, brochures culturelles, ENT (espace numérique de travail), publication, portail des patrimoines ; l'association s'engage à diffuser la communication d'EONdF sur ces différents supports afin de gagner en visibilité et de faire émerger de nouveaux projets communs de communication et de valorisation. L'association doit faire part des sollicitations qu'elle reçoit et transmettre dans les plus courts délais les demandes sur le patrimoine mobilier vers le CAO A du Pas-de-Calais.

5. Projets spécifiques

Des projets « sur-mesure » de médiation culturelle sont à développer : valorisation commune, coordination, concertation, s'adresser à tous les publics et aux publics du Département (collèges-solidarité) à travers une communication adaptée (cf n° 4) et des visites ou projets de valorisation adaptés au public sur les édifices concernés. Ces projets concertés peuvent se concrétiser lors d'événements de la saison culturelle départementale mêlant action culturelle et patrimoine ou lors de toute manifestation à caractère patrimonial.

6. Bilan

L'association EONdF s'engage à la fin de la période de conventionnement à transmettre au Département un bilan de l'utilisation de la participation départementale ainsi qu'un document suggérant de nouveaux objectifs et axes de travail. Une fiche d'objectifs sera à réaliser chaque année afin de déterminer les axes de travail et les sites à valoriser de manière partenariale.

7. Visibilité du partenariat

L'association EONdF s'engage également à faire connaître, de manière lisible, l'apport financier du Département et les actions communes avec l'association EONdF avec la mention « En partenariat avec le Département du Pas-de-

Calais », conformément aux chartes graphiques en vigueur, et ce auprès des différents partenaires, médias et aux maîtres d'ouvrages publics ou privés aidés (cf. article 6 : « Obligations et contreparties en matière de communication / charte graphique »).

3-2 – Délai d'exécution

Le bénéficiaire s'engage à réaliser l'opération aidée dans le délai d'application de la convention soit entre le 1^{er} janvier 2023 et le 31 décembre 2025.

ARTICLE 4 : ENGAGEMENT DU DEPARTEMENT

4-1 – Montant de la participation

Dans ce cadre, l'aide du Département allouée au bénéficiaire pour la réalisation des objectifs s'élève à :

10 000 € (dix mille euros) par an, sous réserve du vote des crédits chaque année par le Conseil départemental.

Partenaires publics financiers	Années d'exécution	Montant prévisionnel maximal de la contribution, en Euros
Le Conseil départemental	2023	10 000 € TTC
	2024	10 000 € TTC
	2025	10 000 € TTC
	TOTAL	30 000 € TTC

4-2 – Echancier du versement de la participation

Le règlement de la participation interviendra selon les modalités suivantes de versement :

La participation départementale sera versée en une seule fois dans les délais réglementaires en matière de comptabilité publique.

- 10 000 € en 2023
- 10 000 € en 2024
- 10 000 € en 2025

L'utilisation de la participation à d'autres fins entraînera son remboursement et son annulation.

Les versements de 2024 et 2025 sont conditionnés à la communication de justificatifs notamment des bilans intermédiaires (visés à l'article 5) et du passage en Commission Permanente.

4-3 – Dispositions limitatives du versement

Dans l'hypothèse où le coût définitif des dépenses effectivement réalisées par le bénéficiaire serait inférieur à l'assiette aidable retenue, et sous réserve des dispositions de l'article 5 de la présente convention, le montant définitif de la participation allouée est calculé au prorata des dépenses réellement réalisées par le bénéficiaire pour le projet décrit à l'article 1, donnant lieu le cas échéant à reversement.

ARTICLE 5 : CONTROLE D'ACTIVITES ET CONTROLE FINANCIER

En vertu de l'article L1611-4 du code général des collectivités territoriales, le Département pourra obtenir communication de tout document et procéder à tout contrôle sur pièce et sur place ou investigation qu'il jugera utile,

tant directement que par des personnes dûment mandatées pour s'assurer du respect des obligations définies par la présente convention, notamment quant à l'emploi des sommes allouées. Le bénéficiaire doit en vertu de cet article fournir « une copie certifiée de leurs budgets et de leurs comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous les documents faisant connaître les résultats de leur activité. »

L'association EONdF s'engage à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme aux modalités des comptes annuels homologués par la réglementation en vigueur.

Ainsi EONdF s'engage à fournir au Département pour chaque année de la période de validité de la convention :

- Un compte-rendu d'exécution détaillé des activités de l'année écoulée avec les contributions financières apportées aux opérations dans le Département du Pas-de-Calais.
- Les rapports moral et d'activités approuvés par le conseil d'administration.

L'article 10 alinéa 6 de la loi du 12 avril 2000, prévoit que le bénéficiaire doit produire un compte-rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la participation dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée.

ARTICLE 6 : OBLIGATIONS ET CONTREPARTIES EN MATIERE DE COMMUNICATION / CHARTE GRAPHIQUE

La structure s'engage à respecter la charte à l'intention des partenaires bénéficiant d'une aide ou d'un soutien du Conseil départemental du Pas-de-Calais, intitulée « obligations et contreparties en matière de communication », consultable sur le site Internet du Département à l'adresse suivante : <https://www.pasdecalais.fr/Partenaires/Contreparties-communication> ainsi que la charte graphique dédiée.

Dans cette charte à l'intention des partenaires, la structure s'engage notamment à :

-promouvoir l'image du Conseil départemental, en rappelant le soutien du Département et en faisant apparaître son logo sur les différents supports de communication utilisés (plaques inaugurales, affiches, insertions publicitaires, supports dématérialisés (web et réseaux sociaux), dossards et sur tous les supports de promotion utilisés lors de la manifestation, communiqués et dossiers de presse.

-associer le Département aux différents points presse et présentations officielles qui seraient organisés dans le cadre du contrat de partenariat. Le choix des dates retenues devra s'effectuer impérativement dans les conditions arrêtées d'un commun accord entre la structure et le Département.

-permettre au Département d'installer des supports de communication sur l'ensemble des sites où se dérouleront les manifestations et autres opérations de promotion (flammes, calicots, looks and roll, popup...). Ainsi, la visibilité de l'institution devra être clairement identifiée durant l'événement.

ARTICLE 7 : REMBOURSEMENT

Le Département pourra exiger du bénéficiaire le reversement partiel ou total des sommes versées, notamment le cas échéant de l'avance et des acomptes, si les sommes perçues ont été utilisées pour un objet autre que celui défini à l'article 1 de la présente convention.

ARTICLE 8 : RESPONSABILITE

Les activités du bénéficiaire et son équilibre financier sont placés sous sa responsabilité exclusive.

ARTICLE 9 : MODIFICATION DE LA CONVENTION - AVENANT

La présente convention pourra à tout moment faire l'objet de modifications par voie d'avenants signés par les parties cocontractantes. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent.

ARTICLE 10 : DENONCIATION

La présente convention pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des parties trois mois avant chaque échéance annuelle par lettre recommandée avec accusé de réception. Cette disposition permet de mettre fin à la convention d'un commun accord sans besoin de justifier d'une faute de l'autre partie mais uniquement parce que les parties souhaitent mettre fin à leur accord.

ARTICLE 11 : RESILIATION DE LA CONVENTION

Le non-respect, par l'une ou l'autre des parties, des engagements inscrits dans la présente convention et notamment la non utilisation même partielle des sommes allouées ou le non-respect du délai de commencement de réalisation du projet, peuvent donner lieu à la résiliation de la présente convention.

La résiliation sera effective de plein droit après expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure par la partie demandant la résiliation. Ce courrier doit présenter le ou les motifs de résiliation. Jusqu'à l'expiration de ce délai, les parties respecteront leurs obligations contractuelles.

La résiliation emporte restitution des sommes indûment perçues par le bénéficiaire. Elle ne donne lieu à aucune indemnité à son profit.

ARTICLE 12 : VOIES DE RECOURS

En cas de litige portant sur l'application ou l'interprétation des dispositions de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du Tribunal Administratif de LILLE compétent après épuisement des voies de recours amiables.

A Arras, le
En deux exemplaires originaux

Pour le Département du Pas-de-Calais

**Et par délégation
Le directeur des affaires culturelles**

Romuald FICHE

Pour Églises Ouvertes

Le président

Michel TILLIE

AVENANT

Pôle des Réussites Citoyennes
Direction des affaires culturelles
Service du patrimoine et des biens culturels

Objet : avenant relatif à l'engagement du Département dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs multipartenariale avec la Fondation du patrimoine « Politique de sauvegarde du patrimoine rural non protégé, années 2021-2023 »

Entre le Département du Pas-de-Calais, dont le siège est en l'Hôtel du Département rue Ferdinand Buisson 62018 Arras Cedex 9, représenté par **Monsieur Jean-Claude LEROY**, Président du Conseil départemental, dûment autorisé par délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental en date du 14 avril 2023.

ci-après désigné par « le Département » d'une part,

La Fondation du patrimoine, dont le siège est situé à Neuilly-sur-Seine (92200), 153 bis avenue du Général de Gaulle, représentée par Célia VEROY, Directrice générale, et pour les besoins de la signature de la présente convention par Philippe ROUMILHAC, délégué régional Nord/Pas-de-Calais par délégation,

ci-après désigné par « La Fondation du patrimoine » d'autre part.

« **Vu** : La délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental en date du 10 mai 2021 autorisant la signature de l'avenant ».

Il a été convenu ce qui suit,

Ceci exposé les parties ont convenu ce qui suit :

ARTICLE 4 : ENGAGEMENT DU DEPARTEMENT

L'article 4-1 « Montant de la subvention », est modifié comme suit :

Dans ce cadre, l'aide du Département allouée au bénéficiaire pour la réalisation des objectifs s'élève à :

- **30 000 € (trente mille euros) par an en 2021 et 2022.**
- **40 000 € (quarante mille euros) pour l'année 2023**, sous réserve du vote des crédits chaque année par le Conseil départemental.

La subvention annuelle 2021 et 2022 s'est répartie comme suit :

- 20 000€ destinés à la mise en œuvre des actions de la Fondation du patrimoine (2% contributif au profit des propriétaires labélisés, aide aux associations, aide aux propriétaires).
- 10 000€ destinés au fonctionnement de la délégation régionale du Nord/Pas-de-Calais de la Fondation du patrimoine.

La subvention annuelle 2023 sera répartie comme suit :

- 20 000€ destinés à la mise en œuvre des actions de la Fondation du patrimoine (2% contributif au profit des propriétaires labélisés, aide aux associations, aide aux propriétaires).
- 20 000€ destinés au fonctionnement de la Délégation Régionale du Nord/Pas-de-Calais de la Fondation du patrimoine.

Partenaires financiers publics	Années d'exécution	Montant prévisionnel maximal de la contribution, en Euros
Le Conseil départemental	2021	30 000 € TTC
	2022	30 000 € TTC
	2023	40 000 € TTC
	TOTAL	100 000 € TTC

L'article 4-2 « Echancier de versement de la subvention » est modifié comme suit :

Le règlement de la subvention interviendra selon les modalités suivantes de versement :

Chaque subvention annuelle est versée en une seule fois dans les délais réglementaires en matière de comptabilité publique.

- 30 000 € en 2021
- 30 000 € en 2022
- 40 000 € en 2023

L'utilisation de la subvention à d'autres fins entraînera son remboursement et son annulation.

Les versements de 2022 et 2023 sont conditionnés à la communication de justificatifs notamment des bilans intermédiaires (visés à l'article 5).

Arras, le

En 2 exemplaires originaux

**Pour le Département du Pas-de Calais
et par délégation
Le Directeur des affaires culturelles**

**Pour la Fondation du patrimoine
et par délégation
Le délégué régional**

Romuald FICHE

Philippe ROUMILHAC

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Réussites Citoyennes
Direction des Affaires Culturelles
Bureau Administratif et Financier

RAPPORT N°32

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 14 AVRIL 2023

AIDE AU FONCTIONNEMENT ET AU PROJET - ARTS DE LA SCÈNE - MUSIQUE - DANSE- ARTS PLASTIQUES - PATRIMOINE - LECTURE PUBLIQUE ET PARTENAIRES DU SDEPA

La culture est une compétence partagée, conformément à l'article L.1111-4 du Code général des Collectivités territoriales, entre les communes, les départements, les régions et les collectivités à statut particulier.

Comme le réaffirme le pacte des réussites citoyennes, le Département du Pas-de-Calais porte une ambition forte de coopération, de co-construction des politiques publiques et de complémentarité avec ses partenaires. De par ses compétences il accompagne chaque individu, entend favoriser l'épanouissement de chacun et créer les conditions d'une citoyenneté active. Rendre accessible la culture est ainsi au cœur des préoccupations du Département tant ces pratiques sont fondamentales pour découvrir des horizons qui peuvent parfois être éloignés du quotidien. Chaque personne a ainsi le droit de participer à la vie culturelle, de vivre et d'exprimer sa culture et ses références, dans le respect des autres droits fondamentaux. C'est pourquoi le Département s'engage en faveur d'une politique culturelle populaire, qui reconnaît à chacun la volonté et la capacité de progresser et de s'émanciper, à tous les âges de la vie. Il veille à enrichir les expériences de chacun tout en facilitant la mobilisation des citoyens autour de projets participatifs visant à faire « avec » et pas seulement « pour ». Bien au-delà du divertissement, la participation à la vie culturelle contribue pleinement à la construction des personnes et à leur émancipation. Dès lors, il importe de faire en sorte que la culture ne soit pas simplement accessible à chacun, mais qu'elle soit aussi un espace de partage.

Pour ce faire, le Département accorde son soutien à des projets culturels portés tant par des associations que par des collectivités œuvrant dans les domaines des enseignements artistiques, de la lecture publique, des arts de la scène, du cirque et de la rue, de la musique, de la danse, du cinéma, des arts visuels, du patrimoine et de la vie littéraire.

Ce soutien vise à favoriser la création et la diffusion d'œuvres dans le département, la sensibilisation artistique et l'élargissement des publics dans les territoires départementaux par la réalisation d'actions artistiques et culturelles en direction des publics

Les objectifs de ce soutien sont :

- Favoriser la présence artistique sur le territoire départemental et la médiation culturelle au profit du plus grand nombre,
- Favoriser l'emploi et ainsi consolider l'économie du spectacle vivant et de la culture,
- Favoriser l'excellence en développant les conditions de travail professionnelles et l'emploi culturel.

Il vous est proposé, dans ce cadre, d'étudier les 131 demandes de subvention dans le domaine culturel qui m'ont été adressées, reprises dans le tableau annexé. En cas d'accord de votre part, ces sollicitations représenteraient pour le Département un engagement financier global de 1 924 388 €, au titre de 2023.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- D'attribuer 131 subventions aux bénéficiaires, pour les sommes et dans les conditions reprises au tableau joint en annexe, pour un montant total de 1.924.388,00 €, au titre de l'année 2023, selon les modalités reprises au présent rapport ;

- Et de m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, avec les structures culturelles relevant du droit privé, les conventions de paiement pour lesquelles la participation du Département s'élève à plus de 23.000,00 €, précisant les modalités de versement et les conditions d'utilisation et de contrôle de l'emploi de cette participation départementale, dans les termes du projet type joint en annexe 2 ;

- Et de m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, la convention pluriannuelle 2023-2025 de partenariat avec l'association Église ouverte pour une durée de 3 ans à compter de sa signature et, au plus tard, jusqu'au 31 décembre 2025, dans les termes du projet joint en annexe 3 ;

- Et de m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, l'avenant pour l'exercice 2023, dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs multipartenariale avec la Fondation du Patrimoine « Politique de sauvegarde du patrimoine rural non protégés 2021-2023 » validée lors de la Commission Permanente du 10 mai 2021 à compter de sa signature, dans les termes du projet joint en annexe 4.

Les dépenses seraient imputées sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation Budgétaire	Libellé Opération	CP	Disponible	Proposition	Solde
C03 - 311D02	65748/93311	Structures de rayonnement local - Sub de FCT aux autres personnes de droit privé	1 310 000,00	1 259 500,00	987 000,00	1 069 500,00
C03 - 311D02	657358/93311	Structures de rayonnement local - sub de FCT aux structures interco	65 000,00	65 000,00	35 000,00	30 000,00
C03 - 311D02	657348//93311	Structures de rayonnement local - sub de FCT aux communes	205 000,00	74 000,00	10 000,00	64 000,00
C03-311K01	65748/93311	SDEPA - Structures de rayonnement départemental	621 000,00	621 000,00	206 500,00	414 500,00
C03-311B03	65748/93311	Centres culturels - Actions culturelles - sub de FCT aux autres personnes de droit privé	637 000,00	297 000,00	270 000,00	27 000,00
C03 - 301C05	65132/9330	Moyens généraux culturels - Prix accordés	11 000,00	11 000,00	5 000,00	6 000,00
C03 - 311I05	65748/93312	Structures de rayonnement local - Patrimoine	113 000,00	113 000,00	113 000,00	0,00
C03 - 313B02	65748/93313	Structures de rayonnement local - sub de FCT aux autres personnes de droit privé	350 000,00	302 000,00	246 500,00	55 500,00
C03 - 313B02	657348/93313	Structures de rayonnement local - Sub de FCT aux communes	480 500,00	480 500,00	11 888,00	468 612,00
C03 - 313B02	657358/93313	Structures de rayonnement local - sub de FCT aux structures interco	39 500,00	39 500,00	39 500,00	0,00

La 3ème Commission - Education, Culture, Sport et Citoyenneté a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 03/04/2023.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY